Niveau(x) d'enseignement : S Numéro ISN : 9543
Centre d'intérêt : 870

Eléments d'informations, de réflexions et de solutions au sujet des liaisons entre le secondaire professionnel et les programmes de formation technique au collégial / Commission des affaires pédagogiques. -- Montréal : Fédération des cégeps, [1989?].
101, [60] p. : ill. ; 28 cm.

ISBN 2-89100-068-4

Vedette(s)-secondaire(s) : Fédération des cégeps. Commission des affaires pédagogiques

Descripteur(s) : Articulation de programmes • Programme d'études • Formation professionnelle • Secondaire (Ordre d'enseignement) • Collégial (Ordre d'enseignement)

Le but de ce document est d'analyser la problématique du chevauchement secondaire-collégial des options professionnelles afin de déclencher une réflexion pour trouver des pistes de solution tant pour les clientèles étudiantes que pour l'intégrité du réseau collégial. Cette réflexion débute par un rappel des principales idées maîtresses des réformes successives du système de l'éducation. Puis, à partir des textes originaux, on tente de comprendre les lignes directrices qui guident l'évolution de ce dossier. On se penche ensuite sur les mécanismes d'harmonisation mis en place et on analyse le comportement des clientèles du secteur professionnel durant les dix dernières années à partir de données provenant de la DGEC et de la Direction des études économiques et démographiques. Finalement, on se questionne sur les enjeux sous-jacents à ce dossier et on dégage quelques pistes de solution.

Type de document :

CENTRE DE DOCUMENTATION COLLÉGIALE
1111, rue Lapierre
LASALLE (Québec)
H8N 2J4

9543

ÉLÉMENTS D'INFORMATIONS, DE RÉFLEXIONS ET DE SOLUTIONS AU SUJET DES LIAISONS ENTRE LE SECONDAIRE PROFESSIONNEL ET LES PROGRAMMES DE FORMATION TECHNIQUE AU COLLÉGIAL

Commission des affaires pédagogiques

Fédération des cégeps, 500 boulevard Crémazie Est, Montréal, (Québec) H2P 1E7 - Tél.: (514) 381 8631

ELÉMENTS D'INFORMATIONS, DE RÉFLEXIONS ET DE SOLUTIONS AU SUJET DES LIAISONS ENTRE LE SECONDAIRE PROFESSIONNEL ET LES PROGRAMMES DE FORMATION TECHNIQUE AU COLLÉGIAL

Commission des affaires pédagogiques

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
4e trimestre 1989
ISBN: 2-89100-068-4

Service des communications et de la documentation
Fédération des cégeps
500, boul. Crémazie Est
Montréal (Québec)
H2P 1E7
Tél.: (514) 381-8631

©1989
Fédération des cégeps

TABLES DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION 9

2. LES RÉFORMES SUCCESSIVES 11

2.1 Le rapport Parent 1964-1966 11

2.1.1 L'enseignement de «niveau collégial» en 1966 .. 11
2.1.2 Les lignes directrices de la réforme 11
2.1.3 La structure proposée pour le secondaire et le collégial 12
2.1.3.1 Le secondaire 13
2.1.3.2 Le collégial 16
2.1.4 Le système mis en place 18

2.2 La proposition de relance et de renouveau de mai 1982 . 19

2.2.1 Les orientations proposées 19
2.2.2 Les moyens proposés 19
2.2.3 Les cartes des options 20

2.3 Réaction de la Fédération des cégeps en décembre 1982 22
2.4 La synthèse de la consultation sur le projet du M.E.Q. en juin 1983 22

2.5 Les projets de rationalisation de la formation professionnelle de juin 1983 22

2.5.1 Le projet de carte nationale des programmes - juin 1983 22
2.5.2 Document de consultation sur l'élaboration, la révision et la mise à jour des programmes de formation professionnelle - juin 1983 23
2.5.3 Les suites 24

2.6 L'avis du Conseil des collèges sur l'harmonisation des programmes - juin 1984 24

2.7 La réforme du professionnel secondaire de juin 1986 .. 24
2.7.1 Les orientations de la réforme 24
2.7.2 Le DEP 26
2.7.3 Le CEP 28
2.7.4 Les cheminements particuliers de formation 28
2.7.5 L'infrastructure pédagogique de la réforme 28
2.7.6 L'harmonisation des programmes 29

2.8 Commentaires du Conseil des collèges sur la réforme .. 29
2.8.1 Les passerelles 29
2.8.2 Les structures d'accueil 29
2.8.3 L'harmonisation secondaire-collégial 29
2.8.4 Le comité C.L.E.C.E.S. 30

2.9 Les nouvelles modifications au secondaire - janvier 1987. 30
2.9.1 Le D.E.P. 30
2.9.2 Le C.E.P. 30

2.10 Les tendances 31
2.10.1 Une alternance entre deux philosophies 31
2.10.2 Le découpage en pourcentage des niveaux de scolarisation 34
2.10.3 Une stabilité de principe du découpage du secteur professionnel 35

3. LE CHEVAUCHEMENT DES PROGRAMMES

3.1 La carte des options du secondaire 37
3.1.1 Les principes directeurs de l'élaboration de la carte 37
3.1.2 Les critères appliqués 37

3.2 Le comité M.E.Q. - M.E.S.S. de 1986 38
3.2.1 Nature du travail 38
3.2.2 Exploitation du document 38
3.2.3 Suite du dossier 39

3.3 Le développement des programmes professionnels du réseau collégial 40

3.3.1 Les critères d'accessibilité des programmes de formation professionnelle 40
3.3.2 Les critères d'attribution 41
3.3.3 Les critères s'appliquant aux ressources 41
3.3.4 Les éléments de conjoncture 41

3.4 L'âge des programmes professionnels du collégial 42

3.5 Des tendances qui questionnent 43

4. LA RÉPARTITION DES CLIENTÈLES AU SECTEUR PROFESSIONNEL

4.1 La clientèle du secteur professionnel 45
4.1.1 L'évolution des clientèles de l'ensemble du secteur professionnel 45
4.1.2 L'évolution des clientèles de l'ensemble du secteur professionnel secondaire 49

4.1.3 L'évolution des clientèles de l'ensemble du secteur professionnel collégial 52
4.1.4 Des questions sur l'évolution des clientèles .. 52

4.2 La répartition à l'intérieur des ordres d'enseignement 55
4.2.1 La répartition globale de la clientèle du professionnel entre les secteurs 55
4.2.2 La répartition de la clientèle au collégial ... 59

4.3 La croissance du professionnel privé 59

4.4 Les changements de comportement de la clientèle du collégial public entre A-82 et A-88 62
4.4.1 Les options perdantes 65
4.4.2 Les options gagnantes 69

4.5 Les préalables des programmes techniques collégiaux et la préparation des étudiants du secondaire 69

5. LES ENJEUX

5.1 Première hypothèse : la continuation des tendances actuelles 81

5.2 Seconde hypothèse : une conjoncture en mouvement 82
5.2.1 La réforme au secondaire : élément d'incertitude..... 82
5.2.2 L'attitude des clientèles du secondaire 84
5.2.3 Une tentative d'interprétation de l'attitude des clientèles du collégial 85
5.2.4 Un avenir qui risque de questionner la vocation de l'enseignement collégial 90

6. LES PISTES DE SOLUTION ET LES RECOMMANDATIONS

6.1 L'orientation - Vocation importante du collégial 93
Recommandation no 1 94

6.2 Les préalables des programmes collégiaux - Une révision nécessaire 95
Recommandation no 2 96

6.3 L'information - Point d'appui des changements souhaités 96

Recommandation no 3 97
Recommandation no 4 98

6.4 Le chevauchement des options - Une opération de longue haleine..... 98
Recommandation no 5 99

6.5 Le développement du technique - Une nécessité qui passe par l'adaptation aux besoins de la clientèle et du marché du travail 99
Recommandation no 6 100

7. EN GUISE DE CONCLUSION 101

ANNEXES

ANNEXE 1 - Le profil de base des régions et les programmes à caractère national 103

ANNEXE 2 - Tableaux de chevauchement des programmes du secondaire et du collégial 107

ANNEXE 3 - Planification triennale de révision des cours et des programmes 1986-1990 121

ANNEXE 4 - Harmonisation secondaire-collégial - Propositions d'orientations - Direction générale de la formation professionnelle - Mai 1988 133

ANNEXE 5 - Exemples de «l'image» de la réforme du professionnel au secondaire 143

TABLEAUX

Âge des programmes professionnels 42

Clientèle à l'enseignement professionnel au secondaire et au collégial 46

Évolution des clientèles de l'ensemble du secteur professionnel des clientèles secondaire plus collégial 47

Évolution des clientèles du secteur professionnel secondaire des clientèles au secondaire 50

Évolution des clientèles du secteur professionnel collégial des clientèles au collégial 53

Répartition, en pourcentage selon les voies, de la clientèle du secteur professionnel 57

Répartition, en pourcentage, au public, au privé, de la clientèle du professionnel collégial 60

Nombre de demandes d'admission au premier tour (par famille de programmes) pour les collèges S.R.A.M. de A-82 à A-88 66

Répartition, en pourcentage du total de chaque année, des demandes d'admission au premier tour pour les collèges S.R.A.M. de A-82 à A-88 67

Indice de croissance de la demande d'admission au premier tour pour les collèges SRAM de A-82 à A-88 68

Préalables exigés pour chaque famille de techniques

A1 - Analyse par nombre de programmes 71

A2 - Analyse en pourcentage du nombre total de programmes du technique 72

A3 - Analyse en pourcentage du nombre total des programmes de la famille 73

B1 - Analyse par nombre d'étudiants 74

B2 - Analyse en pourcengage du nombre total d'étudiants inscrits au professionnel 75

B3 - Analyse en pourcentage du nombre total d'étudiants inscrits dans la famille 76

SCHÉMA

Organigramme des cheminements scolaires

- Rapport Parent - 1966 14

- Proposition M.E.Q. - Mai 1982 21

- Réforme - Juin 1986 27

- Modification 1987 33

GRAPHIQUES

Évolution des clientèles de l'ensemble du secteur professionnel comparativement à celle de l'ensemble de la clientèle du secondaire plus collégial 48

Évolution des clientèles du secteur professionnel secondaire comparativement à celle de la clientèle totale du secondaire . 51

Évolution des clientèles du secteur professionnel collégial comparativement à celle de la clientèle totale du collégial .. 54

Évolution de la répartition, en pourcentage selon les voies, de la clientèle du secteur professionnel 58

Évolution de la répartition, en pourcentage, au public, au privé, de la clientèle du secteur professionnel collégial . 61

Évolution de la clientèle dans les techniques du vêtement de A-77 à A-87 64

1. INTRODUCTION

Le comité sur les relations secondaire-cégep a inclus, dans son plan de travail 1987-1988 et dans celui de 1988-1989, une réflexion-bilan sur le chevauchement des options professionnelles entre le secondaire et le collégial.

Au cours des deux années durant lesquelles s'est poursuivie l'analyse de ce dossier, le comité était composé des membres suivants:

M. Claude OSTIGUY, directeur des Services pédagogiques, cégep Édouard-Montpetit, président du comité

M. Jean-Pierre BERGERON, directeur exécutif, Service régional d'admission du Montréal métropolitain (S.R.A.M.)

M. Jean-Pierre CLERMONT, directeur des Services pédagogiques, cégep de Matane

M. Régis DUBUISSON, directeur des Services pédagogiques, cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

M. Yvan TURGEON, directeur des Services pédagogiques, campus Notre-Dame de Foy

M. Gilles LECLERC, directeur des Services pédagogiques, collège Marie-Victorin

M. Christian GAVEN, agent de recherche, Direction des affaires pédagogiques et étudiantes, Fédération des cégeps

Il n'est sûrement pas aisé de produire un document qui fasse le tour complet de la question parce que le problème du chevauchement possède de multiples facettes. Ce document ne se veut donc pas une synthèse finale sur l'épineuse situation du chevauchement des options qui perdure depuis le début des cégeps ou presque.

Le seul but de ce texte est de déclencher une réflexion afin de trouver les meilleures pistes de solution tant pour les clientèles étudiantes que pour l'intégrité du réseau collégial.

Dans cet esprit, nous commencerons notre réflexion par un long rappel des principales idées maîtresses des réformes successives du système de l'éducation.

Nous nous replongerons dans les textes originaux pour tenter de comprendre les lignes directrices qui guident l'évolution de ce dossier. Cette analyse nous permettra ultérieurement de situer nos pistes de solution à l'intérieur de la dynamique interne du système éducatif.

Dans un deuxième temps, nous nous pencherons sur les mécanismes d'harmonisation mis en place et nous analyserons ensuite le comportement des clientèles du secteur professionnel durant les 10 dernières années. Nous aurons alors assez d'éléments pour nous questionner sur les enjeux sous-jacents à ce dossier et dégager des pistes de solution.

2. LES RÉFORMES SUCCESSIVES

Le but de ce long chapitre est de chercher à dégager, si elles existent, les grandes tendances sous-jacentes aux réformes entreprises depuis 20 ans, car le chevauchement des options professionnelles ne peut se dissocier de la conception de l'éducation qui a engendré le collégial. Nous vous proposons donc de nous suivre dans un retour aux sources mêmes de la réforme du secondaire et du collégial.

2.1 Le rapport Parent 1964-1966

2.1.1 L'état de l'enseignement de «niveau collégial» en 1966

Il y avait en 1966, 55 écoles de métiers et écoles techniques, une centaine de collèges classiques, 60 écoles normales (Brevet A), une cinquantaine d'instituts familiaux, des collèges commerciaux, des écoles d'infirmières, sans compter les écoles d'arts et de musique qui, toutes, donnaient des cours qui correspondaient, en âge scolaire, à l'enseignement actuellement dispensé par les cégeps.

La structure en place avant 1966 était très marquée par le choix des filières. Comme ces choix ne pouvaient être dissociés des moyens financiers dont disposaient les étudiants, la sélection avait tendance à se faire très fortement, dans les faits, selon l'appartenance à un milieu social donné. L'école reproduisait la stratification sociale existante.

La réforme proposée cherchera aussi bien à corriger le désordre structurel qu'à permettre un large accès, pour toutes les classes sociales, à un enseignement de qualité.

2.1.2 Les lignes directrices de la réforme

Les solutions avancées par le rapport Parent sont nombreuses et touchent tous les ordres d'enseignement. Elles visent toutes à bâtir un modèle de système scolaire basé sur une large démocratisation de l'enseignement en remplaçant la sélection souvent basée sur les ressources financières des individus par une sélection basée avant tout sur le potentiel scolaire.

Un certain nombre de lignes directrices sont constantes dans les solutions proposées. Nous

citerons les quatre qui nous semblent les plus déterminantes.

a) Implantation d'enseignement de base commun aux étudiants du secteur professionnel et à ceux du secteur général.

b) Intégration des enseignements professionnels et de l'enseignement général dans des bâtiments communs pour favoriser le «brassage» social et faciliter les réorientations.

c) Division de la société non en classes sociales, mais en niveaux d'aptitude et de potentiel à faire éclore au maximum.

d) Assistance soutenue dans les choix d'orientation et de réorientation dans le but de permettre à chacun de trouver sa place - indépendamment de son origine sociale - en fonction de ses aptitudes.

Il faut souligner à ce sujet l'influence du rapport du comité d'étude sur l'enseignement technique (1962) où les prévisions de clientèles sont établies à partir de la distribution théorique des Q.I. dans la population. La réforme proposée peut se schématiser de la manière suivante:

- acceptation de la stratification de la société quant aux aptitudes des individus;

- à partir de ce postulat, sélection des individus sur la base de leur potentiel et non de leur origine sociale.

L'ensemble des structures mises en place s'expliquent assez facilement à partir de ces deux éléments.

2.1.3 La structure proposée pour le secondaire et le collégial

Comme le problème qui nous intéresse découle du découpage secondaire-collégial, il est nécessaire d'examiner les structures proposées.

2.1.3.1 Le secondaire

La figure 1 de la page 9 représente l'organigramme du cheminement scolaire proposé.

En première et deuxième année du secondaire, la formation doit comprendre une initiation à la technologie pour tous les étudiants. Dans l'esprit du rapport Parent, ces cours d'initiation doivent se faire en atelier dans quatre domaines différents à raison de deux cours par année. Ces cours ont une fonction d'exploration pour les élèves. Le travail en atelier doit permettre de faciliter l'orientation (réf. pp. 175-176).

FIGURE 1 - RAPPORT PARENT 1964 / ORGANIGRAMME DU CHEMINEMENT SCOLAIRE

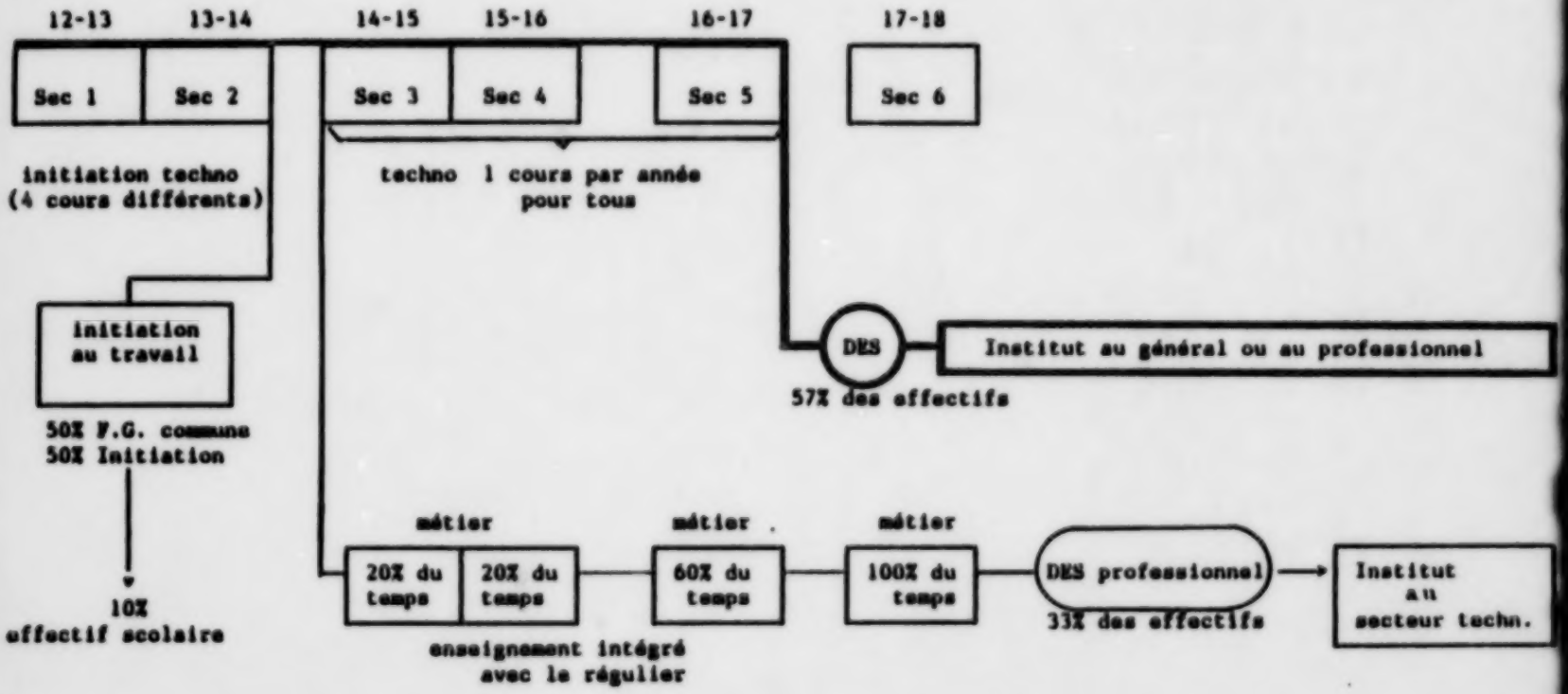

Le premier choix d'orientation se fait à la fin de la deuxième année du secondaire.

Ce choix se fait grâce à la connaissance des aptitudes explorées; il est encadré par les éducateurs (professeurs et autres intervenants) qui ont pu évaluer les aptitudes de chacun.

Trois possibilités s'offrent aux élèves:

a) Une voie de sortie rapide qui absorbera environ 10% de la clientèle scolaire. Cette formation prépare aux métiers non spécialisés (préposé aux machines à polycopier, concierge, préposé à l'entretien ménager, pompiste, etc).

b) Des concentrations techniques ou cours de métiers qui doivent «former des employés spécialisés pour diverses occupations manuelles, mécaniques, commerciales, agricoles et ménagères» (p.182). Le métier demande une habileté manuelle ainsi qu'une somme de connaissances théoriques en relation avec cette habileté. Les exemples donnés sont: carrosserie, mécanique d'entretien, installation électrique, plomberie de chauffage, boucherie, réparation d'appareils, coiffure, cuisine professionnelle, etc.

   Cette voie de formation technique devrait absorber 33% de la clientèle scolaire. Afin de faciliter les réorientations, la formation sera progressive (20% du temps en 3e et 4e année du secondaire, 50% du temps en 5e secondaire et, pour certaines options 100% du temps en 6e secondaire).

   La formation conduit à l'obtention d'un diplôme secondaire avec mention technique. Les élèves détenteurs de ce diplôme peuvent accéder aux filières techniques correspondantes de l'enseignement collégial.

   Dans un souci de faciliter les réorientations, l'enseignement technique se donnera dans les mêmes établissements que l'enseignement régulier d'où le nom de «polyvalentes» donné aux écoles secondaires de ce type.

c) L'enseignement secondaire général mène au diplôme d'études secondaires.

Cette voie de formation doit recevoir le reste de la clientèle, soit entre 45 et 50% des effectifs scolaires.

2.1.3.2 Le collégial (les instituts)

La structure du collégial est une création complète du rapport Parent. Les objectifs de ce type d'établissement sont:

a) d'uniformiser le passage du secondaire aux études supérieures (p.162) en fournissant un enseignement d'excellente qualité qui prépare aux études supérieures (p.156);

b) de dispenser une bonne formation générale tout en faisant commencer plus tôt des études spécialisées (p.157);

c) de diminuer les abandons scolaires en soutenant la motivation par la possibilité d'accéder à un enseignement concordant aux goûts de l'étudiant (p.158).

Le rôle sélectif (par réorientation) du collégial est une conséquence évidente de ces objectifs. «On évitera ainsi à ceux qui n'ont pas les aptitudes nécessaires pour y réussir de s'aventurer dans des études supérieures coûteuses pour eux et pour la société; ils trouveront sur place le cours technique ou professionnel qui leur convient et se prépareront sans retard à gagner leur vie» (p.158).

Le collégial est nettement conçu et pensé comme une plaque tournante qui doit être séparée tant du secondaire que de l'université; du secondaire, parce que l'âge de la clientèle doit lui permettre :

- de faire l'apprentissage de ses responsabilités (p.161);

- de favoriser le développement d'une méthode de travail personnel. «Une place importante devra être accordée au travail personnel de l'étudiant. Celui-ci sera entraîné à penser, chercher, travailler par lui-même; il a passé l'âge d'être guidé par la main. La difficulté principale que rencontrent les étudiants à l'entrée de l'université, surtout ceux qui viennent du secondaire public, c'est d'avoir à

travailler personnellement sans le support d'un cadre rigide» (p.161);

- d'approfondir la connaissance générale (p.161);

- de favoriser et de faciliter les choix d'orientation (p.162), de l'université, parce que ces établissements d'enseignement supérieur ne peuvent jouer adéquatement le rôle de formateur général et de «facilitateurs» de choix d'orientation. Ce rôle d'orientation de l'établissement collégial est très important et il doit être souligné.

«On devra, dans l'avenir, reconnaître à qui en manifeste le désir raisonnable toutes les chances de réorientation; le spécialiste en orientation devra donc, en particulier, évaluer les chances d'une réorientation dans chaque cas, aider l'étudiant à prendre une décision personnelle, le soutenir au besoin dans les difficultés qu'il rencontrera» (p. 269).

«Quelle que soit l'orientation choisie par l'élève, il devrait, pour la durée de ses études à l'institut (collège), être sous la direction plus personnelle d'un «patron», sorte de conseiller pédagogique dont le rôle consistera à rencontrer chacun des étudiants sous sa direction, deux fois par mois, afin de s'enquérir de son travail, de ses résultats scolaires, de ses problèmes particuliers et qui aidera cet élève à surmonter ses difficultés, soit en l'acheminant vers le service de psychologie, soit en prenant contact avec les professeurs. Avant que la situation ne soit sans issue, il y aurait lieu de charger le service d'orientation d'étudier le cas et, au besoin, d'aider un élève à se réorienter» (p.250).

«Si l'échec est généralisé, le service d'orientation devra conseiller l'élève, lui indiquer les occupations dont la formation déjà reçue lui ouvrirait les portes, ou lui indiquer quels cours-option lui permettraient le plus rapidement possible de trouver un emploi qui l'intéresse» (p.251).

Il ne fait aucun doute que la sélection vers l'université se fait en bonne partie au collège par le biais des réorientations successives et du counseling auprès de l'étudiant.

Bien que le rapport du comité d'étude sur l'enseignement technique de 1962 estimait à 11,5% la proportion de la population apte à fréquenter l'université, le rapport Parent estime que ce pourcentage sera plus élevé, soit 17% (p.206).

Il n'est pas inutile de faire remarquer que les termes cégep ou collégial ne sont pas issus du rapport Parent qui proposait le terme Institut pour cet ordre d'enseignement. Le choix de ce terme est à lui seul très révélateur et ne laisse aucune ambiguïté sur le caractère et la vocation première du collégial comme formateur de personnel technique spécialisé.

Les vocations de maturation, d'orientation et de formation en fonction d'une insertion au marché du travail sont très importantes. Ce sont elles, bien plus que la préparation pour l'université ou la formation spécialisée, qui justifient la création du collégial afin qu'il puisse enrichir de sa spécificité les vocations des autres ordres d'enseignement.

2.1.4 Le système mis en place

Au collégial, le pourcentage d'étudiants au secteur professionnel ne dépassera jamais beaucoup le cap des 50% (1983-1984). La vocation d'orientation donnée au collégial, par le biais de la marge de manoeuvre laissée à l'étudiant dans son exploration, sera rapidement limitée par les exigences d'admission des programmes collégiaux ainsi que par celles des programmes universitaires.

Le manque de tradition dans le domaine de l'encadrement et de l'accompagnement scolaire de clientèles nombreuses et diversifiées, ainsi que les difficultés d'implantation liées à la création des cégeps feront perdre de vue les objectifs qui étaient associés à la mission de formation des collèges.

Le collégial se centrera principalement sur la formation et l'utopie de placer chacun à sa place... se transformera rapidement en course pour se qualifier dans les programmes les plus prestigieux.

Au secondaire, la structure des polyvalentes répond dans la forme à ce qui est proposé par le rapport Parent. Il n'y aura cependant pas d'exploration technique en première et deuxième année et donc pas de possibilité réelle pour les élèves et les intervenants de faire des choix d'orientation sur la base d'une expérience de vie. Le système des voies professionnelles (court et long) mis en place va s'instituer dans la réalité en un système cloisonné de voies de formation avec peu de possibilité de réorientation.

La diminution constante des clientèles au secondaire fait décroître les inscriptions tant au professionnel long qu'au professionnel court. Cette conjoncture amène en 1982 une proposition de réforme de l'enseignement secondaire professionnel.

2.2 La proposition de relance et de renouveau de mai 1982

Ce document de consultation du M.E.Q. invite les divers milieux à réagir sur un projet de réforme touchant «la formation professionnelle chez les jeunes».

2.2.1 Les orientations proposées

Elles sont au nombre de cinq.

a) Faire acquérir par tous les étudiants du secondaire une formation de base qui intègre la technologie au même titre que les sciences, les arts et les lettres;

b) Augmenter la compétence par une formation de base plus solide et une formation fondamentale plus poussée;

c) Accroître les possibilités de formation continue par l'élimination des voies sans issues et des cloisonnements;

d) Accroître le taux de persévérance et de réussite;

e) Améliorer et diversifier les pratiques pédagogiques.

2.2.2 Les moyens proposés

Le secondaire est organisé selon un modèle qui ressemble, par sa structure, tant au modèle suédois qu'aux propositions initiales du rapport Parent.

Le système des filières professionnelles (court et long) est supprimé. Il est remplacé par un diplôme unique, le D.E.S., qui peut s'obtenir par une filière générale et 11 filières techniques. (Voir figure 2, page 15.)

La distinction entre les filières se fait par le choix des crédits à option en 3e et 4e année (12 crédits) et en 5e année (12 crédits).

Pour ceux qui choisissent une filière technique, les 12 crédits des 3e et 4e années constituent une introduction au domaine et les 12 crédits de 5e année sont une initiation à la technique choisie.

Le D.E.S. est identique pour tous; il sanctionne un niveau de formation acquis par des cheminements différents.

Le D.E.P. qui constitue la formation professionnelle réelle dans un champ de spécialisation s'obtient de un à deux ans après le D.E.S. avec deux exceptions:

- les programmes d'insertion au travail à 16 ans pour ceux qui ont trop de retard et qui sont incapables de suivre;

- l'entrée dès 16 ans dans les programmes du D.E.P. par une filière spéciale qui, après 1 ou 2 ans, conduit à l'obtention du D.E.S. et du D.E.P.;

Il est donc très clair dans ce projet de réforme que tous les étudiants qui obtiennent un D.E.P. doivent aussi posséder un D.E.S. La clé de voûte du succès de la réforme est la diversification des approches pédagogiques.

2.2.3 Les cartes des options

Dans un souci de rationaliser l'ensemble de la formation professionnelle, le projet de réforme prévoit dresser:

- une carte nationale des options professionnelles au secondaire;

- une carte nationale des options professionnelles au collégial;

- une carte intégrée avec ressources humaines, matérielles et bassin industriel.

FIGURE 1 - PROPOSITION MAI 1992 / ORGANIGRAMME DU CHEMINEMENT SCOLAIRE

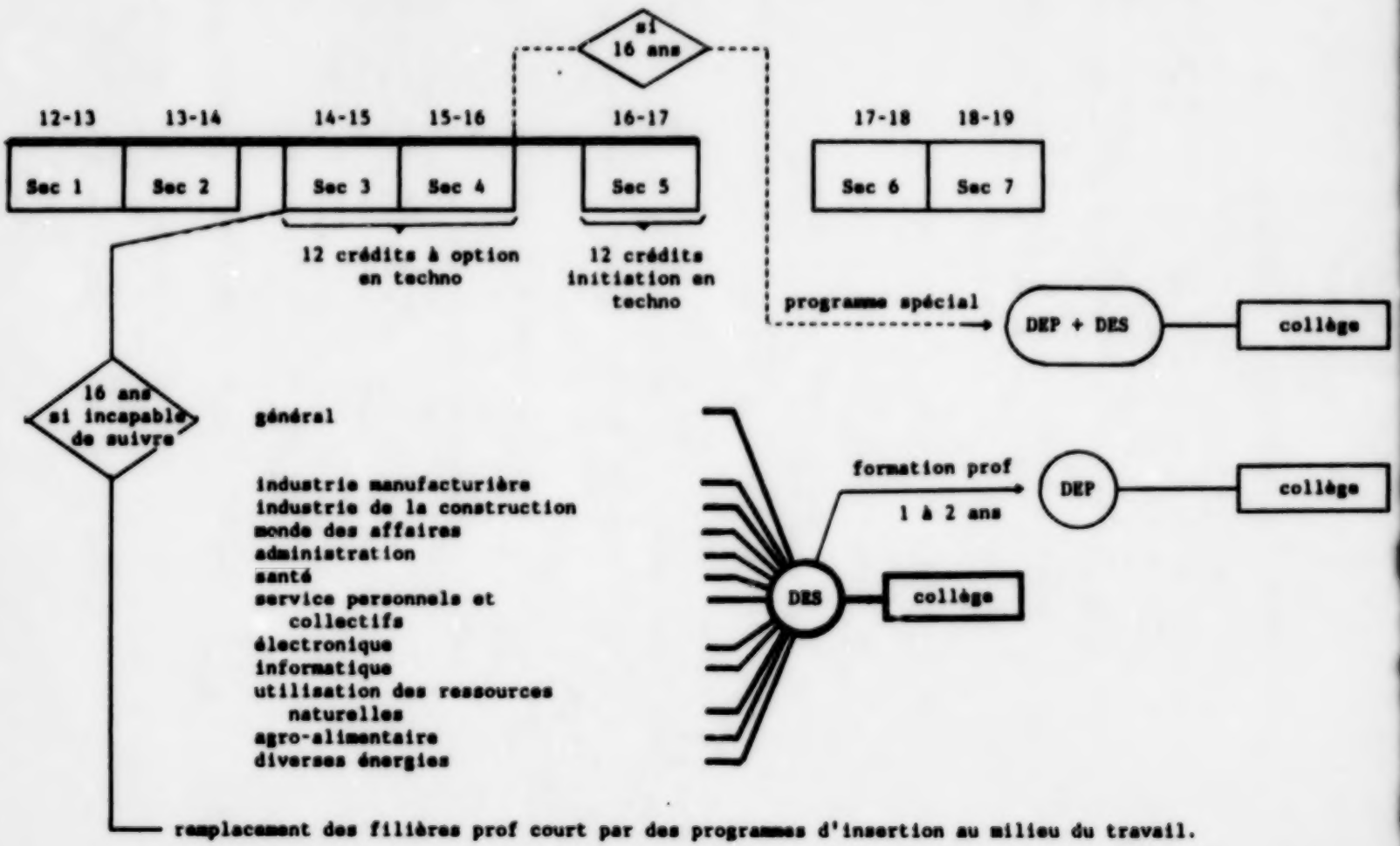

2.3 Réaction de la Fédération des cégeps en décembre 1982

La réaction de la Fédération peut se résumer par un accord sur les principes d'intégration d'une formation de base plus riche et d'une formation professionnelle intégrée, une inquiétude sur les arrimages secondaire-collégial et un désaccord sur la création du D.E.P. De l'avis de la Fédération, toute formation postsecondaire relève du niveau collégial.

Aucune action concrète n'a été faite pour chercher à s'approprier les formations dispensées au secondaire au-delà du D.E.S.

2.4 La synthèse de la consultation sur le projet du M.E.Q. en juin 1983

Les grandes lignes se résument par:

- un large accord sur une formation de base plus large et plus riche ainsi que sur l'insertion de la formation technique dans la formation de base pour toutes les clientèles (général ou technique);

- une très forte opposition à la disparition du professionnel court en 3e secondaire (majorité des commissions scolaires et quasi-totalité des ateliers);

- la nécessité de clarifier l'ordre d'appartenance d'une formation donnée.

2.5 Les projets de rationalisation de la formation professionnelle de juin 1983

Ces deux documents de consultation font suite aux intentions énoncées en mai 1982. Ils sont basés sur la modification des priorités gouvernementales depuis 1980. Les nouvelles priorités sont basées sur une «volonté d'accroissement de l'efficacité du système scolaire, une réduction des effectifs au niveau ministériel et dans les réseaux, la chute drastique des populations scolaires» (p. 2). Les documents visent une meilleure rationalisation et une utilisation maximale des ressources.

2.5.1 Le projet de carte nationale des programmes - juin 1983

L'activité économique est découpée en 21 secteurs. Il y a création de 21 tables nationales composées aux deux tiers de représentants du monde du travail. Chaque table, par l'intermédiaire d'un répondant

ministériel, achemine ses avis (besoins ou surplus de finissants dans le secteur concerné, niveau de formation, etc.) au comité ministériel de la formation professionnelle, puis au bureau du sous-ministre où sont prises les grandes orientations des décisions. À partir des orientations décidées, les régions élaborent les modalités d'application (qui contingentera, qui offrira un nouveau programme, etc.)

Le document propose le profil de base des enseignements régionaux ainsi que les programmes à caractère national pour le collégial et le secondaire (Voir annexe 1, p. 89.)

2.5.2 Document de consultation sur l'élaboration, la révision et la mise à jour des programmes de formation professionnelle - juin 1983

En prolongement du texte précédent et dans le souci de chercher à rationaliser l'ensemble de la formation professionnelle, la révision et l'élaboration des programmes suivront les six étapes suivantes:

- au niveau des 21 tables nationales sectorielles: identification des besoins par secteur économique et perspective de développement de ces secteurs;

- à la table de concertation des directeurs de programmes (primaire/secondaire, collégial, universitaire, adultes): préparation d'un projet de planification annuelle à partir des rapports d'évaluation des programmes et des rapports des tables sectorielles;

- au bureau des sous-ministres: approbation de la planification annuelle des actions du ministère;

- au niveau des unités administratives de réseau: élaboration, révision ou mise à jour des programmes selon le cadre général et la planification ministérielle;

- approbation officielle des nouveaux programmes ou des programmes révisés par le ministre de l'Éducation après étude au Bureau du sous-ministre;

- application du nouveau programme par la direction générale du réseau.

2.5.3 Les suites

L'intérêt de ces documents réside dans la tentative faite pour amorcer une rationalisation du secteur de formation professionnelle. Le souci de chercher à éviter les chevauchements y est évident. Les réactions hostiles à toute forme de centralisation ainsi que le changement de gouvernement auront comme conséquence de fermer le dossier sur cette consultation.

2.6 L'avis du Conseil des collèges sur l'harmonisation des programmes professionnels entre les ordres d'enseignement - juin 1984

Le Conseil constate la nécessité d'une harmonisation des programmes entre les ordres d'enseignement par ouverture, fermeture ou modification de certaines options.

Les critères qui devraient régir l'attribution d'un programme à l'enseignement collégial devraient être les suivants: (p. 4)

- le volume des connaissances requises pour maîtriser les concepts et les gestes du domaine professionnel;
- la complexité des tâches et l'ampleur de la fonction;
- la responsabilité professionnelle et sociale attachée à la fonction.

Le document recommande:

- de définir les critères et les conditions devant régir l'harmonisation;
- de faire connaître le processus décisionnel qui entoure l'harmonisation des programmes.

2.7 La réforme du professionnel secondaire de juin 1986

Très rapidement après son élection, le nouveau gouvernement libéral dépose le plan d'action de la réforme au secondaire professionnel.

2.7.1 Les orientations de la réforme

a) Faire acquérir une formation de base la plus solide possible.

«La formation professionnelle ne devrait idéalement pas débuter, dans la mesure du possible, avant qu'un élève n'ait terminé ses

études secondaires et obtenu son diplôme de fin d'études» (p. 9).

b) Établir des seuils d'accessibilité souples et réalistes. On «doit admettre qu'une telle exigence (le DES) représente pour de nombreux élèves une barrière qui leur apparaît quasi insurmontable» ce qui «incite à décrocher sans aucun diplôme ni qualification», d'où la nécessité «d'assouplissement des préalables pour les élèves ayant dépassé l'âge de la fréquentation obligatoire» et de «limiter aux seuls préalables requis pour assimiler le contenu des cours de formation professionnelle» (p. 9).

c) Fournir une formation professionnelle solide appuyée sur des acquis essentiels de formation de base.

d) Établir une reconnaissance spécifique des acquis de formation professionnelle.

e) Mettre en place une organisation scolaire qui n'instaure pas la formation professionnelle comme une voie terminale en retardant le moment des choix professionnels et en fixant à 17 ans l'âge d'accès aux programmes professionnels.

Il est intéressant de comparer ces orientations à celles proposées dans le document de mai 1982.

Les points a), c), d) et e) sont convergents. Le point b) constitue un assouplissement important du premier article, assouplissement, il est vrai, tempéré par la limite de 17 ans fixée pour entrer dans un programme de formation professionnelle. Le D.E.S. n'est toutefois plus un préalable à l'obtention du D.E.P.

L'objectif d'intégration de la technologie à la formation de base est atteint par l'ajout de quatre crédits d'initiation à la technologie, obligatoires pour tous en 3e secondaire.

La figure 3 de la page 21 trace l'organigramme des cheminements scolaires.

La réforme crée deux diplômes de formation professionnelle au secondaire, le D.E.P. et le C.E.P.

2.7.2 Le DEP

«Prépare les élèves à l'exercice d'un métier hautement qualifié prenant appui sur une formation de base plus large, assurant une meilleure employabilité et favorisant la mobilité professionnelle» (p. 11).

Les préalables d'admission au D.E.P. sont:

- le D.E.S. ou,

- avoir 17 ans et les crédits de 4e secondaire en français, anglais, mathématiques, enseignement moral/religion.

  Le D.E.P. comporte 36 à 72 crédits (900 à 1800 heures) pour une durée de un à deux ans de formation professionnelle exclusivement.

FIGURE 3 - RÉFORME JUIN 1986 / ORGANIGRAMME DES CHEMINEMENTS SCOLAIRES

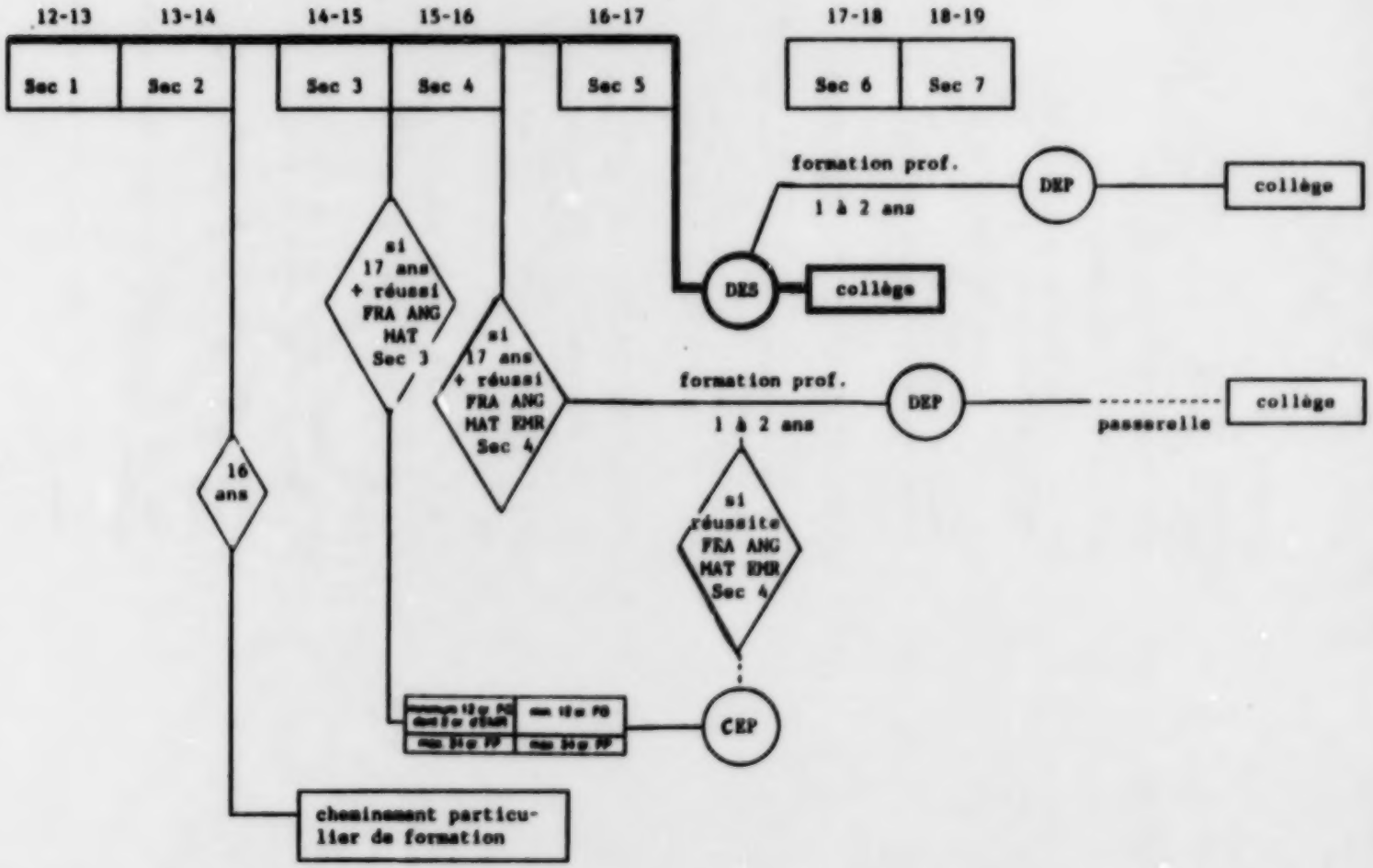

2.7.3 Le C.E.P.

«Prépare les élèves à l'exercice d'un métier dont l'apprentissage fait davantage appel au développement d'habiletés manuelles qu'à l'assimilation de connaissances théoriques» (p. 11).

Les préalables d'admission au C.E.P. sont:

- 17 ans et les crédits de 3e secondaire français, anglais, mathématiques;

- le C.E.P. comporte 72 crédits pour une durée de formation de deux années avec 48 crédits de formation professionnelle et 24 crédits de formation générale dans les matières de base.

2.7.4 Les cheminements particuliers de formation

Cette voie est accessible à ceux qui ont plus de 16 ans et qui ne peuvent s'insérer au système. Il s'agit d'une alternance travail-étude qui prépare à des emplois sans qualifications particulières (commis de station-service, préposé au ménage, etc.).

2.7.5 L'infrastructure pédagogique de la réforme

- Les 258 programmes professionnels actuels seront révisés pour offrir des programmes de qualité plus polyvalents. La révision se fera sur cinq ans (de 1986 à 1991). Le nombre de programmes sera ramené à 125.

- L'évaluation des apprentissages sera décentralisée et l'approche «critérisée» de l'évaluation sera implantée en même temps que les nouveaux programmes.

- Le ministère préparera une nouvelle répartition des programmes en tenant compte des principes suivants:

  . «tenir compte de la situation actuelle de favoriser la concertation entre les commissions scolaires»;

  . «assurer un leadership national pour assurer une cohérence d'ensemble»;

  . tenir compte des régions périphériques et anglophones»;

. «implanter au rythme des nouveaux programmes» (p. 22).

. Le Ministère uniformisera les équipements pour un même programme (73% des équipements ont plus de 6 ans d'âge et 50% plus de 10 ans).

2.7.6 L'harmonisation des programmes

Le document prévoit la création d'un comité de travail M.E.Q.-M.E.S.S. ayant comme mandat de répartir entre le secondaire et le collégial les programmes de formation. Ce comité doit soumettre ses recommandations en octobre 1986. Nous reparlerons des suites de ces travaux au chapitre 4, paragraphe 2.

2.8 Commentaires du Conseil des collèges sur le plan d'action ministériel sur la formation professionnelle au secondaire - octobre 1986

Favorable dans l'ensemble au plan d'action, le Conseil des collèges commente largement le texte du ministre. Nous ne retiendrons ici que les commentaires ayant trait à l'harmonisation secondaire-collégial. Quatre points sont soulevés.

2.8.1 Les passerelles

Nécessitent une collaboration étroite entre formateurs de même section du secondaire et du collégial au sein des écoles et des collèges, d'où la nécessité d'une volonté commune pour faciliter le continuum.

2.8.2 Les structures d'accueil

Il est nécessaire de bien définir les niveaux des structures d'accueil dans le but de chercher à augmenter les taux de passage entre le secondaire professionnel et le collégial.

2.8.3 L'harmonisation secondaire-collégial

Le secondaire devra tenir compte des exigences de formation du collégial et le collégial devra s'ajuster et collaborer à l'élaboration et à l'application des programmes de passage en reconnaissant des acquis expérientiels et en respectant les préalables (français, sciences) - tout

en s'assurant que le supplément de formation ne soit pas trop lourd pour décourager les clientèles.

2.8.4 Le comité C.L.E.C.E.S.

Urgence de revoir son mandat, sa composition et d'en préciser les pouvoirs. Il reste inutile tant «qu'il restera invisible, inconnu, sans appui et sans pouvoirs» (p. 17).

Il est intéressant de noter que ces commentaires visent en grande partie à permettre une continuité entre le D.E.P. et le D.E.C. Par l'ajustement des programmes ou par l'établissement de passerelles, on cherche à rendre plus facile le passage au collégial en empruntant la filière professionnelle secondaire. Cette ouverture qui permet des cheminements spéciaux et des réorientations semble logique dans la mesure où la filière du D.E.P. n'est accessible qu'à 17 ans. Il y a ainsi peu de risque d'institutionnaliser cette voie de formation comme porte d'entrée normale au cégep.

Nous allons voir que les modifications de la limite d'âge apportées en janvier 1987, changent sensiblement le contexte dans lequel ont été faits les commentaires du Conseil des collèges.

2.9 Les nouvelles modifications du régime pédagogique du secondaire en janvier 1987

En janvier 1987, le M.E.Q. officialise de nouvelles modifications qui touchent essentiellement les structures d'accueil des programmes du D.E.P. et du C.E.P.

2.9.1 Le D.E.P.

Cette filière est accessible avec les préalables suivants:

- le D.E.S.;
- avoir 16 ans (et non 17) et avoir complété les crédits de 4e secondaire en français, anglais, mathématiques, enseignement moral/religion.

2.9.2 Le C.E.P.

Cette filière est accessible avec le préalable suivant:
avoir 16 ans (et non 17) et avoir complété les crédits de 3e secondaire en français, anglais, mathématiques.

L'abaissement de 17 à 16 ans du seuil d'accès aux filières D.E.P. et C.E.P. constitue une modification majeure des orientations du document de mai 1982 et de la réforme initiale de juin 1986.

La proposition de mai 1982 obligeait l'élève à détenir un D.E.S. pour entrer dans la filière D.E.P. La réforme de juin 1986 n'obligeait pas à détenir un D.E.S. mais imposait d'avoir 17 ans. La nouvelle réforme n'oblige ni le D.E.S. ni l'âge de 17 ans.

Signalons qu'actuellement les élèves de 4e secondaire inscrits au professionnel ont 16 ans et plus dans environ 90% des cas pour le professionnel court et 65% des cas pour le professionnel long (réf. Conseil supérieur de l'éducation, sept. 86, p. 43).

Les organigrammes des pages 9, 16, 21 et 26 permettent une comparaison rapide de l'évolution de la réforme depuis sa conception jusqu'à son application complète.

Il est remarquable de constater que sous l'habit de la réforme proposée en mai 1982, ce qui est finalement appliqué a plus d'affinité avec ce qui existait déjà qu'avec le plan de réforme initialement proposé. Doit-on y voir l'effet d'inertie du système, la concrétisation de l'opposition des commissions scolaires et des ateliers, ou la volonté du gouvernement de retourner à des structures plus traditionnelles?

2.10 Les tendances

Nous tenterons de dégager les tendances des différentes réformes que nous venons de résumer.

2.10.1 Une alternance entre deux philosophies

Ce qui se dégage le plus de la lecture de l'ensemble des documents, c'est l'impression d'une réforme jamais achevée et d'une alternance entre deux pôles d'attraction. Un des pôles vise à compléter la réforme dans le sens du rapport Parent (projet de mai 1982), l'autre tend par des modifications mineures de la structure à ouvrir des brèches dans la cohérence interne du système. Ces brèches ont comme fonction de diluer la réforme entreprise en en annihilant les effets (juin 1986 et surtout modifications de janvier 1987).

La comparaison des organigrammes 1, 2, 3 et 4 (pages 9, 16, 21, 26) permet facilement de constater que des modifications mineures peuvent avoir des conséquences très importantes. Alors que l'on clame bien haut la volonté de favoriser la formation générale de base, le simple passage de 17 à 16 ans de la limite d'âge proposée pour l'accès à l'enseignement professionnel au secondaire remet en cause cette volonté tant affirmée.

L'atteinte de l'objectif souhaité (augmenter la formation générale de base) devrait à tout niveau être appuyée par des actions cohérentes avec ce but. Les difficultés rencontrées (motivation des élèves) ne peuvent donc pas être résolues en utilisant des moyens (voies de sortie sans DES) qui s'opposent au principe initial. Les solutions doivent au contraire être cohérentes et renforcer l'objectif initial (support aux élèves et aux établissements, modification de l'encadrement pédagogique, par exemple).

FIGURE 4 - MODIFICATION 1997 / ORGANIGRAMME DES CHEMINEMENTS SCOLAIRES

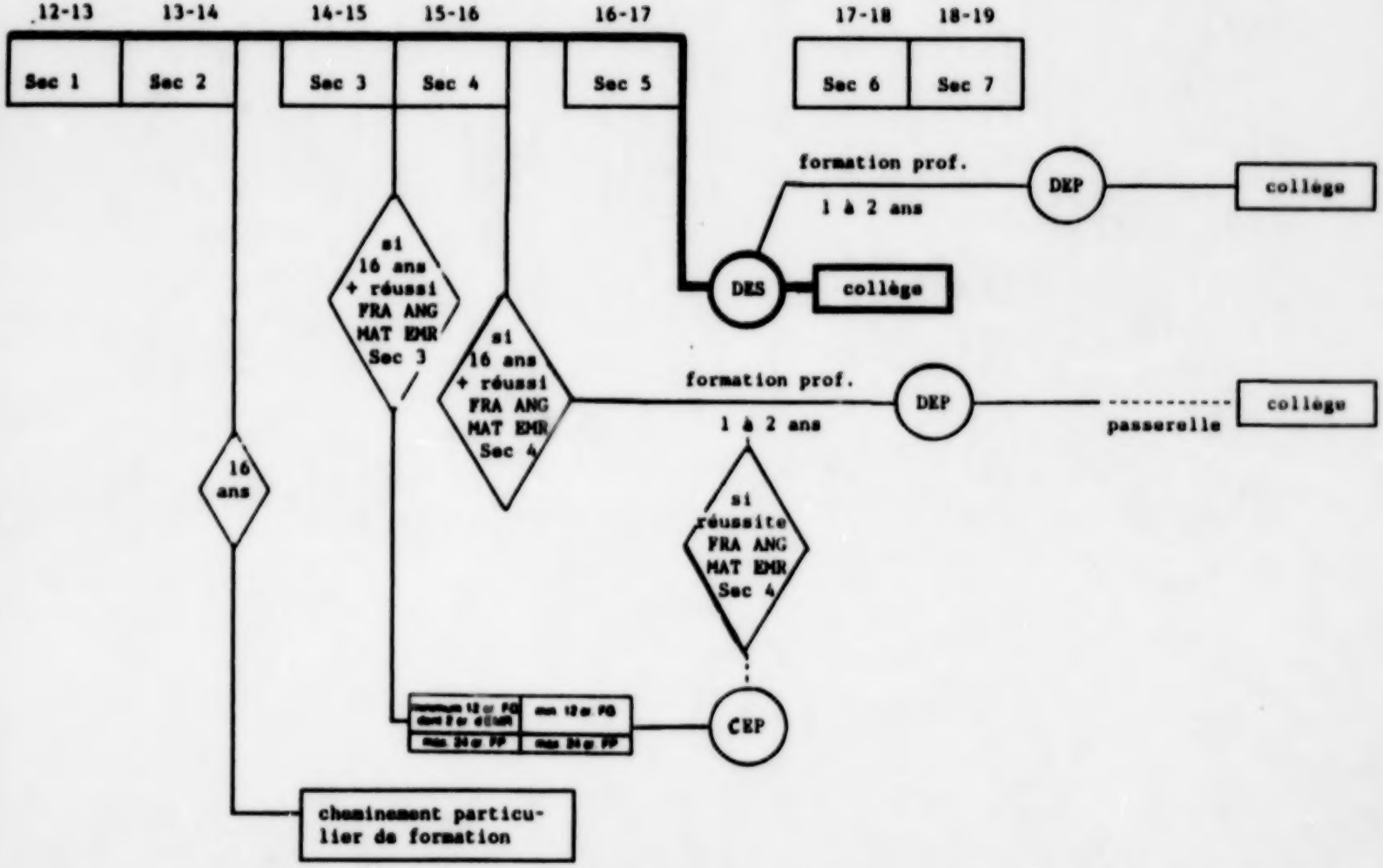

La structure qui fonctionne dans la réalité n'est pas actuellement le produit d'un ensemble logique (comme celle proposée par le rapport Parent). Nous avons plutôt affaire à une créature hybride issue d'un mariage malheureux entre des tendances inconciliables. L'on poursuit sans trop le réaliser des objectifs contradictoires (prolongation de la formation de base - sortie rapide du système scolaire); cette dualité ne permet pas de concentrer les énergies, et les solutions des problèmes rencontrés sont plus reliées aux forces en présence qu'à l'analyse logique des éléments du problème à l'intérieur d'un plan d'action cohérent. Cette manière de procéder évite de remettre directement en question les bases de la première réforme mise sur pied par le rapport Parent. On ne tranche donc jamais l'épineuse question de la distribution de l'accessibilité aux divers ordres d'enseignement qui est, bien sûr, très liée au découpage social et au type de société que le système d'éducation implante ou reproduit.

2.10.2 Le découpage en pourcentage des niveaux de scolarisation

Il n'est pas aisé de discuter de cette question parce qu'elle soulève immédiatement des passions très importantes. La simple notion de découpage induit à la prudence parce que la hiérarchisation, si facilement acceptée pour l'ensemble du règne animal, implique pour les humains le découpage des privilèges liés au rang que l'on occupe.

Les membres de la commission Parent ont réussi le tour de force de penser un système d'éducation qui respecte les règles de fonctionnement de la société et qui pourtant contient les germes de sa profonde transformation à long terme.

La base de ce tour de force, c'est d'accepter l'organisation pyramidale de la société... (il ne peut y avoir plus de chefs que d'indiens). Le rapport du comité d'étude sur l'enseignement technique (1962) décrivait cette pyramide en fonction des Q.I. et c'est en se basant sur un découpage du Q.I. par tranche, que l'on obtient la proportion d'individus d'une classe d'âge qui ont les capacités d'entreprendre des études à un niveau donné (niveau universitaire: Q.I. = 120 et +). En écrivant sur ce sujet, nous sommes bien conscients des passions que l'on risque d'attiser et nous ne désirons nullement orienter le lecteur dans cette voie. D'ailleurs, les membres de la commission Parent n'ont utilisé les

Q.I. que comme indicateurs, non comme une justification à un découpage précis. De plus, les découpages proposés tiennent toujours compte de l'élévation générale du taux de scolarité que l'on souhaitait favoriser. Ainsi, ce n'est pas 11,5% de la population (donnée de 1962) que l'on désire voir obtenir un diplôme de premier cycle universitaire, mais 17% (20% à l'entrée du premier cycle) (p. 386). Au-delà de l'éventuelle querelle sur la méthode utilisée, il est intéressant de comparer 20 ans plus tard :

- que ce n'est pas entre 45 et 50% des effectifs scolaires, prévu par le rapport Parent, qui fréquentent le cégep mais 53,2% (source: Conseil supérieur de l'éducation pour l'année scolaire 1983-1984);

- que la répartition général/professionnel est différente de celle qui était initialement prévue au rapport Parent puisqu'elle est de 26,5% au général et 26,7% au professionnel (total 53,2%) (source: clientèle 1983-1984, M.E.Q.).

La clientèle au collégial ressemble bien à ce que l'on avait prévu, mais le découpage entre le professionnel et le général est loin de celui que l'on visait. Il nous faudra revenir ultérieurement sur cette constatation.

Notons, pour terminer ce paragraphe, qu'aucune réforme ultérieure au rapport Parent ne s'aventure dans des justifications d'ensemble de cette nature. Doit-on en conclure que toutes adoptent les principes élaborés par ce rapport? Que l'on ne se soucie plus de ce genre de découpage? Ou que l'on désire à tout prix éviter ces discussions?

2.10.3 Une stabilité de principe du découpage du secteur professionnel

Comme l'a fait initialement le rapport Parent, les textes consultés divisent toujours le secteur de la formation professionnelle en trois:

- la main-d'oeuvre non qualifiée (secondaire);
- les métiers (secondaire);
- la formation technique (collégial).

L'appartenance d'une formation à une catégorie est basée sur les critères suivants:

- le volume de connaissances requis;

- le type d'habiletés à acquérir en fonction des tâches à accomplir;

- la responsabilité sociale associée à la fonction.

Bien que les critères de classification et le découpage soient généralement admis, il n'y a pas de frontières claires qui permettent l'attribution sans discussion d'une formation à une catégorie donnée à un ordre d'enseignement. Il faut noter aussi que l'on parle peu du professionnel universitaire, que ce soit de l'E.T.S. ou de la «formation technique» acquise par le biais des certificats. Il s'ensuit qu'à partir de définitions relativement claires et simples qui semblent délimiter le territoire de chacun, nous constatons dans les faits un enchevêtrement tant entre le secondaire et le collégial qu'entre le collégial et l'universitaire. Dans le contexte de raréfaction de la clientèle, chaque ordre d'enseignement cherchera à profiter de ces frontières floues pour étendre sa zone d'influence.

Le collégial est le seul ordre d'enseignement à devoir se situer par rapport à deux partenaires potentiellement concurrentiels. Nous laissons au lecteur le soin de juger si sa position est favorable.

3. LE CHEVAUCHEMENT DES PROGRAMMES

3.1 La carte des options du secondaire

Ce thème de carte des options revient très fréquemment tant dans les textes du Conseil des collèges que dans ceux du Conseil supérieur de l'éducation.

- La belle tentative du projet de production d'une carte intégrée de juin 1983 n'a pas eu de suite. La réforme entreprise au secondaire a toutefois permis à cet ordre d'enseignement d'élaborer une carte de répartition des options du secondaire.

- La clientèle de ce secteur étant en décroissance depuis plusieurs années, la principale difficulté a été de «renverser la tendance bien ancrée dans le milieu scolaire qui consiste à partager entre le plus grand nombre d'écoles possible, le plus grand nombre de programmes possible, situation qui conduit, par l'éparpillement des ressources, à une diminution de la qualité et, paradoxalement, de l'accessibilité» (p. 1, Direction de la formation professionnelle, mars 1988).

Les critères de répartition géographique des programmes professionnels entre les commissions scolaires sont décrits dans un court texte de la Direction de la formation professionnelle (mars 1988).

3.1.1 Les principes directeurs de l'élaboration de la carte

- Favoriser une utilisation plus rationnelle des ressources humaines, financières et matérielles.

- S'appuyer sur des infrastructures existantes.

- Favoriser dans un même centre le regroupement des programmes d'études ayant des affinités ou des complémentarités.

- Rehausser la qualité des formations professionnelles au secondaire.

- Viser à maintenir une dimension dynamique qui permette de s'ajuster tant à la fluctuation des clientèles qu'au besoin du marché du travail. La carte fera donc l'objet d'une révision annuelle.

3.1.2 Les critères appliqués

- Favoriser les écoles ou centres qui ont dispensé le programme depuis les trois dernières années.

- Considérer l'aspect complémentaire des programmes.

- Tenir compte de l'aspect confessionnel au secteur anglophone.

- Favoriser les établissements ayant des mécanismes de relations industries-écoles.

- Tenir compte des capacités d'accueil.

- Tenir compte de l'état des équipements.

- Tenir compte des distances entre les commissions scolaires et des possibilités d'hébergement.

- Considérer l'envergure des perfectionnements des enseignants.

- Ajuster les programmes offerts à la situation de l'emploi et au tissu socio-économique régional.

La volonté de rationaliser et de chercher à accroître la qualité de la formation semble bien ancrée dans cette redistribution des options.

3.2 Le comité M.E.Q.-M.E.S.S. de 1986

Ce comité, rappelons-le, avait pour mandat de répartir entre le secondaire et le collégial les programmes de formation (voir 2.7.6).

3.2.1 Nature du travail

Il s'agissait d'éclaircir les situations de chevauchement de formation entre les deux ordres d'enseignement. Dans ce but, il a été produit à l'automne 1986, pour usage interne, un document comparatif des programmes professionnels. Ce document, en plus d'une analyse du contenu des programmes, compare les affinités des tâches effectuées après la diplomation.

On trouvera à l'annexe 2 (page 91) la présentation de tableaux récapitulatifs du document produit par le comité M.E.Q.-M.E.S.S.

3.2.2 Exploitation du document

Le travail du comité est rapidement arrivé à une impasse. L'analyse montre qu'il y a duplication d'éléments de formation entre les deux ordres

d'enseignement mais il n'a pas été possible de cerner la nature de la duplication. Ce que l'on n'arrive pas à faire, c'est de déterminer la pondération quant à la formation de ces éléments communs aux deux ordres d'enseignement. De la même manière, l'on constate la duplication de l'occupation des emplois mais l'on ignore l'évolution à long terme du plan de carrière des individus qui ont au départ des fonctions similaires.

Le document n'a pas eu d'autre suite que de constater l'impasse quant à cette manière d'aborder le problème du chevauchement.

3.2.3 Suite du dossier

- À l'avenir, le problème du chevauchement sera résolu par le biais de cas particuliers. Les programmes les plus problématiques (en ce moment agriculture et fabrication mécanique) seront analysés en profondeur pour tenter de résoudre les problèmes.

- C'est par le biais des révisions de programmes que seront faits les ajustements. Le but des travaux est de réduire la duplication des programmes ou de permettre des passages plus aisés des programmes professionnels du secondaire vers le collégial.

- À partir des plans de travail du M.E.Q. et de la D.G.E.C, le M.E.Q. ou la D.G.E.C. indiquera à son vis-à-vis son intérêt pour la révision ou l'harmonisation d'un programme particulier.

- Le dossier du chevauchement des programmes n'avance pas vite parce que le terrain est difficile et que personne ne désire perdre quelque chose. La D.G.E.C. ne bouscule pas le processus parce que, pour le moment, les lois du marché sont à l'avantage du collégial qui attire au professionnel les clientèles du secondaire plus que le secondaire professionnel n'arrive à le faire. (Voir l'analyse détaillée en 4.2.) Sur le marché du travail, les finissants du collégial se placent bien (par exemple, pour les finissants de juin 1988, 6% de sans-emploi six mois après la diplomation. Source: S.R.A.M.)

3.3 Le développement des programmes professionnels du réseau collégial

- Pour répondre aux demandes du Conseil des collèges de dresser un plan de développement de la formation professionnelle collégiale, la D.G.E.C. a publié en novembre 1987, un document de travail sur le sujet.

- Ce premier pas est en fait une analyse qui cherche à dégager ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui pour poser les premiers jalons en vue d'établir un plan de développement.

- L'implantation des programmes s'est généralement faite à la suite des demandes des collèges. Les programmes ont été accordés après démonstration de l'existence des besoins de main-d'oeuvre. Le processus d'autorisation s'est fait, quant à lui, dans un cadre bien défini même s'il n'a jamais fait l'objet de diffusion officielle.

- Les éléments suivants sous-tendent les autorisations de programmes de l'enseignement professionnel:

3.3.1 Les critères d'accessibilité des programmes de formation professionnelle

Ils sont au nombre de cinq:

a) la recherche d'un équilibre entre l'autorisation de tous les programmes à tous les collèges et l'autorisation des programmes sur la base des besoins locaux de main-d'oeuvre;

b) l'accessibilité à des programmes complets. Les cas d'autorisation partielle sont présentement très peu nombreux et ils seront éliminés à plus ou moins court terme;

c) l'accessibilité pour la population anglophone. La répartition des programmes se fait comme s'il s'agissait d'un réseau distinct;

d) l'accessibilité équivalente selon le sexe;

e) le rapport entre le général et le professionnel. Il n'existe pas de rapport idéal entre les deux secteurs. La somme des inscriptions du professionnel doit répondre adéquatement aux besoins quantitatifs du marché du travail et chaque collège doit trouver son propre équilibre entre les deux secteurs d'enseignement.

3.3.2 Les critères d'attribution

Ils sont au nombre de six:

a) les besoins du marché du travail déterminés à partir de l'analyse des données de placement, de relance, de pénurie et surplus de main-d'oeuvre;

b) les besoins de la population scolaire déterminés à partir des demandes d'admission au 1er mars. Comme ces besoins et le marché du travail ne coïncident pas, il peut y avoir imposition de contingentement;

c) l'état du développement de l'enseignement professionnel de chaque collège. Les collèges ayant peu de professionnel sont favorisés. Les indicateurs utilisés sont: le nombre de programmes autorisés, la population inscrite, le type de programmes dispensés;

d) la complémentarité des programmes professionnels. On cherche à maximiser l'utilisation des ressources et à faciliter l'implantation;

e) la complémentarité des collèges. Le réseau est découpé en neuf régions et les collèges d'une même région sont complémentaires.

3.3.3 Les critères qui s'appliquent aux ressources dans le but d'assurer la qualité des ressources humaines et la rentabilisation des équipements

a) Le contingentement des inscriptions vise à favoriser la répartition géographique équitable sans excéder les besoins du marché du travail;

b) Les plans de développement des collèges deviennent un critère depuis 1986-1987. Dans l'avenir, ce critère prendra une importance considérable.

3.3.4 Les éléments de conjoncture

a) Politiques gouvernementales;
b) Règles d'embauche des entreprises;
c) Modifications majeures des programmes professionnels;
d) Caractéristiques des collèges (historiques, physiques);
e) Contexte socio-économique et culturel des collèges;
f) Contexte budgétaire.

L'état actuel de la répartition des programmes professionnels est le résultat de l'application systématique de ce processus. Il ressort que, jusqu'à maintenant, l'initiative du développement des programmes est essentiellement venue des collèges. Il n'est pas inutile de faire remarquer que tous les critères utilisés pour l'autorisation des programmes au collégial sont aussi utilisés pour la carte des options du secondaire. (Voir 3.1.)

3.4 L'âge des programmes professionnel du collégial professionnel

À partir des données du Service des programmes (voir annexe 3, p. 103) pour 94 programmes professionnels listés, nous pouvons calculer l'âge moyen des programmes. Il se situe à 7,5 années. La pyramide d'âge des programmes est la suivante:

ÂGE	NOMBRE	%
de 0 à 4 ans	49	52%
de 5 à 9 ans	10	11%
de 10 à 14 ans	18	19%
de 15 à 19 ans	8	8%
20 ans et plus	9	10%

Il faut cependant noter que la plupart des vieux programmes sont actuellement en révision. Si la planification prévue est respectée, nous aurons, fin 1989, une tout autre situation.

ÂGE	NOMBRE	%
de 0 à 4 ans	66	70%
de 5 à 9 ans	17	18%
de 10 à 14 ans	11	12%

Les 11 plus vieux programmes seront alors :

141 Inhalothérapie et anesthésie qui sera en révision à partir de 1988-1989,

144 Technique de réadaptation qui sera en révision à partir de 1988-1989,

410 Techniques administratives (8 programmes) dont la révision doit se terminer en 1988-1989,

561.06 Danse-ballet qui est en expérimentation depuis 1984-1985.

Il ressort de cette analyse que les programmes du réseau collégial, sans être très récents, subissent actuellement une opération de rajeunissement importante qui ramènera, à la fin 1989, l'âge moyen à environ 4 années.

3.5 Des tendances qui questionnent

Comme on peut le constater, en dépit d'un grand intérêt et de plusieurs tentatives pour trouver une solution au chevauchement des programmes professionnels, l'on n'arrive pas à s'attaquer au coeur du problème et la situation reste quasi inchangée depuis l'origine des collèges. Il existe bien, tant au secondaire qu'au collégial, des critères d'attribution des programmes professionnels. Beaucoup de ces critères d'attribution des programmes professionnels sont identiques pour les deux ordres, parce qu'ils sont avant tout des facteurs d'attribution des programmes à l'intérieur de chaque ordre d'enseignement. Ce n'est donc pas par ce biais que l'on peut espérer départager ce qui devrait revenir à chacun.

En 1986, le comité MEQ-MESS, après avoir constaté la duplication d'éléments de formation et des débouchés sur le marché du travail, n'arrive pas à progresser vers une attribution d'une formation donnée à un seul ordre d'enseignement.

Ce que l'on constate pour le moment, c'est une certaine résignation à endurer la situation telle qu'elle est et à régler les cas les plus problématiques à la pièce lors de la révision des programmes.

Nous sommes finalement bien loin de l'avis du Conseil des collèges sur l'harmonisation des programmes professionnels entre les ordres d'enseignement de juin 1984 où l'on envisage la fermeture ou la modification en profondeur de certaines options afin de voir disparaître la duplication!

Le réseau collégial ne s'est jamais prononcé clairement sur les moyens qu'il privilégie pour résoudre le problème du chevauchement. Quelle est notre position sur cette question?

- Acceptons-nous de laisser perdurer les problèmes de chevauchement alors que la clientèle est en décroissance?

- Devons-nous favoriser les solutions «à la pièce» afin d'éviter l'analyse en profondeur? En évitant les remous de cette difficile opération qui devrait tracer des frontières claires entre les ordres d'enseignement, nous évitons aussi les restitutions des «territoires», mais le réseau est-il gagnant à long terme de cette politique de l'autruche?

- Doit-on répartir les formations une fois pour toutes en fonction de la spécificité des ordres d'enseignement? Et, dans ce cas, quelle est la spécificité particulière du collégial?

Sans doute aurions-nous intérêt à examiner en profondeur un texte publié en mai 1988 par la Direction de la formation professionnelle et la D.G.E.C. (Voir annexe 4, p. 113.) Ce texte resitue les problèmes de chevauchement pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire un partage de responsabilités entre les deux ordres, partage que l'on ne peut faire sans «une connaissance approfondie du secteur industriel».

La démarche d'analyse qui est proposée vise à développer des «outils communs sur lesquels seront fondées nos analyses, de même que certaines conventions permettant de guider nos décisions lors des analyses de programme».

Cette démarche comprend cinq étapes dont les trois premières (établissement d'un profil sectoriel, mise en relief de la structure de l'emploi, définition des fonctions de travail) seraient faites en collaboration avec «divers intervenants du monde du travail et des ministères impliqués». Ce n'est qu'une fois la «neutralité des informations» assurée que l'on s'attaquerait aux étapes: «délimitation des niveaux de formation» et «élaboration des programmes et validations».

À défaut de rebâtir le passé, un tel processus, où l'on détermine en commun les règles d'attribution avant de discuter de cas spécifiques, aurait l'avantage de nous prémunir contre la création de nouveaux chevauchements. Révision de programme aidant, nous pourrions ainsi éliminer à long terme le problème.

4. LA RÉPARTITION DES CLIENTÈLES AU SECTEUR PROFESSIONNEL

Le tableau de la page 39 donne le nombre d'élèves inscrits à l'enseignement professionnel au secondaire et au collégial entre 1973-1974 et 1987-1988.

Les données des lignes qui comportent un astérisque sont extraites des statistiques de la Direction des études économiques et démographiques. Les données sur la clientèle totale au collégial proviennent de la D.G.E.C. Les autres valeurs sont obtenues par addition. La ligne «professionnel autre que M.E.S.S.» regroupe les clientèles de niveau collégial de l'Institut du tourisme, de l'Institut de technologie agricole, de l'École de police et des conservatoires de musique et d'art dramatique.

4.1 La clientèle du secteur professionnel

Afin de mieux étudier le phénomène, nous nous pencherons dans un premier temps sur l'ensemble des élèves du secteur professionnel du secondaire et du collégial afin de chercher à observer le comportement de ce type particulier d'élèves qui désirent obtenir une formation professionnelle.

4.1.1 L'évolution des clientèles de l'ensemble du secteur professionnel

4.1.1.1 Méthode

En nous reportant au tableau de la page précédente, la ligne «clientèle totale au professionnel» nous permet de suivre l'évolution du nombre d'inscrits au secondaire et au collégial dans ce secteur et de le comparer à l'évolution totale de la clientèle secondaire et collégiale. Comme l'analyse à partir des taux bruts de la clientèle est difficile à faire, nous avons arbitrairement attribué la base 100 aux effectifs de l'année scolaire 1973-1974.

Le tableau de la page 40 donne donc les indices de croissance tant pour le secteur professionnel que pour l'ensemble. La comparaison est ainsi facilitée.

Le graphique de la page 41 traduit ces données de manière visuelle.

CLIENTELE A L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL AU SECONDAIRE ET AU COLLÉGIAL

(* Source : Statistiques de la Direction des études économiques et démographiques)

		73-74	74-75	75-76	76-77	77-78	78-79	79-80	80-81	81-82	82-83	83-84	84-85	85-86	86-87	87-88
SECONDAIRE	Public professionnel court *			22 398	21 217	20 670	20 176	20 416	19 327	18 230	17 502	15 727	15 364	13 841	12 052	9 937
	Public professionnel long *			82 262	85 878	79 626	77 139	75 915	70 208	60 021	56 609	48 969	44 463	33 810	26 709	15 227
	Public professionnel TOTAL *	92 263	93 363	104 660	107 095	100 296	97 315	96 331	89 535	78 251	74 111	64 696	59 827	47 620	38 761	25 164
	Privé professionnel *	2 825	2 911	3 024	3 092	2 472	2 305	2 224	2 088	2 696	2 824	2 724	2 702	2 377	2 289	2 388
	TOTAL PROFESSIONNEL SECONDAIRE	95 088	96 274	107 684	110 187	102 768	99 620	98 555	91 623	80 947	76 935	67 420	62 529	49 997	41 050	27 552
TOTAL SECONDAIRE *		690 306	623 025	614 460	594 778	571 925	550 135	524 547	453 406	484 008	447 693	428 589	419 995	395 778	383 013	380 225
COLLÉGIAL	Professionnel autre que MEES *	97	87	150	162	1 158	1 428	1 527	1 599	1 409	1 392	1 469	1 468	1 488	1 445	1 393
	Professionnel CÉGEP *	44 420	46 786	48 929	50 653	56 356	59 086	60 256	60 402	62 053	67 238	70 177	68 634	66 345	64 581	61 416
	Public professionnel TOTAL	44 517	46 873	49 079	50 815	57 514	60 514	61 783	62 001	63 462	68 630	71 646	70 102	67 833	66 026	62 241
	Privé professionnel *	2 645	3 486	3 977	4 195	5 057	5 616	4 854	5 116	5 500	5 989	6 390	7 828	8 733	8 940	9 007
	TOTAL PROFESSIONNEL COLLÉGIAL	47 162	50 359	53 056	55 010	62 571	66 130	66 637	67 117	68 962	74 619	78 036	77 930	76 566	74 966	71 548
TOTAL COLLÉGIAL		106 540	112 201	116 976	121 101	135 568	137 754	133 817	135 025	141 069	149 956	155 501	158 027	158 733	159 199	154 207
CLIENTELE TOTALE AU PROFESSIONNEL		142 250	146 633	160 740	165 197	165 339	165 750	165 192	158 740	149 909	151 554	145 456	140 459	126 563	116 016	99 100
CLIENTELE TOTALE SECONDAIRE ET COLL.		796 846	735 226	731 436	715 879	707 493	687 889	658 364	588 431	605 077	597 649	584 090	578 022	554 511	542 213	534 432

TABLEAU 1 : ÉVOLUTION DES CLIENTÈLES DU SECTEUR PROFESSIONNEL

Base 100 pour l'année scolaire 1973-1974

symbole-- ▼		73-74	74-75	75-76	76-77	77-78	78-79	79-80	80-81	81-82	82-83	83-84	84-85	85-86	86-87	87-88
Clientèle totale au professionnel	+	Base 100	103	113	116	116	117	116	112	105	107	102	99	89	82	70
Clientèle totale collégial et secondaire	▲	100	92	92	90	89	86	83	74	76	75	73	73	70	68	69

Clientèles au professionnel

Evolution indicée

(Indice 100 en 73-74)

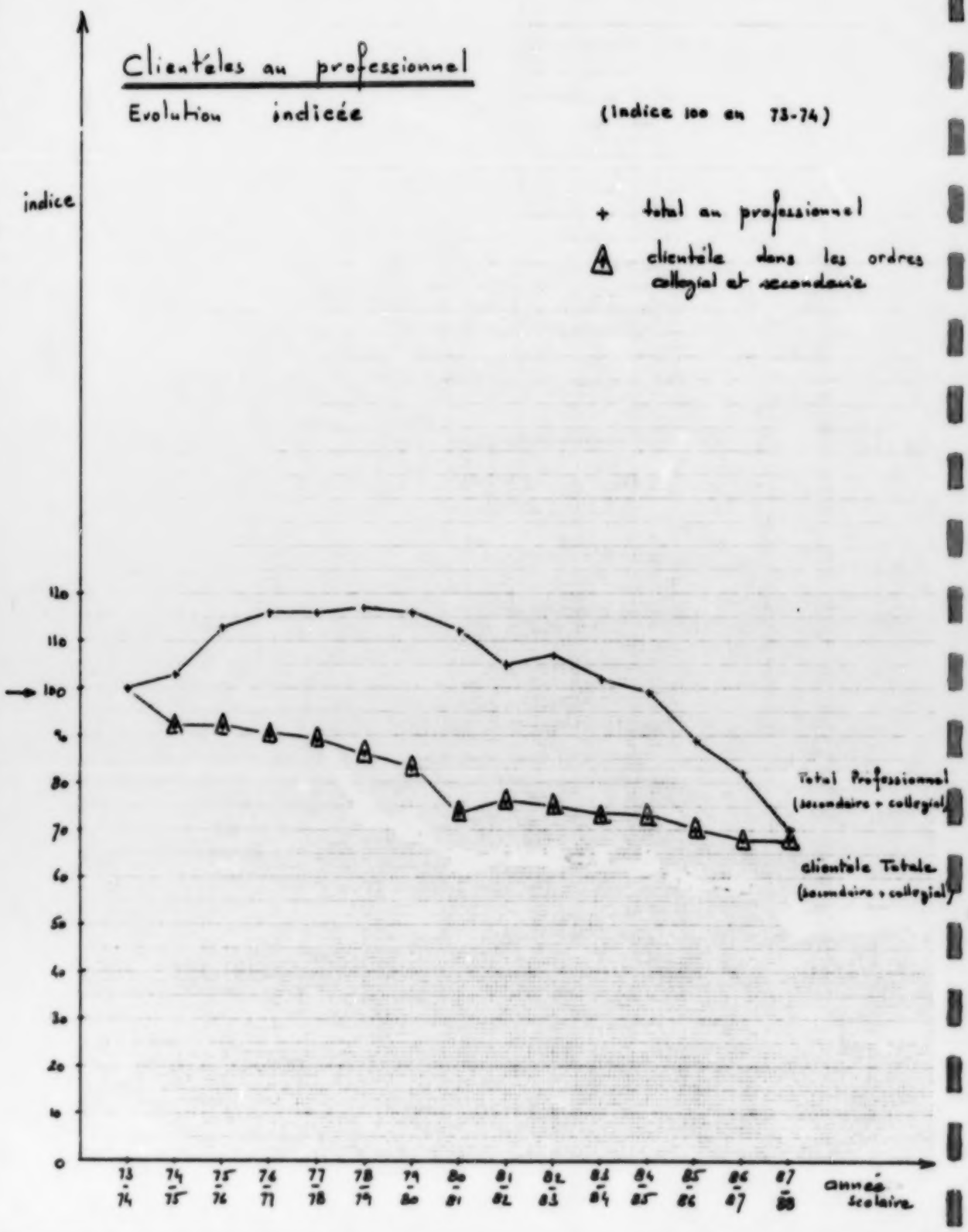

4.1.1.2 Conclusion

Nous constatons que les clientèles au professionnel sont en décroissance selon une courbe qui ressemble à la décroissance générale des clientèles secondaire et collégiale.

Nous devons toutefois remarquer que la période 1973-1974 à 1987-1988 peut grossièrement se diviser en deux:

1973-1974 à 1982-1983: où la décroissance du secteur professionnel est moindre que pour l'ensemble des clientèles;

1982-1983 à 1987-1988: où la décroissance du secteur professionnel est nettement plus rapide que pour l'ensemble des clientèles du secondaire et du collégial.

4.1.2 L'évolution des clientèles du secteur professionnel secondaire

4.1.2.1 Méthode

Nous procéderons comme précédemment mais en ne considérant cette fois que les clientèles du secondaire. La base 100 est toujours attribuée à la clientèle de l'année scolaire 1973-1974. Le tableau de la page 43 donne l'évolution des indices, et le graphique de la page 44 traduit visuellement la variation.

4.1.2.2 Conclusion

Nous constatons le même genre d'évolution à la baisse que pour l'ensemble des clientèles. La décroissance du professionnel secondaire peut aussi se diviser en deux périodes:

1973-1974 à 1980-1981: où la décroissance du professionnel secondaire est moindre que pour l'ensemble de la clientèle du secondaire;

1980-1981 à 1987-1988: où la décroissance du professionnel secondaire est supérieure à celle de l'ensemble de la clientèle du secondaire, cette décroissance prenant même l'allure d'un «crash» depuis plusieurs années.

On s'explique mieux l'empressement du nouveau gouvernement qui, quelques mois après son élection,

TABLEAU 2 : ÉVOLUTION DES CLIENTELES DU SECTEUR PROFESSIONNEL AU SECONDAIRE

Base 100 pour l'année scolaire 1973-1974

	symbole-- ▼		73-74	74-75	75-76	76-77	77-78	78-79	79-80	80-81	81-82	82-83	83-84	84-85	85-86	86-87	87-88
SECONDAIRE	Public professionnel court																
	Public professionnel long																
	Public professionnel TOTAL																
	Privé professionnel																
	Professionnel secondaire TOTAL	+	Base 100	101	113	116	108	105	104	96	85	81	71	66	53	43	29

TOTAL SECONDAIRE	⚠	100	90	89	86	83	80	76	66	67	65	62	61	57	56	55

Secondaire professionnel

Evolution indicée

(indice 100 en 73-74)

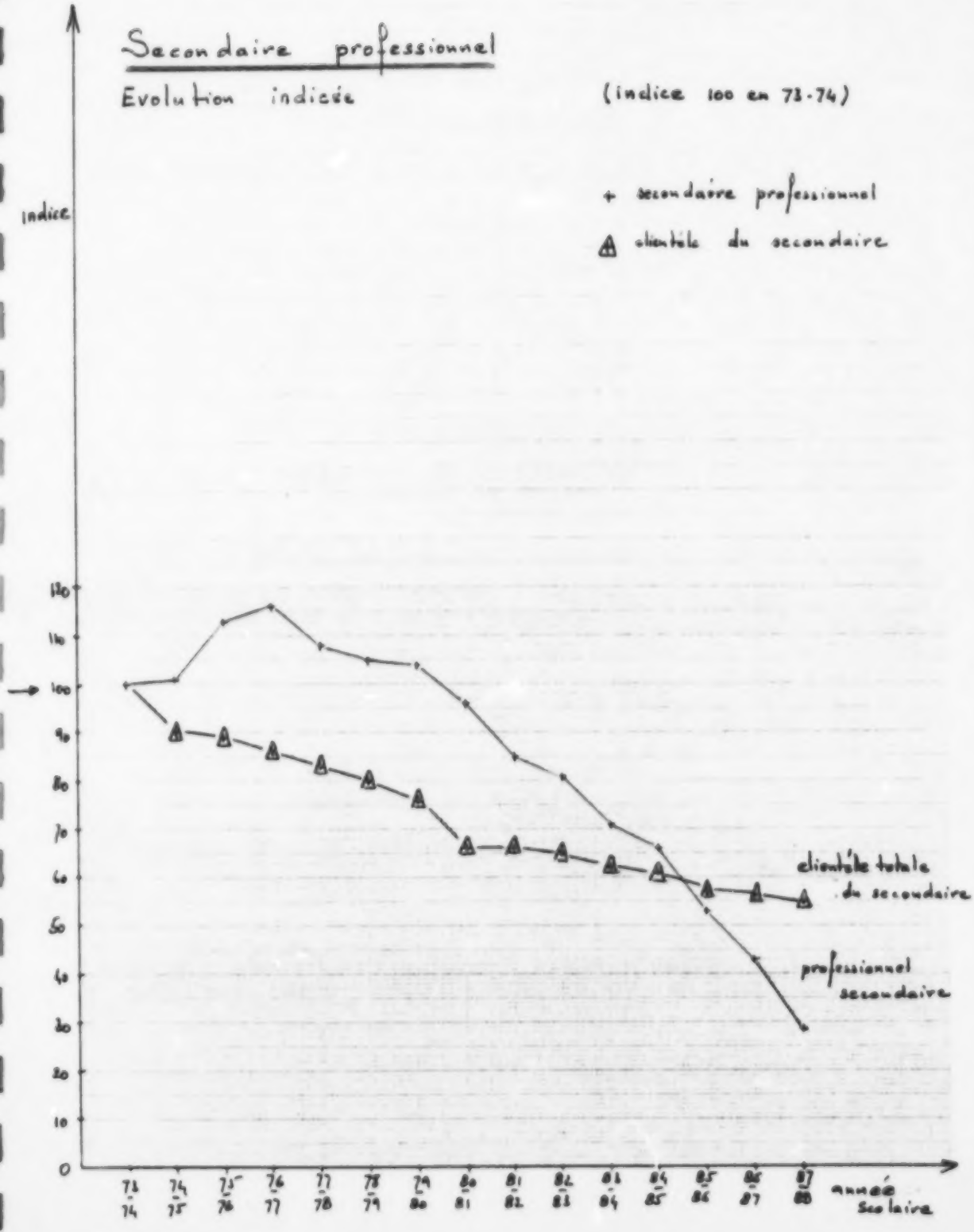

cesse les consultations et amorce la réforme du secondaire professionnel (janv. 1986) qui a, entre autres, comme objectif la rationalisation des équipements et des personnels.

4.1.3 L'évolution des clientèles du secteur professionnel collégial

4.1.3.1 Méthode

La méthode utilisée est identique à ce qui a été fait pour le secondaire. L'indice 100 correspond à l'année scolaire 1973-1974. Le tableau de la page 46 donne les variations des indices, et le graphique de la page 47 traduit les variations du comportement des clientèles au professionnel collégial ainsi que des clientèles dans l'ensemble du réseau collégial.

4.1.3.2 Conclusion

Les courbes sont en croissance très marquée tant pour l'ensemble du réseau que pour le secteur professionnel.

Nous pouvons distinguer deux périodes :

1973-1974 à 1983-1984 : où la croissance est plus forte que pour l'ensemble des clientèles du réseau;

1983-1984 à 1987-1988 : où la croissance se transforme en décroissance alors que l'ensemble des clientèles du réseau est encore en croissance légère.

4.1.4 Des questions sur l'évolution des clientèles

Il est remarquable de constater qu'en comparaison des clientèles totales, tant au secondaire qu'au collégial, les clientèles du secteur professionnel ont d'abord été en croissance plus rapide (ou en décroissance moindre). Dans un second temps, cette tendance s'inverse en défaveur du secteur professionnel. Cette inversion de tendance se produit vers 1980-1981 au secondaire et vers 1983-1984 au collégial. Il n'y a pas d'explication à ce phénomène. Assiste-t-on à un changement d'attitude vis-à-vis le secteur professionnel? La tendance étant relativement récente au collégial, quelle en sera l'ampleur?

TABLEAU 3 : ÉVOLUTION DES CLIENTÈLES DU SECTEUR PROFESSIONNEL AU COLLÉGIAL

Base 100 pour l'année scolaire 1973-1974

	symbole-- ▼		73-74	74-75	75-76	76-77	77-78	78-79	79-80	80-81	81-82	82-83	83-84	84-85	85-86	86-87	87-88
COLLÉGIAL	Profes. autre que MESS																
	Professionnel CEGEP																
	Public professionnel TOTAL																
	Privé professionnel																
	Professionnel collégial TOTAL	†	Base 100	107	112	117	133	140	141	142	146	158	166	165	162	159	152
TOTAL COLLÉGIAL		⚠	100	105	110	114	127	129	126	127	132	141	146	148	149	149	145

Collégial professionnel

Evolution indicée

(indice 100 en 73-74)

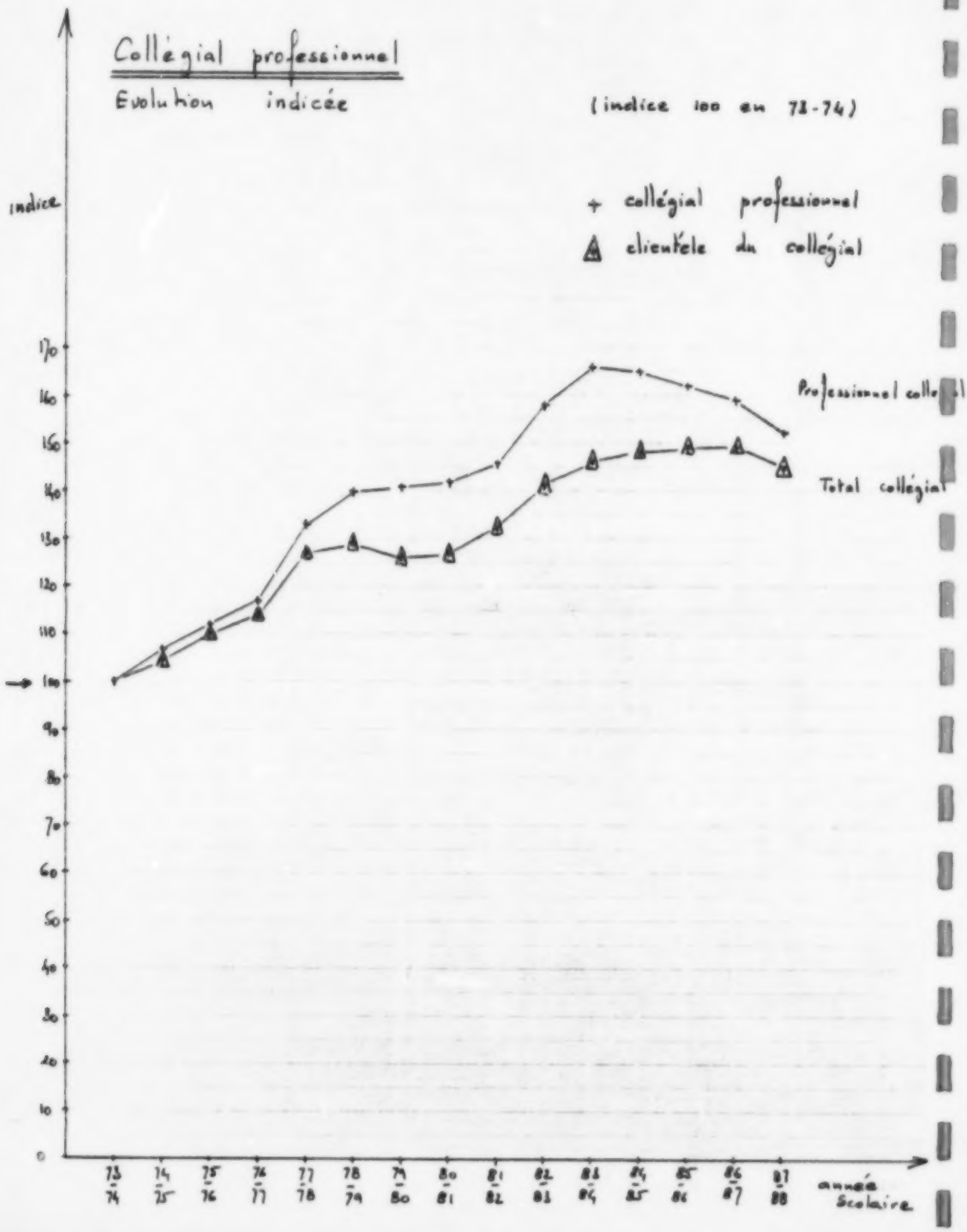

La décroissance générale de la clientèle au secondaire a d'abord touché plus durement le secteur général. Au moment où le collégial enregistre les premières baisses de sa croissance, le secteur professionnel est le plus durement touché. Doit-on s'alarmer de cette tendance?

4.2 La répartition à l'intérieur des ordres d'enseignement

Nous venons d'analyser la variation des clientèles pour chaque ordre d'enseignement. Comme l'attitude des clientèles semble varier dans le temps, il est intéressant de regarder comment varie la répartition de la clientèle du professionnel entre les ordres d'enseignement secondaire et collégial et entre les différentes voies.

4.2.1 La répartition globale de la clientèle du professionnel

Les étudiants du secteur professionnel sont une clientèle particulière dont la principale caractéristique commune est le désir (plus ou moins rapide) de terminer ses études pour accéder au marché du travail.

Cette clientèle est déterminée à chaque année par les choix individuels d'orientation... En retour, l'examen de l'ensemble de cette population nous permet de constater l'évolution des tendances et des mentalités en regard des différentes voies du secteur professionnel. Si les tendances sont constantes, chaque voie professionnelle gardera le même pourcentage de clientèle comparativement à l'ensemble de la clientèle totale du professionnel. Dans le cas contraire, nous pourrons observer quelles sont les voies «gagnantes» et celles qui «perdent».

Pour faire l'analyse, nous attribuons l'indice 100% à l'ensemble de la clientèle professionnelle (secondaire + collégial), puis nous calculons le pourcentage de clientèle de chaque voie. Le tableau de la page 49 donne la répartition en pourcentage de chaque voie et de chaque ordre. Le graphique de la page 50 traduit les variations calculées.

Pour bien interpréter ce graphique, il ne faut pas oublier qu'il représente l'évolution de la répartition de la clientèle entre les voies. Une courbe en croissance montre que cette option gagne du terrain par rapport aux autres. Il ne faut cependant pas perdre de vue que la clientèle totale est en décroissance absolue (voir page 41).

Conclusion

Dans un cadre général de décroissance (voir page 41), nous constatons une modification importante de l'agir des clientèles au secteur professionnel.

TABLEAU 4 : RÉPARTITION EN POURCENTAGE SELON LES VOIES DE LA CLIENTELE AU SECTEUR PROFESSIONNEL.

Pour chaque année scolaire : Base 100 = totalité des clientèles au professionnel

	symbole-- ▾		73-74	74-75	75-76	76-77	77-78	78-79	79-80	80-81	81-82	82-83	83-84	84-85	85-86	86-87	87-88
SECONDAIRE	Public professionnel court	⊞	-	-	14	13	13	12	12	12	12	12	11	11	11	10	10
	Public professionnel long	⊟			51	52	48	47	46	44	40	37	34	32	27	23	15
	Public professionnel TOTAL		65	64	65	65	61	59	58	57	52	49	45	43	38	33	25
	Privé professionnel	⊙	2	2	2	2	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2
	TOTAL SECONDAIRE		67	66	67	67	62	60	59	58	54	51	47	45	40	35	28
COLLÉGIAL	Profes. autre que MESS		-	-	-	-	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Professionnel CEGEP		31	32	31	31	34	36	37	8	41	44	48	49	52	56	62
	Public professionnel TOTAL	+	31	32	31	31	35	37	38	39	42	45	49	50	53	57	63
	Privé professionnel	⊡	2	2	2	2	3	3	3	3	4	4	4	5	7	8	9
	TOTAL COLLÉGIAL		33	34	33	34	38	40	41	42	46	49	53	55	60	65	72
	CLIENTELE TOTALE AU PROFESS.	—	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Clientèles au professionnel

Répartition en pourcentage. (100% = totalité des clientèles au prof.)

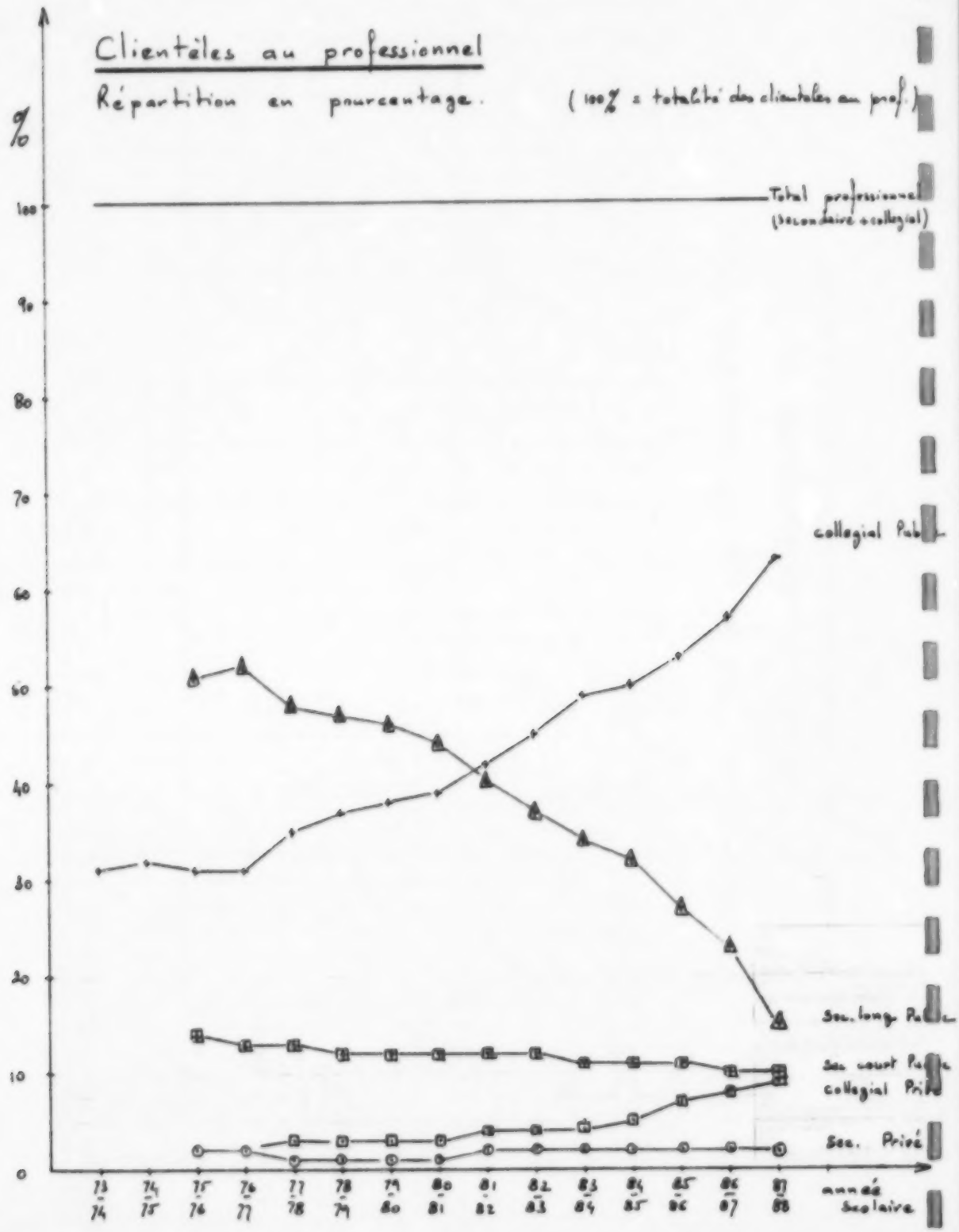

Trois constatations:

- le professionnel court secondaire demeure relativement stable;

- le professionnel long secondaire est le grand perdant;

- le collégial, tant public que privé, attire-t-il ce que le professionnel long perd?

Il semble donc se dégager une tendance à la prolongation des études en faveur du collégial.

4.2.2 La répartition de la clientèle au collégial

Nous allons faire le même genre d'analyse qu'en 4.2.1 mais à l'intérieur du collégial seulement. Pour cela, la clientèle de chaque année du professionnel collégial sera indicée à 100%. Le tableau de la page 52 donne la répartition de la clientèle selon les secteurs (public - privé). Le graphique de la page 53 traduit visuellement les données du tableau.

Conclusions

- La répartition des clientèles au collégial est sensiblement stable jusqu'en 1983-1984,

- à partir de cette période, nous constatons que le collégial professionnel public décroît,

- et que le collégial professionnel privé croît.

4.3 La croissance du professionnel privé

Afin de mieux cerner le phénomène observé en 4.2.2, nous avons fait une analyse par famille de techniques et par programme pour une période de dix ans (A-77 à A-87).

Il ressort de cette analyse que la croissance de la clientèle au privé est en très grande partie attribuable à la croissance de quelques programmes dont la plupart ne sont pas offerts par le réseau collégial public. Il s'agit de:

a) Programmes offerts au public et au privé

- estimation et évaluation foncière 221.04
  (clientèle au privé en A-87: 88)

TABLEAU 5 : RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES CLIENTELES DU SECTEUR PROFESSIONNEL AU COLLÉGIAL

Pour chaque année scolaire : Base 100 = totalité de la clientele professionnelle au collégial

	symbole-- ▾		73-74	74-75	75-76	76-77	77-78	78-79	79-80	80-81	81-82	82-83	83-84	84-85	85-86	86-87	87-88
COLLÉGIAL	Profes. autre que MESS		-	-	-	-	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
	Professionnel CEGEP	+	94	93	92	92	90	89	90	90	90	90	90	88	87	86	85
	Public professionnel TOTAL		94	93	92	92	92	91	92	92	92	92	92	90	89	88	87
	Privé professionnel	⊙	6	7	8	8	8	9	8	8	8	8	8	10	11	12	13
TOTAL COLLÉGIAL		—	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Collégial professionnel

Répartition en pourcentage

(100% = totalité des clientèles au collégial prof.)

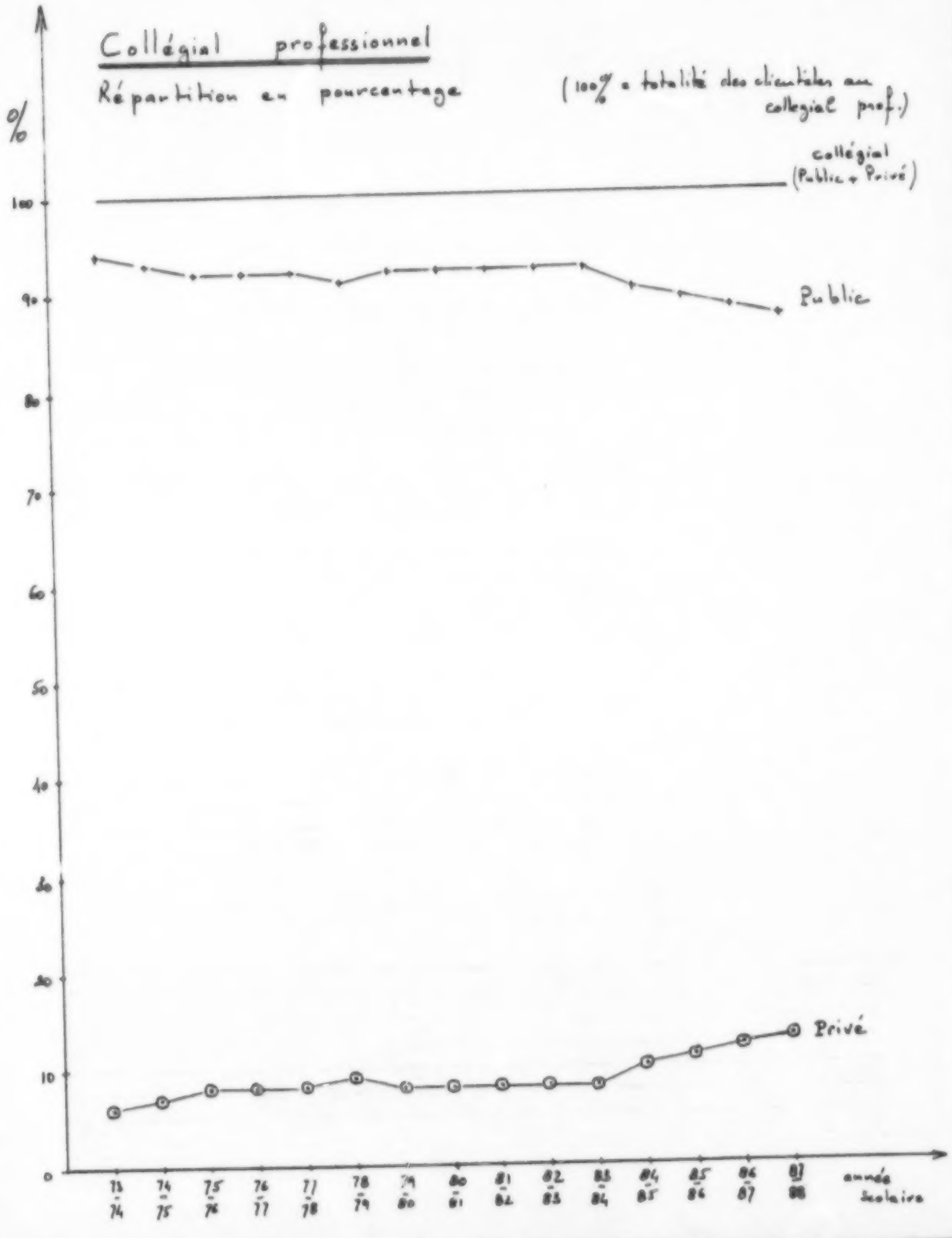

- technologie de systèmes ordinés 247.01
  (ouvert au privé en A-82 - clientèle au privé en A-87: 155)

- tourisme 414.00
  (clientèle au privé en A-87: 533)

b) Programmes exclusifs au privé

- agent de la pastorale 371-31 et 371-51
  (ouverts en A-85 - clientèle en A-87: 1081)

- technique de gestion hôtelière 431.01
  (clientèle en A-87: 373)

- techniques de l'industrie de la mode 571.01 à .06
  (La croissance de la clientèle de ces options est représentée par le graphique de la page 55. Elle a de quoi nous laisser songeurs...)

Il ne fait pas de doute que le secteur privé sait bien s'adapter à certains marchés et qu'il arrive à bien exploiter les créneaux particuliers qu'il a développés.

D'après Statistique Canada, en novembre 1988, le secteur du textile occupait 53 257 travailleurs; c'est le second secteur d'activités manufacturières après les aliments et boissons (57 398) et avant les pâtes et papier et activités connexes (43 651).

Ne devons-nous pas nous questionner sur l'absence totale, de l'enseignement collégial public, des aspects création et mise en marché du secteur du vêtement?

Dans un contexte de gratuité de la scolarité des études collégiales, le comité croit qu'il est préoccupant de constater qu'une clientèle aussi nombreuse n'a d'autre choix que de défrayer le coût de ses études en s'orientant vers ce secteur d'activités.

4.4 Les changements de comportement de la clientèle du collégial public entre A-82 et A-88

Nous avons montré en 4.1.3 que, malgré une faible croissance de la clientèle collégiale, il y a décroissance prononcée du secteur professionnel à partir de 1982. Nous savons par ailleurs (4.2.2 et 4.4) que ce phénomène est essentiellement attribuable au secteur public. Il ne fait aucun doute que nous pouvons conclure à une modification des comportements et des attentes de notre clientèle, mais est-il possible d'aller plus loin et d'isoler certains paramètres de ce

changement? C'est ce que nous allons tenter de faire maintenant.

Croissance de la clientèle de l'ensemble des techniques de l'industrie de la mode

571 - 01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06

Compte tenu des ressources dont disposait le comité, nous ne pouvions nous lancer dans de longues études sociologiques. Nous avons pensé que le meilleur reflet des attentes et de l'attitude de notre clientèle est donné chaque année par la répartition de la demande d'admission au premier tour.

Les collèges du S.R.A.M. étant représentatifs de l'ensemble du réseau, nous avons analysé les données S.R.A.M. de la demande d'admission premier tour, de A-82 à A-88.

Le tableau de la page 57 donne le nombre des demandes selon les familles de techniques au professionnel et les programmes au général. Pour le général, nous avons séparé sciences humaines avec et sans mathématiques et nous donnons les sous-totaux «général avec mathématiques» (préalable math 534) et «général sans mathématiques» (aucun préalable).

Le tableau de la page 58 donne les mêmes renseignements exprimés pour chaque année en pourcentage du total des demandes d'admission.

Le tableau de la page 59 indique la valeur de la demande d'admission de chaque programme à 100 pour A-82 et donne l'indice comparatif des années subséquentes.

Il est aisé de voir que certaines options gagnent le terrain que d'autres perdent. Avant d'entrer dans cette description, il est intéressant de noter que les variations sont relativement continues, que les tendances s'inversent rarement, ce qui porte à penser que nous avons affaire à une modification du comportement qui est bien ancrée et constante.

4.4.1 Les options perdantes

Nous nous en doutions, le secteur professionnel est en perte de popularité et sur la période de six ans qui sépare A-82 de A-88, c'est 9,5% de la demande qui se tourne vers le secteur général, mais cette perte de popularité est centrée sur deux familles: techniques physiques et techniques de l'administration. Ces deux familles perdent ensemble 12,9% des demandes (tableau p. 58).

Au secteur général, la seule option réellement en décroissance constante est «lettres», qui perd 0,7% de la faveur de la clientèle, ce qui ne représente toutefois que 342 demandes.

Nombre de demandes d'admission au premier tour
pour les cégeps SRAM de A-82 à A-88
(Hors D.E.C. exclus)

nombre de cégeps:	A-82 (23)	A-83 (23)	A-84 (23)	A-85 (23)	A-86 (23)	A-87 (24)	A-88 (24)
Techniques biologiques	4 344	4 378	5 059	5 242	5 619	5 389	4 868
Techniques physiques	5 896	5 596	5 165	4 654	4 277	4 198	3 757
Techniques humaines	3 581	3 522	3 794	4 570	5 528	4 632	4 463
Techniques de l'administration	9 102	9 097	7 758	6 934	6 850	6 098	5 529
Techniques artistiques	2 402	2 435	2 672	2 470	2 618	2 482	2 540
Total professionnel	25 325	25 028	24 448	23 870	24 892	22 802	21 157
Total collégial	44 671	45 460	45 826	46 146	47 891	45 924	44 788
Total général	19 346	20 433	21 378	22 276	22 999	23 122	23 631
100	3 127	3 339	3 714	4 017	3 869	3 516	3 164
200	4 265	4 874	4 893	4 862	4 857	4 871	4 780
300 (math)	2 723	2 774	3 002	3 253	3 594	3 577	3 496
400	3 048	3 187	3 246	3 544	3 885	4 155	4 047
Total général math	13 162	14 174	14 855	15 676	16 205	16 119	15 487
300 (sans math)	3 229	3 440	3 782	3 972	4 229	4 463	5 565
500	1 414	1 356	1 326	1 314	1 273	1 337	1 380
600	1 541	1 463	1 415	1 314	1 292	1 203	1 199
Total général sans math	6 184	6 259	6 523	6 600	6 794	7 003	8 144

Répartition en pourcentage du total de chaque année, des demandes d'admission au premier tour pour les cégeps SRAM, de A-82 à A-88 (100%: total des demandes de chaque année. Hors D.E.C. exclus)

	A-82	A-83	A-84	A-85	A-86	A-87	A-88
Techniques biologiques	9,7	9,6	11,1	11,4	11,7	11,7	10,5
Techniques physiques	13,2	12,3	11,3	10,1	8,9	9,1	8,4
Techniques humaines	8,0	7,7	8,3	9,9	11,5	10,1	10,0
Techniques de l'administration	20,4	20,0	16,9	15,0	14,3	13,3	12,3
Techniques artistiques	5,4	5,4	5,8	5,4	5,5	5,4	5,7
Total professionnel	56,7	55,1	53,3	51,7	52,0	49,7	47,2
Total collégial	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total général	43,3	44,9	46,7	48,3	48,0	50,3	52,8
100	7,0	7,3	8,1	8,7	8,1	7,1	7,1
200	9,6	10,7	10,7	10,5	10,1	10,6	10,7
300 (math)	6,1	6,1	6,6	7,8	7,5	7,8	7,8
400	6,8	7,0	7,1	7,7	8,1	9,0	9,0
Total général math	29,5	31,2	32,4	34,0	33,8	35,1	34,6
300 (sans math)	7,2	7,6	8,3	8,6	8,8	9,7	12,4
500	3,2	3,0	2,9	2,8	2,7	2,9	3,1
600	3,4	3,2	3,1	2,8	2,7	2,6	2,7
Total général sans math	13,6	13,8	14,2	14,3	14,2	15,2	18,2

Indice de croissance de la demande d'admission au premier tour pour les cégeps SRAM de A-82 à A-88 (Indice 100 en A-82. Hors D.E.C. exclus)

	A-82 (23)	A-83 (23)	A-84 (23)	A-85 (23)	A-86 (23)	A-87 (24)	A-88 (24)
Techniques biologiques	100	101	116	121	129	124	112
Techniques physiques	100	95	88	79	73	71	64
Techniques humaines	100	98	106	128	154	129	125
Techniques de l'administration	100	100	85	76	75	67	61
Techniques artistiques	100	101	111	103	109	103	106
Total professionnel	100	99	97	94	98	90	84
Total collégial	100	102	103	103	107	103	100
Total général	100	106	111	115	119	120	122
100	100	107	119	128	124	112	101
200	100	114	115	114	114	114	112
300 (math)	100	102	110	119	132	131	128
400	100	105	106	116	127	141	133
Total général math	100	108	113	119	123	122	118
300 (sans math)	100	107	117	123	131	138	172
500	100	96	94	93	90	95	98
600	100	95	92	85	84	78	78
Total général sans math	100	101	105	107	110	113	132

4.4.2 Les options gagnantes

La quasi-totalité des programmes du général sont en croissance avec une accentuation particulière sur sciences humaines (+10,3%). Parmi les programmes de sciences humaines, la croissance en pourcentage du total des demandes est presque également répartie entre sciences humaines avec (+5,1%) et sans (+5,2%) mathématiques.

Il est à noter cependant que la croissance de sciences humaines sans mathématiques par rapport à la demande de A-82 est beaucoup plus forte (indice 172, voir tableau p. 59) que celle de sciences humaines avec mathématiques (indice 131).

Comme nous pouvons le constater, la publicité de 1983 centrée autour des neuf «options gagnantes» parmi lesquelles l'on trouvait les techniques physiques, la micro-électronique, l'informatique, la biotechnologie, les techniques de chimie industrielle, l'aéronautique, l'environnement, n'a pas porté fruit. Les orientations déclarées «perdantes» à l'époque (entre autres, sciences humaines et éducation) sont dans la réalité celles qui attirent les étudiants aujourd'hui.

Pourquoi donc les options gagnantes de 1983 sont-elles les perdantes quant aux choix des étudiants? Pouvons-nous découvrir les motifs qui sous-tendent des comportements apparemment aussi aberrants?

4.5 Les préalables des programmes techniques collégiaux et la préparation des étudiants du secondaire

Les tableaux des pages 62 à 67 donnent de nombreux renseignements sur le nombre et le type de préalables exigés pour chaque famille de techniques.

Sont compilées dans ces tableaux toutes les techniques du collégial public actives à la session A-87.

Les cours préalables sont codifiés selon les équivalences généralement reconnues entre les cours de l'ancien et du nouveau régime pédagogique. La signification de la codification est la suivante:

MAT5 = 064-534 ou 066-528 ou 066-538
PHY5 = 053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454
CHI5 = 051-564
CHI4 = 051-444 ou 051-464

AUT = préalable autre que MAT, PHY ou CHI, par exemple, Musique.

Les six tableaux des pages 62 à 67 ont une présentation uniforme que nous nous devons de préciser. Nous commençerons par expliquer la structure des tableaux. Pour ce faire, reportons-nous au tableau A1 de la page 64.

La colonne «Par nombre de cours préalables» indique, pour chaque famille, le nombre de programmes qui exigent 0, 1, 2 ou 3 préalables.

La colonne «Par cours préalable» indique, pour chaque famille de techniques, le nombre de programmes qui exigent MAT 5, PHY 5, CHI 5, CHI 4 (seuls ou en combinaison avec d'autres cours).

La colonne «Par combinaison de cours préalables» donne des renseignements sur les programmes ayant les plus hautes exigences. On trouvera ici, pour chaque famille, le nombre de programmes qui exigent MAT 5 + PHY 5 + CHI 5, MAT 5 + PHY 5 + CHI 4; uniquement MAT 5 + PHY 5; uniquement PHY 5 + CHI 4.

La colonne «Seulement» nous renseigne sur les programmes ayant les exigences minimales (seulement MAT 5, seulement CHI 4, autre préalable).

La colonne «Aucun» correspond à 0 cours préalable; elle nous donne, pour chaque famille, le nombre de programmes ou seul le D.E.S. est exigé.

Présentons maintenant les six tableaux des pages 62, 63, 64, 65, 66 et 67.

Le tableau A1 de la page 62 donnera l'ensemble des renseignements par programme. Par exemple, le 21 de la première ligne signifie que 21 des 30 programmes de la famille techniques biologiques exigent le MAT 5 comme préalable du programme.

Le tableau A2 de la page 63 traduit les renseignements du tableau A1 de la page 62 en pourcentage du total. En gardant le même exemple, le 19 de la première ligne signifie que les programmes de techniques biologiques qui ont pour préalable MAT 5 représentent 19% de l'ensemble des programmes du professionnel collégial public.

Le tableau A3 de la page 64 traduit les renseignements du tableau A1 de la page 62 en pourcentage de la famille. Avec notre exemple, le 70 de la première ligne signifie que 70% des programmes de la famille exigent MAT 5 comme condition d'admission.

TABLEAU A 1

Liste par programme — Session A-87

Famille de programmes	Nb. Prog	Par nombre de cours préalables				Par cours préalable				Par combinaison de cours préalables				Seulement			Aucun
		0	1	2	3	MAT5	PHY5	CHI5	CHI4	MAT5 PHY5 CHI5	MAT5 PHY5 CHI4	MAT5 PHY5	PHY5 CHI4	MAT5	CHI4	AUT.	
TECHNIQUES BIOLOGIQUES	30	0	4	15	11	21	26	9	10	7	4	10	3	0	3	1	0
TECHNIQUES PHYSIQUES	43	0	3	20	20	43	40	18	2	18	2	20	0	3	0	0	0
TECHNIQUES HUMAINES	9	5	4	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	5
TECHNIQUES ADMINISTRATIVES	12	2	10	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	2
ARTS APPLIQUES	18	15	2	1	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	2	15
TOTAL	112	22	23	36	31	79	67	27	12	25	6	31	3	17	3	3	22

TABLEAU A 2

Liste par programme en pourcentage du total — Session A-87

Famille de programmes	Nb. Prog	Par nombre de cours préalables				Par cours préalable				Par combinaison de cours préalables				Seulement			Aucun
		0	1	2	3	MAT5	PHY5	CHI5	CHI4	MAT5 PHY5 CHI5	MAT5 PHY5 CHI4	MAT5 PHY5	PHY5 CHI4	MAT5	CHI4	AUT.	
TECHNIQUES BIOLOGIQUES	27	0	4	13	10	19	23	8	9	6	4	9	3	0	3	1	0
TECHNIQUES PHYSIQUES	38	0	3	18	18	38	36	16	2	16	2	18	0	3	0	0	0
TECHNIQUES HUMAINES	8	4	4	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	4
TECHNIQUES ADMINISTRATIVES	11	2	9	0	0	9	0	0	0	0	0	0	0	9	0	0	2
ARTS APPLIQUES	16	13	2	1	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	2	13
TOTAL	100	20	21	32	28	71	60	24	11	22	5	28	3	15	3	3	20

TABLEAU A 3

Liste par programme en pourcentage de la famille — Session A-87

Famille de programmes	Nb. Prog.	Par nombre de cours préalables				Par cours préalable				Par combinaison de cours préalables				Seulement			Aucun
		0	1	2	3	MAT5	PHY5	CHI5	CHI4	MAT5 PHY5 CHI5	MAT5 PHY5 CHI4	MAT5 PHY5	PHY5 CHI4	MAT5	CHI4	AUT.	
TECHNIQUES BIOLOGIQUES	100	0	13	50	37	70	87	30	33	23	13	33	10	0	10	3	0
TECHNIQUES PHYSIQUES	100	0	7	47	47	100	93	42	5	42	5	47	0	7	0	0	0
TECHNIQUES HUMAINES	100	56	44	0	0	44	0	0	0	0	0	0	0	44	0	0	56
TECHNIQUES ADMINISTRATIVES	100	17	83	0	0	83	0	0	0	0	0	0	0	83	0	0	17
ARTS APPLIQUES	100	83	11	6	0	6	6	0	0	0	0	6	0	0	0	11	83

TABLEAU B 1

Liste par clientele — Session A-87

Famille de programmes	Nb. Etud.	Par nombre de cours préalables				Par cours préalable				Par combinaison de cours préalables				Seulement			Aucun
		0	1	2	3	MAT5	PHY5	CHI5	CHI4	MAT5 PHY5 CHI5	MAT5 PHY5 CHI4	MAT5 PHY5	PHY5 CHI4	MAT5	CHI4	AUT.	
TECHNIQUES BIOLOGIQUES	13698	0	1386	9580	2732	4612	12312	2132	9231	1977	755	1880	7545	0	931	455	0
TECHNIQUES PHYSIQUES	14330	0	452	10653	3225	14330	13878	2308	917	2308	917	10653	0	452	0	0	0
TECHNIQUES HUMAINES	8028	5226	2802	0	0	2802	0	0	0	0	0	0	0	2802	0	0	5226
TECHNIQUES ADMINISTRATIVES	21567	4988	16579	0	0	16579	0	0	0	0	0	0	0	16579	0	0	4988
ARTS APPLIQUES	3637	3354	73	210	0	210	210	0	0	0	0	210	0	0	0	73	3354
TOTAL	61260	13568	21292	20443	5957	38533	26400	4440	10148	4285	1672	12743	7545	19833	931	528	13568

TABLEAU B 2

Liste par clientele en pourcentage du total

Session A-87

Famille de programmes	Nb. Etud	Par nombre de cours préalables				Par cours préalable				Par combinaison de cours préalables				Seulement		
		0	1	2	3	MAT5	PHY5	CHI5	CHI4	MAT5 PHY5 CHI5	MAT5 PHY5 CHI4	MAT5 PHY5	PHY5 CHI4	MAT5	CHI4	AUT.
TECHNIQUES BIOLOGIQUES	22	0	2	16	4	8	20	3	15	3	1	3	12	0	2	1
TECHNIQUES PHYSIQUES	23	0	1	17	5	23	23	4	1	4	1	17	0	1	0	1
TECHNIQUES HUMAINES	13	9	5	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	5	0	4
TECHNIQUES ADMINISTRATIVES	35	8	27	0	0	27	0	0	0	0	0	0	0	27	0	8
ARTS APPLIQUES	6	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
TOTAL	100	22	35	33	10	63	43	7	17	7	3	21	12	32	2	1

TABLEAU B 3

Liste par clientele en pourcentage de la famille — Session A-87

Famille de programmes	Nb. Etud.	Par nombre de cours préalables				Par cours préalable				Par combinaison de cours préalables				Seulement			Aucun
		0	1	2	3	MATS	PHYS	CHIS	CHI4	MATS PHYS CHIS	MATS PHYS CHI4	MATS PHYS	PHYS CHI4	MATS	CHI4	AUT.	
TECHNIQUES BIOLOGIQUES	100	0	10	70	20	34	90	16	67	14	6	14	55	0	7	3	0
TECHNIQUES PHYSIQUES	100	0	3	74	23	100	97	16	6	16	6	74	0	3	0	0	0
TECHNIQUES HUMAINES	100	65	35	0	0	35	0	0	0	0	0	0	0	35	0	0	65
TECHNIQUES ADMINISTRATIVES	100	23	77	0	0	77	0	0	0	0	0	0	0	77	0	0	23
ARTS APPLIQUES	100	92	2	6	0	6	6	0	0	0	0	6	0	0	0	2	92

Les trois tableaux suivants (p. 65, 66 et 67) expriment les données en nombre d'étudiants inscrits dans les programmes de la famille. Les clientèles indiquées sont celles de l'ensemble du réseau public inscrites à la session A-87.

Le tableau B1 de la page 65 est donc exprimé en nombre d'étudiants. Avec le même exemple que précédemment, le 4612 de la première ligne signifie que sur les 13 698 étudiants inscrits dans les programmes de la famille techniques biologiques, 4612 ont dû satisfaire l'exigence du préalable MAT 5.

Le tableau B2 de la page 66 exprime les données du tableau B1 de la page 65 en pourcentage de la clientèle totale du technique. En suivant notre exemple, le 8 de la première ligne signifie que la clientèle de techniques biologiques qui doit satisfaire l'exigence MAT 5 représente 8% de la clientèle totale du professionnel collégial public.

Enfin, le dernier tableau B3 de la page 67 exprime les données du tableau B1 de la page 65 en pourcentage du total de la clientèle de chaque famille de techniques. Toujours avec notre exemple, le 34 de la première ligne signifie que 34% des étudiants, inscrits dans les programmes de la famille techniques biologiques, doivent satisfaire l'exigence du préalable.

Nous voilà outillés pour commencer notre lecture.

Pour la famille techniques biologiques:

- tous les programmes de la famille exigent un ou des préalables. Cette famille de techniques n'est pas accessible aux étudiants détenteurs du seul D.E.S.;

- 70% des programmes qui exigent MAT 5 n'attirent que 34% de la clientèle;

- 23% des programmes de la famille qui exigent MAT 5 + PHY 5 + CHI 5 n'attirent que 14% de la clientèle de cette famille;

- 10% des programmes de la famille exigent seulement PHY 5 et CHI 4 mais attirent 55% de la clientèle de la famille.

Pour la famille techniques physiques:

- 100% des programmes exigent MAT 5. Cette famille de programmes est donc <u>inaccessible</u> pour tous ceux qui ne réussissent pas cette exigence;

- 74% de la clientèle se retrouve dans les 47% des programmes de la famille qui n'exigent que deux préalables MAT 5 et CHI 5;

- 42% des programmes de cette famille ont les même exigences que sciences pures ou sciences de la santé, à savoir MAT 5 + PHY 5 + CHI 5. Ces programmes n'attirent que 16% de la clientèle de la famille.

Pour la famille techniques de l'administration:

- 83% des programmes de cette famille exigent MAT 5 comme préalable. Ces programmes n'attirent que 77% de la clientèle de la famille;

- 23% de la clientèle de la famille se concentre dans 17% des programmes qui n'ont aucun préalable.

Pour l'ensemble du secteur professionnel:

- 71% des programmes, qui regroupent 63% de la clientèle totale, exigent un MATH 534 comme préalable;

- 60% des programmes, qui regroupent 43% de la clientèle totale du professionnel, exigent PHY 5 comme préalable;

- 22% des programmes, qui regroupent 7% de la clientèle totale, exigent MAT 5 + PHY 5 + CHI 5, soit les mêmes préalables que pour les options sciences;

- seulement 20% des programmes, qui regroupent 22% de la clientèle totale, n'ont aucun préalable;

- 35% de la clientèle se regroupe dans le 21% des programmes qui n'exigent qu'un seul préalable...mais, envers de la médaille, 10% de la clientèle seulement fréquente le 28% des programmes qui exigent 3 préalables (si l'exigence des 3 préalables est MAT 5, PHY 5, CHI 5, ce n'est plus que 7% de la clientèle qui fréquente les 22% des programmes ayant cette exigence).

Il ressort de façon générale:

- qu'il existe peu de débouché dans les options techniques pour les étudiants qui sont détenteurs du seul D.E.S. (sans aucun des préalables exigés au collégial);

- que les 25 programmes (22% du total) qui ont des exigences similaires à celles des programmes de sciences n'attirent qu'un faible 7% de la clientèle.

La préparation actuellement dispensée au secondaire conjuguée aux exigences imposées dans de nombreux programmes collégiaux ont-ils comme conséquence de réduire les choix de notre clientèle?

La non discrimination dans l'excellence n'incite-t-elle pas tout étudiant détenteur de la «carte maîtresse MAT 5 + PHY 5 + CHI 5» à choisir automatiquement les options les plus prestigieuses (sciences)?

5. LES ENJEUX

Il ne fait aucun doute que le collégial a été jusqu'à aujourd'hui le grand gagnant dans le phénomène de migration des clientèles du professionnel.

L'augmentation générale du niveau de scolarisation, le développement rapide du secteur professionnel collégial, la valorisation sociale du diplôme d'études collégiales, le contexte économique favorable à la prolongation des études ont placé les collèges dans une situation enviable.

Au moment où se fait sentir un ralentissement de la croissance des effectifs scolaires au collégial et où la décroissance plus rapide du secteur professionnel invite à se questionner sur l'évolution des attitudes de la clientèle vis-à-vis ce secteur d'enseignement, nous pouvons nous demander si la réforme du secondaire risque d'affecter sensiblement la position du collégial.

Il s'agit donc pour nous de chercher à entrevoir les avenirs possibles à partir des éléments que nous connaissons.

5.1 Première hypothèse : la continuation des tendances actuelles

Le premier scénario, qui peut sembler le plus probable, est celui sur lequel se basent actuellement les actions tant de la D.G.E.C. que des collèges. Nous pourrions le résumer par les grandes lignes suivantes :

- La société recherchera de plus en plus de la main-d'oeuvre ayant une bonne formation de base.

- Le phénomène de prolongation de la scolarisation va se poursuivre.

- La migration des clientèles du professionnel joue en faveur des cégeps et cette tendance va se maintenir.

Ce portrait a pour conséquence de considérer comme un fait acquis la capacité d'attraction des clientèles du professionnel par les collèges. Il n'y a donc ni guerre, ni compétition réelle, ni négociation à faire avec le secondaire. Tôt ou tard, le professionnel autre que les métiers sera entièrement absorbé par le collégial, du simple fait que les clientèles choisiront de plus en plus le cégep. L'extrapolation des graphiques de la page 50 semble confirmer cette analyse. Il ne fait dès lors aucun doute que les options du secondaire qui chevauchent avec le collégial disparaîtront, faute de clientèle.

Cette analyse ignore cependant des éléments qui nous semblent fondamentaux: le début de la décroissance de nos options professionnelles collégiales et l'attitude de notre clientèle vis-à-vis nos programmes du professionnel.

5.2 Seconde hypothèse: une conjoncture en mouvement

Le second scénario repose sur l'analyse de divers phénomènes qui, en changeant le contexte, pourraient avoir une influence importante dans l'évolution de ce dossier du chevauchement.

5.2.1 La réforme au secondaire, élément d'incertitude

Au centre des éléments de conjoncture actuellement en changement, nous retrouvons, bien sûr, la réforme du professionnel secondaire qui est en cours de réalisation.

«Dans le cadre de la réforme approuvée par le gouvernement, la clientèle devrait remonter pour, progressivement, atteindre le chiffre d'environ 39 000 inscriptions en 1990-1991 et se stabiliser ensuite à ce niveau. Si nous avions opté pour le statu quo, cette clientèle eût continué de dépérir pour atteindre environ 26 000 élèves en 1990-1991» (allocution de Claude Ryan à l'occasion d'une conférence de presse le 16 décembre 1986).

Le désir du gouvernement de chercher à modifier la tendance décroissante du secteur professionnel secondaire ne fait aucun doute. Il y a une forte volonté à rationaliser l'utilisation du personnel et des équipements, à redéfinir les programmes en collaboration étroite avec le milieu du travail, et à revaloriser la qualité de cet enseignement secondaire.

Pour atteindre ces objectifs, il y aura injection au secondaire de 93,3 millions de dollars au cours des trois prochaines années (40 millions pour les équipements, 33,2 millions pour le recyclage, les engagements et la sécurité d'emploi, 20,1 millions pour la mise en place et l'infrastructure pédagogique).

Avec de tels subsides, le ministère dispose d'un outil d'intervention très important qu'il peut manier à sa guise en fonction de ses objectifs à long terme.

Si l'on se base sur la déclaration du ministre, le secondaire professionnel attirera donc 13 000 élèves

de plus qu'il ne l'aurait fait avec la prolongation des tendances actuelles. Mais d'où viendront donc ces 13 000 élèves? Sûrement pas des suites d'une croissance démographique. Il reste donc deux possibilités: des décrocheurs, ou du secondaire général, donc de la clientèle potentielle des cégeps.

C'est dans cet esprit qu'il faut examiner la volonté de revaloriser l'enseignement professionnel au secondaire. Durant les trois prochaines années, si tout se passe bien, le secondaire redéfinira, en collaboration étroite avec le milieu du travail, la totalité de ses programmes de formation. Il regroupera et modernisera également son matériel.

Si l'on place ce développement en parallèle avec les compressions dans le réseau collégial et la lenteur avec laquelle nous adaptons nos programmes aux exigences du marché, on peut se demander si dans trois ans il sera possible pour le secondaire d'être, dans certains secteurs, plus adapté au marché du travail (programmes et équipements) que les cégeps.

Le secondaire possède en tout cas de bons atouts pour réaliser cet objectif. La structure verticale d'imposition des programmes au primaire/secondaire permet, en théorie, à la fois une redéfinition rapide des programmes et une implantation uniforme du réseau. Il est donc à prévoir que d'ici trois années, les programmes professionnels du secondaire seront, en presque totalité, plus «jeunes» que ceux du collégial. Les éléments pénalisants pour le secondaire seront les conflits issus de la redistribution des options et le regroupement des clientèles adultes et jeunes. La capacité du secondaire de surmonter ces difficultés aura une grande importance dans le succès ou l'échec de la réforme entreprise.

Les décisions prises au niveau gouvernemental pour promouvoir la réforme au secondaire ne peuvent à elles seules en assurer le succès. Elles ont cependant une influence qui dépasse largement le secondaire.

Nous avons montré que depuis 20 ans il y a une alternance entre deux philosophies diamétralement opposées. Cette alternance se joue au rythme des changements de gouvernement entre deux pôles extrêmes: l'application «intégrale» du rapport Parent et le retour à une structure plus traditionnelle.

En simplifiant à l'extrême, nous pouvons dire que la révolution jamais achevée entreprise par le rapport Parent est régulièrement remise en question. Quels sont les objectifs à long terme du gouvernement? Quelles sont les conséquences possibles de la réussite de la réforme au secondaire professionnel? Nous sommes en éducation dans une phase de rationalisation. Nous avons tendance à regarder cette rationalisation en fonction de chaque ordre d'enseignement, assumant ainsi l'immuabilité du système scolaire dans son ensemble et oubliant par le fait même de nous interroger sur la rationalité de ce système. Il n'est pas impossible que l'analyse de la rentabilité du système scolaire dans son ensemble fasse partie des préoccupations du gouvernement et dans l'optique où le secondaire arrive à revaloriser ses options, il ne fait aucun doute que la tentation sera forte d'élargir sa mission.

Il est beaucoup trop tôt pour faire des pronostics certains. Nous ne pouvons, pour le moment, qu'observer ce qui est mis de l'avant entre autres, par la publicité faite par les commissions scolaires autour de la réforme. Sans être nécessairement le reflet de la réalité, il y a là un indicateur important de ce que l'on veut que la réforme soit ou, du moins, de la manière dont on veut qu'elle soit perçue. Cette publicité vise toujours (voir exemple annexe 5, p.121) l'augmentation de la qualité de la formation et l'ouverture des options dès l'âge de 16 ans. Il s'agit clairement de fournir aux PME locales la main-d'oeuvre qualifiée désirée. À ce sujet, il n'est pas inutile de souligner les interrelations entre les conseils municipaux, les chambres de commerce locales et les commissaires d'écoles. Il y a là des liens qui pourraient bien donner une nouvelle vitalité au secondaire professionnel si celui-ci sait en retour fournir, à bon marché, une main-d'oeuvre réellement qualifiée.

5.2.2 L'attitude des clientèles du secondaire

Un autre élément d'incertitude de cette réforme est l'attitude des clientèles devant le nouveau produit. Si, dans les milieux progressistes de l'éducation, on insiste beaucoup sur l'importance d'une formation de base prolongée afin d'assurer la polyvalence et l'indépendance de l'individu, il est loin d'être évident que les jeunes adolescents perçoivent cette nécessité avec la même acuité.

Il n'est un secret pour personne que même au collégial les clientèles du professionnel n'ont pas une grande attirance pour les cours communs et que la spécialité est toujours perçue comme le coeur de la formation. Quelques étudiants quittent même le cégep, cours de spécialité en poche, sans jamais terminer le D.E.C.

Le type de clientèle des options professionnelles est centré en premier lieu sur sa formation professionnelle et est avant toute chose préoccupé par la qualité de l'enseignement dans ce secteur. Les élèves (ou étudiants) recherchent une sortie rapide vers le milieu du travail. La manière dont sera perçue la formation au secondaire dépend en bonne partie de la qualité de la formation qui y sera donnée et de la capacité du secondaire de s'adapter aux adolescents qui emprunteront cette voie professionnelle. Certes, le simple fait de changer d'établissement joue en faveur du collège pour un adolescent de cet âge... mais la hâte de bien gagner sa vie est un facteur qui est probablement encore plus déterminant.

Le secondaire, en faisant la promotion sur les liens avec l'industrie et la qualité de la formation dès 16 ans sans D.E.S, touche certainement une corde sensible. Cela sera-t-il suffisant pour contrebalancer la tendance à la prolongation de la scolarité?

5.2.3 Une tentative d'interprétation de l'attitude des clientèles au collégial

Nous avons mis en évidence des changements importants dans le comportement de notre clientèle. Depuis A-82, les étudiants délaissent le secteur professionnel au profit du général (voir 4.1.3) et les options professionnelles «perdantes» sont celles qui demandent les préalables les plus exigeants (voir 4.4).

Nous nous sommes interrogés sur les causes des comportements apparemment aberrants de cette clientèle qui délaisse les options professionnelles les plus prometteuses. Nous chercherons maintenant à montrer que ces attitudes ne sont pas si étranges qu'il peut le paraître en première analyse.

Nous vivons, au collégial, les conséquences de choix qui sont faits au secondaire. Le comité désirait donc avoir les commentaires de conseillers

d'orientation et de professeurs d'éducation au choix de carrière du secondaire. Ces personnes nous semblaient bien placées pour comprendre les comportements de la clientèle. Nous avons donc constitué un «Focus Group» regroupant des intervenants du secondaire. Les remarques que nous avons recueillies nous ont grandement alimentés dans nos réflexions.

En général, l'étudiant de 16-17 ans est plutôt axé sur l'immédiat. Il prévoit peu à long terme et valorise surtout l'amitié; il recherche un contexte et des situations sécurisantes. Ces quelques traits de comportement qui nous ont été soulignés ont une forte influence sur la manière dont sont faits les choix d'orientation. Axé sur l'immédiat, l'étudiant aura peu d'intérêt pour s'informer longtemps à l'avance des possibilités d'orientation future. Mis à part quelques exceptions, les goûts et les aspirations sont loin d'être fixés. La maturation est très variable d'un individu à l'autre et il est nécessaire d'éveiller les plus lents.

Les cours d'éducation au choix de carrière de 3e, 4e et 5e année du secondaire (106-311, 106-411, 106-511: 25 heures, 1 crédit chacun) sont là pour aider les étudiants dans leurs démarches. Ces cours sont donnés par des professeurs d'éducation au choix de carrière qui sont parfois des enseignants en disponibilité d'autres disciplines et qui n'ont donc pas toujours toute l'information et la formation nécessaires et souhaitables. Même dans la situation idéale du professeur formé à cette tâche, l'enseignant en éducation au choix de carrière est responsable de 25 à 26 groupes (800 à 900 étudiants!) qu'il rencontre à raison de une heure aux 15 jours!

Si les objectifs des cours d'éducation au choix de carrière sont louables, le contexte organisationnel nous semble peu propice à la création de liens et de l'atmosphère sécurisante nécessaires à l'étudiant pour se dévoiler, assumer les contradictions qu'il rencontre avec ses parents ou son milieu et progresser dans ses réflexions et remises en question. Car, il ne faut pas le nier, choisir son orientation c'est choisir sa voie et cette démarche, si elle est bien faite, déborde le simple champ du choix du domaine d'études. Il y a trop de pressions et de valeurs sous-jacentes à ces choix pour naïvement penser qu'il n'engendrera pas, dans de nombreux cas, des conflits avec les espérances familiales ou avec les valeurs du groupe d'amis. Si choisir implique dans les faits une démarche

personnelle de croissance, démarche qui doit se faire dans une ambiance sécurisante, particulièrement pour des jeunes de cet âge, nous comprenons fort mal que les conditions qui entourent ces choix soient si contradictoires aux buts que l'on poursuit.

Nous sommes bien loin des préoccupations du rapport Parent où l'on souhaitait implanter une structure «qui aiderait l'étudiant à prendre ses décisions personnelles», bien loin aussi «de le soutenir s'il rencontre des difficultés dans ce domaine...».

Notre étudiant est donc plutôt seul. Comment va-t-il s'y prendre? Quels sont les éléments qui seront déterminants? Sur quelles bases vont se faire les choix?

Les pressions familiales et sociales jouent dans le sens de la prolongation de la scolarité. Le contexte socio-économique plutôt insécurisant joue en faveur de la poursuite des études, puisque, chiffres à l'appui, l'on prouve facilement que dans l'ensemble le chômage touche d'abord les moins scolarisés. L'on omet de faire des distinctions importantes et de signaler que certaines options techniques ont de meilleurs débouchés que certains baccalauréats mais ni l'étudiant, ni ses parents n'ont en général assez d'information pour distinguer ces subtilités. Et comment pourraient-ils de toute manière en tenir compte alors que, même en possession de l'information, il est si délicat d'intervenir auprès des adolescents. Combien de parents conseilleraient facilement de poursuivre des études en techniques de génie mécanique à son enfant (surtout si c'est une fille!)? La responsabilité est lourde... Bien sûr, pour le moment, c'est une option qui ne pose pas de problème de placement... le salaire initial oscille entre 22 880 $ et 33 000 $...

Mais un doute surgit: qu'en sera-t-il dans 10 ans? Et puis Math 534 et Phy 534 sont requis pour y entrer... le programme est exigeant... À ce stade de la réflexion, ne seront-ils pas tentés de dire: «Tu es bon étudiant, pourquoi n'essaies-tu pas sciences puis génie?», au cas où... ?

La décision n'est pas facile et il n'y a pas lieu de s'étonner qu'une personne qui connaît peu un étudiant ne se risque pas à lui proposer des chemins non traditionnels. Les étudiants son encore bien jeunes et bien fragiles pour assumer sans support la responsabilité des choix qu'ils doivent pourtant faire et leurs attitudes ne font que refléter notre

propre insécurité face à l'avenir. À bien y penser, ils n'agissent pas très différemment de nous... ils cherchent à reporter les choix aussi longtemps que possible et à garder le plus longtemps possible «toutes les portes ouvertes».

Cela signifie qu'ils vont chercher à «faire la voie royale*» et ce, d'autant plus facilement que, d'une part, les programmes universitaires les plus prestigieux imposent ce chemin et que, d'autre part, 71% des programmes collégiaux professionnels exigent Math 534 (60% exigent Phy niveau 4). Ne pas se fermer de portes c'est donc tenter de réussir les cours à options en mathématiques et en sciences.

Voilà donc que, sans le vouloir, nous avons collectivement pris «une décision» et que nous orientons, par défaut d'agir, beaucoup d'étudiants - beaucoup trop dirions-nous - vers un général qui n'apportera souvent que déceptions, désintérêt et dégoût de l'école à l'étudiant qui n'a pas les aptitudes et la motivation pour ce secteur d'enseignement.

Ceux qui ne parviennent pas à réussir «la voie royale» ne font pas plus de choix que les autres. Ils adoptent une tactique similaire en misant sur sciences humaines sans mathématiques. L'on remet ainsi à plus tard les choix et nous dirigeons ainsi vers l'université des clientèles qui auraient souvent tout intérêt à acquérir des formations spécialisées au niveau collégial... Mais dans quelles options pourraient-ils le faire actuellement puisque seuls 20% des programmes techniques sont accessibles à cette clientèle?

Tous les éléments que nous venons de décrire poussent les étudiants à choisir quand ils le peuvent le secteur général au détriment du professionnel et ce, d'autant plus que le collégial fait peu et mal connaître ses options techniques.

Les textes descriptifs que l'on remet aux étudiants du secondaire sont trop complexes. «Ils parlent» mal à des étudiants de 14, 15 ou 16 ans qui ne sont pas encore spécialistes. En cherchant à valoriser par le

---

* En utilisant ce terme, le comité ne sanctionne pas un niveau de contenus notionnels; il ne fait qu'utiliser l'appellation populaire qui désigne la filière des préalables des programmes de sciences au collégial.

verbe nos options, nous perdons sans le savoir l'intérêt de la clientèle. Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique décrit peut-être correctement le profil de l'option pour les enseignants de cégep mais il est peu probable qu'un étudiant du secondaire comprenne spontanément que cette désignation recouvre la réalité des gardes-chasse.

Le peu de données dont nous disposons ne nous permet pas de montrer la rentabilité à long terme de nos formations professionnelles. Il nous est difficile de savoir ce qu'il advient de nos étudiants 10 ans après leur diplomation.

Les étudiants les mieux informés vont par contre, chiffres à l'appui, apprendre qu'il est plus difficile d'entrer dans une technique qu'au secteur général (traduit en langage de 5e secondaire, cela doit donner: il est moins sécurisant de chercher à entrer au professionnel puisque l'on a plus de chance d'y être refusé). Si l'on entre au professionnel, l'étudiant sait, données à l'appui, qu'il aura plus d'heures de cours par semaine qu'au général et qu'il devra travailler fort parce que ces options sont généralement considérées comme difficiles... la rumeur veut que l'on y travaille plus qu'en sciences humaines.

Ajoutons à tout ce que nous venons d'écrire que, dans notre société, la fonction et le statut social du technicien de cégep ne sont pas des plus évidents.

Nous pouvons maintenant nous interroger sur ce qui peut, dans ce contexte, décider un étudiant à faire le grand saut et à prendre le risque de s'inscrire au technique.

Nous pensons que c'est en ces termes qu'il faut poser la question car toutes les techniques ne sont pas disponibles dans tous les cégeps.

Faire, par exemple, le choix d'étudier en techniques de transformation de matières plastiques pour un étudiant de 5e secondaire du général, c'est obligatoirement accepter d'étudier dans un champ d'études entièrement nouveau et inconnu en plus de devoir obligatoirement, dans ce cas, étudier au cégep Ahuntsic ou à celui de la Région de l'amiante... c'est donc souvent de faire aussi le choix de vivre hors du domicile familial. Cela demande d'en avoir les ressources financières mais cela exige surtout d'avoir la maturité, la détermination et une motivation assez grande pour poser ce geste. Nous

n'avons qu'à nous replonger dans nos souvenirs d'adolescents de 17 ans pour mesurer combien ce qui est décrit en quelques lignes est difficile à accomplir et combien il est important d'être motivé par une profonde connaissance des avantages que vont apporter les sacrifices que l'on consent.

Que faisons-nous pour aider nos futurs étudiants à faire de tels choix? Comment mettons-nous en évidence les avantages des sacrifices que l'étudiant doit faire? Croyons-nous nous mêmes que ce sont de bons choix?

Placé dans cette situation qui implique des choix d'une grande ampleur, sans en connaître les avantages, l'étudiant sera sans doute porté à trouver bien des avantages au programme général du cégep le plus proche de chez lui.

5.2.4 Un avenir qui risque de questionner la vocation de l'enseignement collégial

Il est peu probable que les tendances que nous observons et que nous venons de commenter s'inversent.

La poursuite de ces tendances amènera une proportion de plus en plus importante d'étudiants au secteur général, favorisant ainsi une dégradation progressive du secteur professionnel. Pour éviter le plus longtemps possible le spectre de la fermeture d'options professionnelles et ses répercussions, l'on peut prévoir que les exigences réelles d'admission seront assouplies selon les besoins de chaque collège. L'on entrera ainsi dans un cycle de dégradation du professionnel d'autant plus rapide que les clientèles chercheront à éviter ces options ghettos d'étudiants plus faibles...

En bref, nous avons de bonnes chances de répéter, à nos dépens cette fois, l'expérience du secondaire d'il y a 10 ans et de générer rapidement une situation totalement incontrôlable. Une telle hypothèse nous porte à penser que, à défaut de modifier rapidement la situation, le collégial deviendra de plus en plus un cycle de préparation aux études universitaires. La pression et les exigences des universités seront de plus en plus importantes. Le clivage de plus en plus marqué entre nos clientèles aura pour conséquence de rendre toujours plus difficile le maintien d'une formation de base commune aux deux types de clientèles... et c'est en fin de compte la

vocation même du collégial qui risque d'être remise en question.

6. LES PISTES DE SOLUTION ET LES RECOMMANDATIONS

Le collégial, création du rapport Parent, est un ordre d'enseignement qui joue, dans l'ensemble du système d'éducation au Québec, un rôle spécifique différent du secondaire et de l'enseignement universitaire.

La spécificité de la formation régulière du collégial gravite autour des cinq éléments suivants:

a) C'est un niveau de formation postobligatoire et supérieur.

b) La formation dispensée est, dans tous les cas, polyvalente; elle assure, pour tous les diplômés, une formation générale et une formation spécialisée permettant d'acquérir une formation fondamentale dans l'orientation choisie par l'étudiant.

c) L'organisation pédagogique des programmes d'études facilite les réorientations.

d) Compte tenu de l'âge particulier de la clientèle, des caractéristiques du régime pédagogique, de la grande possibilité de choix de programmes d'études, le collégial assume comme ordre d'enseignement une vocation de maturation de l'orientation.

e) Cet ordre d'enseignement est responsable de la formation des techniciens, c'est-à-dire d'un personnel qualifié et spécialisé qui a acquis, durant sa formation au collégial, les connaissances et l'autonomie nécessaires à la mise en application des principes et méthodes propres à sa technique.

C'est en accord avec ces éléments de spécificité que nous proposerons maintenant des pistes de solution susceptibles de remédier aux problèmes mis en évidence par nos analyses et nos réflexions.

6.1 L'orientation - Vocation importante du collégial

De par sa vocation issue du rapport Parent, de par sa situation inter-ordres d'enseignement, de par l'âge de la clientèle, le collégial joue un rôle d'orientation très important. La création rapide des établissements collégiaux et ses répercussions nous ont quelque peu éloignés de cette préoccupation.

L'analyse de la situation en 1988 nous montre l'importance de se re-centrer sur cette mission.

L'arrivée au collégial, l'insécurité qui en découle, l'adaptation à un cadre entièrement nouveau, jouent, d'une certaine manière, pour notre société le rôle d'un «rite initiatique» qui marque l'arrivée de nos étudiants dans le monde adulte responsable. À bien y penser, l'énorme bon de maturation que l'on constate durant la première année du collégial est autant le produit de cette consécration sociale que celui de l'âge. Cette situation de «passage initiatique», bien que difficile à gérer parce qu'instable par définition, est propice et favorable pour aider nos étudiants à se dégager des stéréotypes sociaux et arriver à trouver «leur voie».

Il nous plaît de penser que la santé d'une organisation sociale dépend de celle de chaque individu qui la compose. Une société équilibrée doit arriver à permettre à chacun de trouver, en son sein, une place et une fonction adaptées à ses capacités et à ses aspirations.

En accord avec le rapport Parent, nous croyons que le collégial est responsable de cette importante mission et qu'il doit pleinement profiter de la place particulière et privilégiée qu'il occupe au sein des ordres d'enseignement pour réaliser cette fonction.

Loin de remettre à d'autres cette délicate fonction d'orientation, il doit mieux se l'approprier et en faire une de ses préoccupations majeures.

Le collégial doit donc susciter et faciliter les démarches d'orientation. Il doit accompagner chaque étudiant dans sa démarche et s'assurer de la pertinence des choix qui sont faits.

En restant proches du développement de nos étudiants, en s'adaptant si nécessaire à leurs besoins (s'ils sont justifiés), nous ne pouvons que croître avec eux.

Recommandation no 1

Compte tenu de la particularité du collégial et de la dynamique qui en découle, le comité recommande à chaque établissement de placer la justesse de l'orientation de l'étudiant au centre de ses préoccupations et de faciliter par des pratiques appropriées la poursuite de cette orientation.

6.2 Les préalables des programmes collégiaux - Une révision nécessaire

Nous avons montré que, depuis six ans, le choix de la clientèle se déplace du secteur professionnel vers le secteur général.

Sans nier l'influence qu'exerce la pression sociale valorisant la prolongation des études, il nous semble que le déplacement des clientèles est grandement accentué par la conjugaison de deux phénomènes:

- le manque d'information adéquate pour les adolescents de cet âge;
- les fortes exigences de la plupart des programmes professionnels.

L'étudiant qui n'obtient que le DES ne peut faire que des choix très limités. Conscients des exigences du collégial, les étudiants du secondaire cherchent à obtenir l'ensemble des cours à option de la «voie royale». Pour ceux qui y parviennent, il y a alors trop peu de facteurs incitatifs pour les inviter à choisir l'orientation vers des options professionnelles. La non discrimination dans l'excellence incite ainsi la plupart de ces étudiants à tenter leur chance dans les options générales les plus prestigieuses. Ce n'est qu'après des échecs qu'ils se réorienteront. En plus de «vider» certaines options du professionnel, cette manière de faire est coûteuse tant pour les étudiants que pour la société. Des correctifs doivent y être apportés.

Les préalables originaux des programmes collégiaux ont été déterminés en fonction des programmes du secondaire en vigueur à une époque où la clientèle était en croissance. Il n'est donc pas exclu que certains de ces préalables aient joué un rôle de sélection pour l'entrée au collégial.

L'implantation en 1987 du nouveau régime pédagogique au secondaire a conduit le collégial à redéfinir ses préalables. L'analyse des contenus des nouveaux cours du secondaire s'est faite, avant qu'ils ne soient réellement dispensés, sur la base de la description anticipée de ces cours. Bien que différents en contenu, l'on a élaboré une correspondance généralement admise entre les anciens et les nouveaux cours du secondaire.

Une fois ce travail fait, l'on a le plus souvent traduit, pour chaque programme, les anciens cours en la codification des nouveaux cours jugés équivalents.

Au moment où le Conseil supérieur de l'éducation dépose un avis au ministre sur les sciences de la nature et les mathématiques au deuxième cycle du secondaire, avis où l'on

propose un réaménagement des séquences des cours de mathématiques au secondaire, au moment où le secondaire lui-même s'interroge sur ses filières, il nous semble opportun et souhaitable de procéder en premier lieu à une révision en profondeur des préalables de l'ensemble de nos programmes collégiaux. Nous croyons que cette révision devrait se faire dans le but de déterminer les contenus notionnels pédagogiquement nécessaires à l'admission dans chaque programme du collégial.

Ce n'est qu'une fois cette opération réalisée que le secondaire devrait entreprendre la révision de ses filières en concertation avec le collégial et dans le but de faciliter l'accessibilité d'un plus grand nombre de programmes à la clientèle qui ne possède pas l'ensemble des cours à option du niveau le plus élevé.

Recommandation no 2

Dans l'intérêt du réseau et de sa clientèle, nous recommandons de demander à la D.G.E.C.:

- de procéder à une opération de révision complète de tous les préalables de tous les programmes du collégial avant toute nouvelle modification du régime pédagogique du secondaire;

- de procéder à la révision des préalables en déterminant les contenus notionnels pédagogiquement nécessaires pour chaque programme avant d'arrêter toute décision sur des numéros de cours préalables;

- de mener à terme cette opération, en collaboration avec le réseau collégial, durant la prochaine année scolaire.

6.3 L'information - Point d'appui des changements souhaités

Nous avons démontré qu'il n'est pas aisé pour un étudiant de prendre la décision d'étudier au secteur professionnel parce que l'image véhiculée du technicien de cégep est peu précise et qu'elle n'est socialement pas assez valorisée pour contrebalancer les influences qui poussent l'étudiant vers des études plus longues.

En accord avec la recommandation no 1, il nous semble que la justesse de l'orientation choisie par l'étudiant est étroitement liée à la qualité de l'information qui est véhiculée par le secteur collégial. Il nous faut donc en premier lieu disposer nous-mêmes de cette information et tracer un bon portrait du profil de carrière de nos finissants, cinq, dix et même quinze ans après leur diplomation.

Recommandation no 3

Afin de mieux cerner la progression sociale de nos finissants, nous recommandons que la Fédération, en collaboration avec la D.G.E.C., entreprenne une vaste relance afin de tracer le profil de carrière de nos finissants du professionnel, cinq, dix et même quinze ans après leur diplômation.

Les données recueillies d'une telle étude nous permettront de montrer aux étudiants, mais aussi à leurs parents, le potentiel que l'on acquiert en choisissant une formation au professionnel.

Ce n'est qu'en faisant cette démonstration que nous pouvons espérer changer les tendances que nous avons observées.

Si nous voulons nous engager sur la voie d'un changement de mentalité; il faudra travailler d'autant plus fort que la clientèle allophone constituera bientôt une partie importante de nos étudiants. La fonction de technicien est déjà mal intégrée par la société québécoise; qu'en sera-t-il auprès de cultures qui ont encore moins de tradition vis-à-vis cette «fonction technicien» que l'on cherche à implanter? Notre capacité d'assurer la diffusion d'une information juste et aidante sera dans les faits notre plus grand défi.

Le choix d'une orientation bien planifiée se fait après une longue maturation qui ne débute pas pour tous au même âge. En plus de viser à déclencher au plus tôt le processus de réflexion sur le choix, nous devons dès que possible semer des germes (questionnement,information, motivation) qui, en croissant, assureront une juste perception de l'orientation désirée.

Nous devons aussi aider les étudiants à appuyer les choix vers le technique en travaillant auprès des parents, des conseillers en orientation, des professeurs d'éducation au choix de carrière et plus largement de la population, afin de modifier la perception que l'on a de cette filière d'enseignement. À long terme, nous devrions avoir pour objectif que la société québécoise valorise ce type de formation (comme elle le fait pour les médecins, les avocats, les notaires...). Cela est sûrement le moyen le plus efficace pour convaincre nos étudiants de s'y diriger.

En bref, nous devons nous aussi penser «long terme»!

Le plus directement accessible est de commencer à travailler auprès des clientèles de troisième et quatrième année du secondaire autant que de celles de cinquième secondaire,

mais il nous faudra faire plus pour atteindre les objectifs de sensibilisation générale décrits ci-dessus.

Nous pensons donc que nous devrions contribuer à la création d'un «salon de la formation technique» organisé en octobre durant «une semaine nationale de l'orientation».

Bien que coûteux en temps, argent et énergie, un projet de cette nature devrait nous permettre d'atteindre à long terme l'ensemble de nos objectifs. D'envergure suffisante pour disposer de la couverture des médias, ce projet nous permettrait, année après année, d'implanter dans les moeurs la notion de choix d'orientation en plus de faire valoir adéquatement la qualité de nos formations.

Recommandation no 4

Pour atteindre à long terme les objectifs de sensibilisation à l'importance des choix d'orientation, d'information, de valorisation des fonctions techniques auprès du public en général, nous recommandons que la Fédération des cégeps, de concertation avec la D.G.E.C. et le Conseil du patronat analyse la pertinence de mettre sur pied un «salon de la formation technique» organisé durant «une semaine nationale de la formation technique.»

6.4 Le chevauchement des options - Une opération de longue haleine

Nous l'avons vu au chapitre 3, en dépit de nombreuses tentatives pour résoudre les problèmes de chevauchement, cette situation n'a jamais été clarifiée.

Il ne nous apparaît pas que l'élimination des chevauchements actuels constitue une priorité pour le réseau collégial et il ne nous semble pas souhaitable d'aborder la question par ce biais.

Nous aurions par contre tout intérêt à favoriser le règlement de l'ensemble de la problématique du chevauchement et à définir plus adéquatement le champ des formations qui relèvent du collégial. Le traitement de cette question ne peut être que long en raison des études et des concertations nécessaires. Ce travail de longue haleine devrait donc être commencé au plus tôt, car c'est lui qui assurera à long terme le cadre d'attribution des formations.

Le texte, publié en mai 1988 (voir Annexe 4, p. 113) par la Direction de la formation professionnelle et la D.G.E.C.,

vise un partage des responsabilités de formation entre les ordres <u>après</u> avoir développé en concertation avec les autres ordres des outils communs sur lesquels seront fondées les analyses et les décisions. Cette approche nous semble une bonne base de départ et nous croyons que nous devrions travailler en ce sens.

<u>Recommandation no 5</u>

Nous recommandons que la Fédération des cégeps se concerte avec la D.G.E.C. pour opérationnaliser l'approche proposée par la Direction de la formation professionnelle du M.E.Q. et par la D.G.E.C. afin de commencer le travail le plus rapidement possible et ainsi développer, entre les ordres d'enseignement, des outils communs qui nous permettront de déterminer un meilleur partage de nos responsabilités respectives en matière de formation.

6.5 Le développement du technique - Une nécessité qui passe par l'adaptation aux besoins de la clientèle et du marché du travail

En marge de nos analyses, de notre rapport et de nos recommandations qui visent à résoudre les problèmes que nous avons mis en évidence, nous ne pouvions clore ce rapport sans discuter entre nous du développement du secteur d'enseignement technique.

Ces échanges nous ont amenés à un consensus sur trois axes que nous désirons signaler ici:

a) Nous croyons que le développement du technique passe par l'adaptation des formations aux besoins de la clientèle et du marché du travail.

b) Nous pensons que toutes les formations techniques devraient comprendre au moins un stage de formation en milieu de travail parce que cette formule est formatrice tant pour les étudiants que pour le milieu de l'enseignement.

c) Nous nous interrogeons sur la capacité du diplôme d'études collégiales à fournir, dans sa structure actuelle, un cadre facilitant les adaptations à la clientèle et au marché du travail.

Ce dernier point nous a semblé suffisamment préoccupant pour en faire notre dernière recommandation.

Recommandation 6

Nous recommandons que le réseau collégial étudie la pertinence de structurer le diplôme d'études collégiales technique de manière modulaire, à partir de deux, trois et quatre attestations d'études collégiales (A.E.C.), chaque A.E.C. contenant sa juste part de formation commune obligatoire).

7. EN GUISE DE CONCLUSION

Nous avons analysé la problématique du chevauchement secondaire-collégial des options sous plusieurs aspects. Nous pensons que ce problème ne peut être dissocié de la question plus vaste de la vocation du collégial. Nous émettons l'hypothèse que le collège n'arrive pas à jouer assez adéquatement le rôle d'orientation que lui a dévolu le rapport Parent.

Les recommandations que nous apportons sont relativement peu nombreuses... parce qu'il n'existe pas, à notre avis, de solutions rapides aux problèmes que nous avons mis en évidence.

Rendus conscients, par l'analyse, de la nécessité de redresser une situation que nous jugeons alarmante, nous recommandons d'axer notre travail à long terme autour de quelques pistes de solution qui nous semblent prometteuses. Ces recommandations n'excluent bien évidemment pas le travail que chaque établissement peut déjà entreprendre; elles visent plutôt à donner à tous un cadre qui étendra la portée de nos actions individuelles.

Nous espérons voir se concrétiser les ébauches de solution et les recommandations que nous avons esquissées dans ce rapport.

ANNEXE 1

Le profil de base des régions et
les programmes à caractère national

Le profil de base des régions et les programmes à caractère national

Le profil de base des régions

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

- 201-[illegible]: Infirmier (ère auxiliaire)
- [illegible]: Travailleur de la construction II
- [illegible]: Travailleur de la construction I
- [illegible]: Électricien de construction
- [illegible]: Soudeur général
- 347-[illegible]: Mécanique automobile II
- 349-[illegible]: Carrosserie
- 373-[illegible]: Machiniste général II
- [illegible]: Machiniste général I
- [illegible]: Cuisine professionnelle I
- [illegible]: Service de table
- 417-[illegible]: Coiffure pour dames
- 418-[illegible]: Coiffure pour hommes
- 419-[illegible]: Esthétique
- [illegible]: Confection, vente et mode
- [illegible]: Agent de commercialisation
- [illegible]: Commis-comptable
- 454-[illegible]: Commis de bureau
- 457-[illegible]: Réceptionniste-téléphoniste
- [illegible]: Secrétaire de [illegible]
- [illegible]: Secrétaire juridique
- [illegible]: Secrétaire médicale
- 491-[illegible]: Sténo-dactylo
- [illegible]: Secrétaire (P. E.)
- 497-[illegible]: Commis vendeur (P. E.)

ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

- 180.[illegible]: Techniques infirmières
- 221.01: Technologie de l'architecture (cu)
- 221.[illegible]: Technologie du génie civil
- 241.[illegible]: Techniques de fabrication mécanique (cu)
- 241.[illegible]: Dessin de conception mécanique
- 243.01: Électrotechnique (cu)
- 243.[illegible]: Instrumentation et contrôle (cu)
- 243.[illegible]: Électronique
- 322.[illegible]: Garderie d'enfants
- 351.[illegible]: Techniques d'éducation spécialisée
- 388.[illegible]: Assistance sociale
- 410.[illegible]: Techniques administratives
- 412.01: Secrétariat
- 420.[illegible]: Informatique

Les programmes à caractère national

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

- 243-[illegible]: Marin-pêcheur
- 244-[illegible]: Travailleur en usine de traitement du poisson
- 263-[illegible]: Analyste de laboratoire en travaux publics
- 274-[illegible]: Monteur-ajusteur en [illegible]
- 275-[illegible]: Modeleur (P. E.)
- 276-[illegible]: Finition de meubles (P. E.)
- [illegible]: Opérateur en télécommunication
- [illegible]: Opérateur de radio-communication maritime
- 319-[illegible]: Monteur-[illegible]
- 329-[illegible]: Opérateur en typographie
- 331-[illegible]: Dessinateur en cartographie
- 351-[illegible]: Mécanique marine
- [illegible]: Mécanique de bateaux de pêche
- 354-[illegible]: Commis aux pièces (P. E.)
- [illegible]: Conducteur de camion lourd (P. E.)
- [illegible]: Mécanicien, régleur de machines textiles
- [illegible]: Conducteur, régleur de machines à mouler les matières plastiques
- [illegible]: Mécanicien de machines de confection textile (P. E.)
- 441-[illegible]: Pompier professionnel
- 473-[illegible]: Sculpture sur bois
- 475-[illegible]: Sculpture sur bois (P. E.)

ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

- 110.01: Techniques dentaires
- 140.04: Techniques d'électrophysiologie médicale (P. E.)
- 142.[illegible]: Techniques de médecine nucléaire
- 142.[illegible]: Techniques de radiothérapie
- 145.[illegible]: Laboratoire d'enseignement et de recherche
- 145.[illegible]: Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique
- 147.01: Techniques du milieu naturel (P. E.)
- 152.[illegible]: Horticulture légumière et fruitière
- 152.[illegible]: Horticulture ornementale
- 152.04: Machinisme agricole
- 152.[illegible]: Hydraulique agricole
- 152.[illegible]: Phytotechnologie
- 152.07: Économie rurale
- 153.[illegible]: Technologie des sols
- 154.01: Technologie alimentaire
- 154.[illegible]: Technologie laitière
- 154.[illegible]: Génie industriel alimentaire
- 155.01: Hygiène publique
- 155.[illegible]: Technologie équine
- 155.07: Techniques d'aménagement agricole
- 165.01: Prothèses visuelles (P. E.)
- 165.[illegible]: Techniques d'audioprothèse (P. E.)
- 171.01: Techniques de thanatologie (P. E.)
- 231.[illegible]: Techniques de la pêche
- 233.[illegible]: Techniques du meuble et du bois ouvré
- 248.[illegible]: Techniques maritimes
- 251.[illegible]: Techniques du textile
- 260.[illegible]: Techniques de l'eau, de l'air et de l'assainissement
- 270.[illegible]: Contrôle de la qualité
- 270.04: Procédés métallurgiques
- 280.[illegible]: Aéronautique
- 384.01: Techniques de recherche psychosociale (P. E.)
- 411.[illegible]: Archives médicales
- 412.01: Administration et coopération
- 430.[illegible]: Techniques hôtelières
- 561.[illegible]: Danse-ballet (P. E.)
- 571.[illegible]: Dessin de la mode
- 571.[illegible]: Production de la mode
- 571.[illegible]: Mise en marché de la mode
- 581.[illegible]: Communications graphiques
- 589.01: Arts et technologie des médias
- 622.01: Sciences de la parole (P. E.)

ANNEXE 2

Tableaux de chevauchement des programmes
du secondaire et du collégial

PRÉSENTATION

Les tableaux qui suivent reflètent le degré d'affinité au plan des tâches, des connaissances et des seuils d'emplois selon l'organisation actuelle des programmes de l'enseignement secondaire et collégial.

L'appréciation du degré d'affinité a été faite en comparant les programmes du secondaire et les fonctions de travail correspondantes avec les programmes du collégial et les activités professionnelles exercées par les diplômés de ce niveau. Dans cette évaluation, ce sont les contenus des programmes du secondaire et les perspectives professionnelles qui en découlent qui servent de points de référence pour l'estimation du degré d'affinité; le plus petit dans le plus grand ou l'ouvrier spécialisé par rapport au technicien. (Exemple: photolithographie du secondaire par rapport à technologie de montage photolithographique au collégial).

Quoique basées sur les activités réelles de travail, sur les connaissances qui les supportent et sur les seuils d'admission à l'emploi, il n'en demeure pas moins que les valeurs accordées pour exprimer le degré d'affinité ou chevauchement comportent une part de subjectivité, il faut donc les considérer comme indice et non pas leur accorder une cote absolue. Cet indice sert plutôt à nous informer sur les secteurs et les programmes qui présentent le plus de problèmes et sur lesquels on devrait d'abord se pencher.

CHAMPS PROFESSIONNELS	PROGRAMMES SECONDAIRE	PROGRAMMES COLLÉGIAL	DEGRÉ D'AFFINITÉ
ADMINISTRATION	- Agent de bureau 463-500 6372 élèves 293 enseignants	- Technique de bureau 412-02 40 collèges * 194 professeurs de la discipline 412 seulement 1742 élèves	
	- Agent de bureau 468-500	- Finance 410-03 44 collèges 366 professeurs en 410 2171 élèves	
	- Agent de commercialisation 452-500 4 enseignants 138 élèves 9 écoles	- Marketing 410-01 24 collèges 620 élèves	

Note: Le nombre de professeurs indiqué est comptabilisé par discipline et non par programme. Ce chiffre ne tient aucun compte des professeurs qui enseignent des disciplines autres que celle indiquée à ce groupe d'élèves.

CHAMPS PROFESSIONNELS	PROGRAMMES SECONDAIRE	PROGRAMMES COLLÉGIAL	DEGRÉ D'AFFINITÉ
AGRICULTURE	- Horticulteur auxiliaire 205-500 35 élèves, 3 écoles - Horticulteur 204-600 27 élèves, 2 écoles - Horticulture (ornementale) 204-500 38 élèves, 2 écoles - Productions légumières et fruitières 210-600	- Horticulture légumière et fruitière 153-02 - Horticulture ornementale 153-03 ITA St-Hyacinthe • Données comptabilisées par MAPAQ 32 professeurs en 152	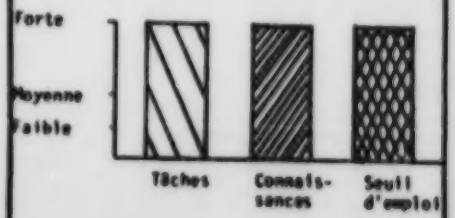
	- Production laitière 214-600 23 élèves, 2 écoles - Productions animales 212-500, 213-500 195 élèves, 13 écoles - Production de viande 215-600 2 écoles - Production végétale I 208-500 18 élèves, 4 écoles 35 enseignants pour l'ensemble	- Gestion et exploitation d'entreprise agricole 152-03 7 collèges, 270 élèves - Perfectionnement en production animale 900-68 (AEC) - Perfectionnement en production végétale 900-69 (AEC)	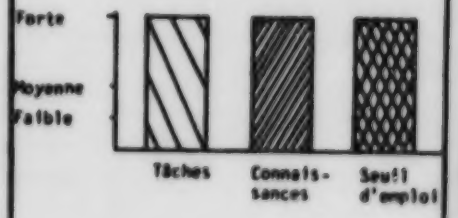
ALIMENTATION	- Service de table 406-500, 16 écoles - Service dans les bars - Service de la restauration - Cuisine d'établissement - Cuisine professionnelle 403-500, 403-600 37 écoles - Boulangerie - Boucherie - Charcuterie - Coupe de viande 405-500, 7 écoles - Pâtisserie 407-500, 6 écoles	- Technique de gestion hôtelière 430-01 - Technique de gestion des services alimentaires 430-02	

CHAMPS PROFESSIONNELS	PROGRAMMES SECONDAIRE	PROGRAMMES COLLÉGIAL	DEGRÉ D'AFFINITÉ
BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES	- Fabrication de meubles en série 268-500 72 élèves, 5 enseignants, 2 écoles - Meuble et gabarit 271-500, 273-600 349 élèves, 28 enseignants, 23 écoles - Gabarits et échantillons 269-400 17 élèves, 2 enseignants, 1 école	- Techniques du meuble et du bois ouvré 233-01 1 collège, 127 élèves, 30 enseignants - Technique d'ébénisterie 570-39 - Concepteur du meuble et bois ouvré (AEC) 233.21 - Dessinateur modeliste de produits en bois	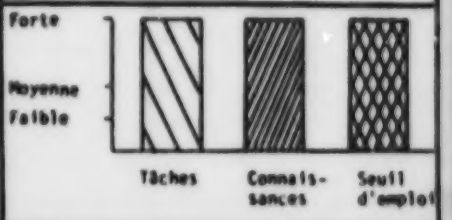
CHIMIE APPLIQUÉE	- Ouvrier papetier 376-500 35 élèves	- Technique papetière 232-01 1 collège, 41 élèves	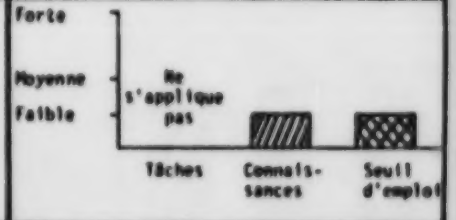
COMMUNICATION ET DOCUMENTATION	- Photographie 474-500 65 élèves, 6 enseignants, 4 écoles - Photographe commercial (adulte)	- Photographie 570-04 3 collèges, 227 élèves 153 professeurs en 570 - Photographie commerciale 570-34 (AEC) 1 collège - Photographie professionnelle 581-47 (AEC) 1 collège	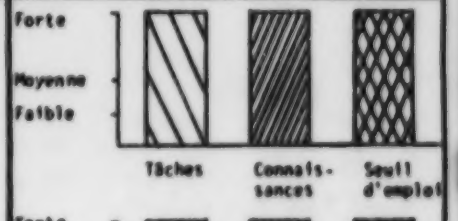

CHAMPS PROFESSIONNELS	PROGRAMMES SECONDAIRE	PROGRAMMES COLLÉGIAL	DEGRÉ D'AFFINITÉ
CONSTRUCTION ET SERVICES	- Pompier professionnel 441-600 25 élèves, 1 école - Agent de prévention des incendies 440-500 23 élèves, 1 école	- Officier des services d'incendie (AEC)	Programmes déjà harmonisés
ÉLECTROTECHNIQUE	- Électricien d'entretien 297-600 1182 élèves, 15 enseignants, 1 école - Dépanneur d'appareils électroniques domestiques 286-600 1266 élèves, 40 enseignants, 14 écoles	243.00 4643 élèves - Électrodynamique 243-01 17 collèges, 363 élèves 409 professeurs en 243 - Électronique 243-03 24 collèges, 1337 élèves - Équipements audiovisuels 243-05 2 collèges, 55 élèves	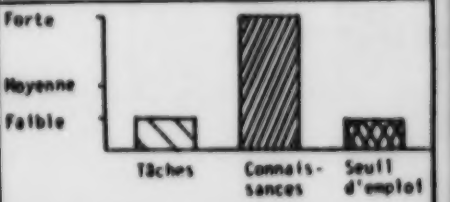 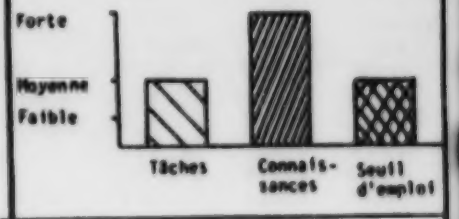
ENTRETIEN MÉCANIQUE	- Mécanicien d'entretien (DES) 393-600 356 élèves, 5 écoles - Électromécanicien de systèmes automatisés (DES) 244-600 757 élèves, 23 enseignants	- Technique d'analyse d'entretien (DEC) 241-05 4 collèges, 175 élèves - Hydraulique, pneumatique et automatisme 1 collège 153 professeurs en 247	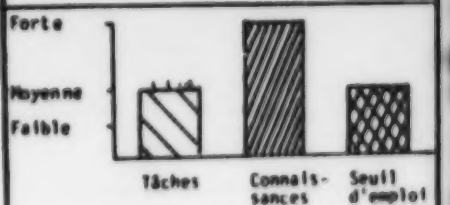

CHAMPS PROFESSIONNELS	PROGRAMMES SECONDAIRE	PROGRAMMES COLLÉGIAL	DEGRÉ D'AFFINITÉ
ENVIRONNEMENT ET BIOLOGIE	AUCUN RECOUPEMENT		
FABRICATION MÉCANIQUE	1115 élèves (pour l'ensemble des voies de sortie) - Outilleur-matriceur (DES) 388-600 4 écoles - Outilleur-régleur de machines à commande numérique 377-600 11 écoles - Dessinateur en mécanique, 11 écoles 106 enseignants, 42 écoles	- Génie mécanique (DEC) 241-06 et programmes collégial adulte 241-51 à 241-57 17 collèges, 797 élèves	
FORESTERIE	RECOUPEMENT PEU IMPORTANT		
IMPRIMERIE	- Impression 485-500 336 élèves, 16 enseignants - Reliure 484-500 15 élèves, 1 école - Photocomposition 491-500 83 élèves, 4 enseignants, 7 écoles	- Technologie de l'impression-finission 581.04 et 05 1 collège, 63 élèves (en voie de révision) - Technologie de la typographie 1 collège, 43 élèves 33 professeurs en 581 (en voie de révision)	

CHAMPS PROFESSIONNELS	PROGRAMMES SECONDAIRE	PROGRAMMES COLLÉGIAL	DEGRÉ D'AFFINITÉ
IMPRIMERIE (suite)	- Photolithographie 493-800 5 enseignants, 174 élèves, 9 écoles	- Technologie de montage photolithographique 1 collège, 53 élèves	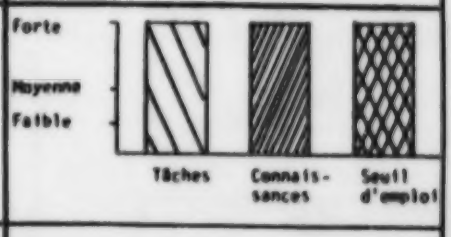
INFORMATIQUE	AUCUN CHEVAUCHEMENT SIGNIFICATIF		
MÉCANIQUE DU BÂTIMENT	- Dessinateur en mécanique du bâtiment 332-600, 2 écoles - Frigoriste 314-600 54 élèves, 4 écoles - Installateur-mécanicien d'appareils de réfrigération et climatisation 313-500 140 élèves, 9 écoles - Mécanicien en tuyauterie 311-500 75 élèves, 7 écoles - Mécanicien de plomberie et chauffage 312-600 14 élèves, 2 écoles - Mécanicien de machines fixes (vapeur) 316-500 40 élèves, 2 écoles - Opérateur d'usine de traitement des eaux 3.1-530 2 enseignants, 48 élèves, 1 école	- Mécanique du bâtiment 221-03 (R) 221-53 (A) 6 collèges, 538 élèves - Réfrigération, chauffage, ventilation et climatisation 221.33 6 collèges 224 professeurs en 221 - Assainissement des eaux 260-01 1 collège, 108 élèves	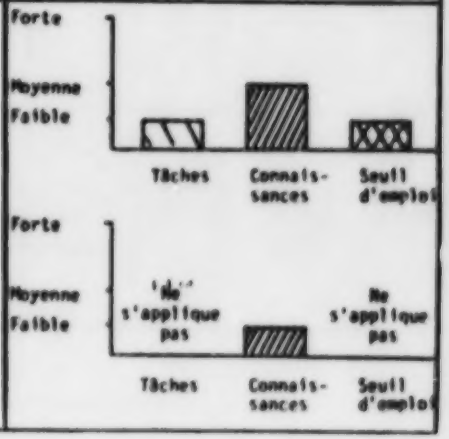

CHAMPS PROFESSIONNELS	PROGRAMMES SECONDAIRE	PROGRAMMES COLLÉGIAL	DEGRÉ D'AFFINITÉ
MÉTALLURGIE	- Soudeur général 308-500 664 élèves, 46 écoles - Soudeur monteur 309-600 129 élèves, 16 écoles	- Métallurgie option soudage 270-03 2 collèges, 15 élèves	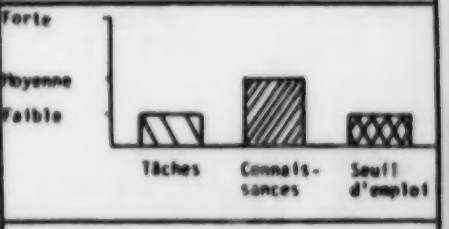
PRODUCTION ARTISANALE	- Aménagement d'intérieur 471-500 120 élèves, 5 écoles - Étalage 472-500 17 élèves, 1 enseignant, 1 école	- Aménagement d'intérieur 570-03 6 collèges, 761 élèves 153 professeurs en 570 - Esthétique de présentation 570-02 4 collèges, 324 élèves	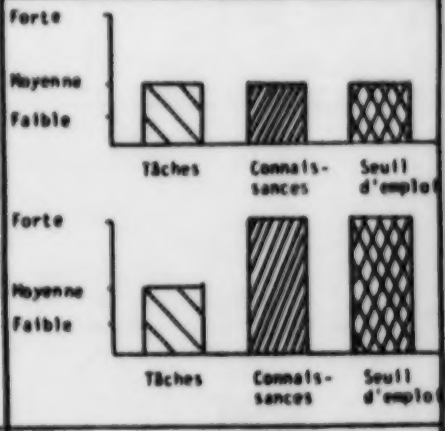
SANTÉ	- Assistant dentaire 252-500 155 élèves, 10 enseignants, 4 écoles	- Hygiéniste dentaire 111.00 8 collèges, 597 élèves	

CHAMPS PROFESSIONNELS	PROGRAMMES SECONDAIRE	PROGRAMMES COLLÉGIAL	DEGRÉ D'AFFINITÉ
SANTÉ (suite)	- Infirmière auxiliaire 251-500 1493 élèves 138 enseignants 38 écoles	- Soins infirmiers 180-01 40 collèges, 6430 élèves - Techniques infirmières 180-21 20 collèges, 470 élèves	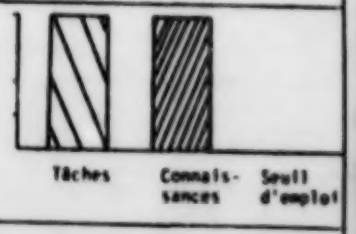
SOINS ESTHÉTIQUES	AUCUN CHEVAUCHEMENT (secondaire seulement)		
SERVICES SOCIAUX		AUCUN CHEVAUCHEMENT (collégial seulement)	
TEXTILE	- Confection, vente et promotion de la mode 430-500 472 élèves, 33 enseignants, 31 écoles - Habillement et mode 431-600 68 élèves, 4 enseignants, 8 écoles - Habillement fourrure 434-500 1 école	- Production de la mode 571-03 2 collèges	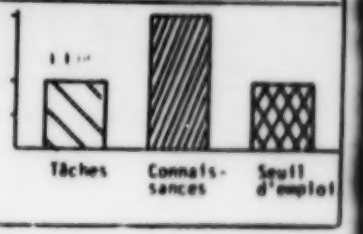

CHAMPS PROFESSIONNELS	PROGRAMMES SECONDAIRE	PROGRAMMES COLLÉGIAL	DEGRÉ D'AFFINITÉ
TEXTILE (suite)	- Confection, vente et promotion de la mode 430-500 472 élèves, 29 écoles	- Technique du vêtement masculin 571-05 - Technique du vêtement féminin 571-06 2 collèges * collèges privés	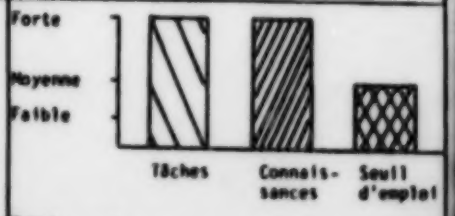
	- Confection, vente et promotion de la mode 430-500 472 élèves, 29 écoles	- Mise en marché de la mode 571-04 2 collèges	
	- Dessin de mode 433-600 38 élèves, 4 enseignants, 2 écoles	- Dessin de mode 571-02 2 collèges	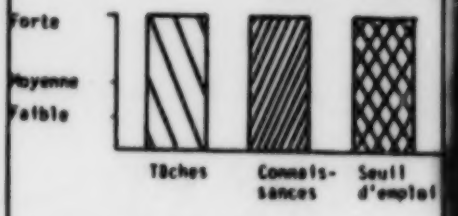
TRANSPORT	AUCUN CHEVAUCHEMENT		

CHAMPS PROFESSIONNELS	PROGRAMMES SECONDAIRE	PROGRAMMES COLLÉGIAL	DEGRÉ D'AFFINITÉ
TRAVAUX DE GÉNIE ET MINES	- Opérateur topographe 330-500 38 élèves, 4 enseignants, 3 écoles	- Technologie d'aménagement du territoire 222-01 4 collèges, 158 élèves - Technologie du génie civil 221-02 14 collèges, 707 élèves - Techniques géodésiques 230-01 2 collèges, 126 élèves	
	- Dessinateur en cartographie 331-500 1 école	- Techniques cartographiques 230-01 2 collèges, 142 élèves	
	- Dessinateur en architecture et structure 329-500 122 élèves, 4 enseignants, 7 écoles	- Techniques de l'architecture 221-01 8 collèges, 720 élèves	
	- Analyste de laboratoire en travaux publics 263-500 2 enseignants, 1 école	- Technologie du génie civil 221-02 14 collèges, 707 élèves	

ANNEXE 3

Planification triennale de révision
des cours et des programmes 1986-1990

PLANIFICATION TRIENNALE DE RÉVISION
DES COURS ET DES PROGRAMMES 1986-1990

Service des programmes

LÉGENDE: ----- révision en cours
----- révision à entreprendre
A adaptation au Régime pédagogique
RP révision en profondeur
Ex fin d'expérimentation
a
b | phases du processus de révision
c

DGEC - Service des programmes
1987 08 18

PLANIFICATION TRIENNALE

LÉGENDE: ----- (révision en cours)
***** (révision à entreprendre)

	SECTEUR 100	DATE DE CRÉATION	DERNIÈRE RÉVISION	RÉVISION 1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990
110.01	Techniques dentaires	1968	1979-80			a-----------		b----------	
110.02	Techniques de denturologie		1984-85	Ex----------					
111	Techniques d'hygiène dentaire	1972	1983-84					A **********	
120	Techniques de diététique	1968	1983-84					A **********	
140.01,02	Techniques de laboratoire médical	1968		RP----------	a----------				
140.04	Techniques d'électrophysiologie	1979	1985-86	Ex----------					
141.00	Inhalothérapie et anesthésie	1969	1979					RP **********	
142.01,03	Techniques de radiologie	1969	1977		RP----------				
142.02	Médecine nucléaire	1971		RPa----------		b----------	RP**********		
144.00	Techniques de réadaptation	1970	1977					RP **********	
144.03	Orthèses-prothèses	1984	1985-86			Ex----------			
145.01	Aménagement de la faune	1969		RPa----------	b----------				
145.02	Techniques de laboratoire d'ens. et de recherche	1969				RPa----------			
145.03	Techniques de santé animale	1969		RPa----------	b----------				
145.04	Tech. d'aménagement cynégétique et halieutique	1972	1984-85						
147.01	Milieu naturel	1976	1984-85						
152.03	Gestion d'entreprises agricoles	1971	1983-84					A **********	

PLANIFICATION TRIENNALE

LÉGENDE: ----- (révision en cours)
••••• (révision à entreprendre)

		DATE DE CRÉATION	DERNIÈRE RÉVISION	RÉVISION 1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1989
SECTEUR 100									
153.06	Tech. de production végétale		1986-87			RPb----------			
153.08	Techniques des sols		1986-87			RPb----------			
155.05	Techniques équines		1986-87			RPb----------			
160.01	Prothèses visuelles	1974	1984-85						
160.02	Audioprothèses	1981	1984-85						
171.01	Thanatologie	1980	1984-85						
180.00	Techniques infirmières	1968	1983-84	Ce programme sera remplacé par 180.01 à partir de 1988.					
180.01	Soins infirmiers	1982	1984-85	En----------					
180.21	Techniques infirmières	1977	1984-85						
190.00	Technologie forestière	1969	1982-83			A••••••••••			
SECTEUR 200									
210.01	Techniques de chimie analytique	1967	1985-86						
210.02	Techniques de génie chimique	1967	1985-86						
210.03	Chimie-biologie	1968	1985-86						
241.12	Techniques de transformation des matières plastiques	1970	1985-86						

PLANIFICATION TRIENNALE

LÉGENDE: ----- (révision en cours)
•••••• (révision à entreprendre)

SECTEUR 200		DATE DE CRÉATION	DERNIÈRE RÉVISION	RÉVISION 1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990
221.01	Architecture	1968		RPa-----	-----	-----	----b	-----	
221.02	Génie civil	1967		RPa-----	-----	-----	----b	-----	
221.03	Mécanique du bâtiment	1967		RPa-----	-----	-----	----b	-----	
221.04	Estimation et évaluation foncière	1976		RPa-Ex-----	-----	-----	----b	----- -----	
222.01	Aménagement du territoire	1969	1985-86	RPa-Ex-----b	-----	-----			
230.01	Techniques cartographiques	1971		RPa-----	-----	----b	-----		
230.02	Techniques géodésiques	1971		RPa-----	-----	----b	-----		
231.00	Techniques de la pêche	1968	1983-84					A ••••••	•••••••••
231.04	Exploitation et gestion des ressources marines	1975	1983-84					A ••••••	•••••••••
232.00	Techniques du papier	1979	1984-85					A ••••••	•••••••••
233.00	Techniques du meuble et bois ouvré	1970	1985-86			Ex -----	-----	-----	-----
241.06	Techniques de génie mécanique	1967	1984-85						
241.02	Equipement motorisé	1968	(1)						
241.05	Techniques d'analyse d'entretien	1985							
243.00	Electrotechnique	1967	1984-85			RPa •••••••	•••••••		
244.01	Technologie physique		1984-85						
247.01	Techniques des systèmes ordinés	1975	1984-85				RPa •••••	•••••••••	•••••••••

(1) aboli en 1985

PLANIFICATION TRIENNALE

LÉGENDE: ----- (révision en cours)
----- (révision à entreprendre)

	SECTEUR 100	DATE DE CRÉATION	DERNIÈRE RÉVISION	RÉVISION 1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990
248.00	Techniques maritimes	1974	1982-83					A	
251.01,02	Techniques du textile	1967	1985-86	RP----------			RPa ----------		
260.01	Assainissement de l'eau	1969		RPa----------		b ----------			
261.01	Assainissement et sécurité industriels	1985	1984-85						
270.02,03,04	Techniques de la métallurgie	1968	1985-86						
271.01,02, 03,20	Techniques minérales		1983-84					A	
280.01,03,04	Aéronautique	1968		RPa----------	b----------				
280.02	Pilotage	1968		RPb----------					
	SECTEUR 300								
310.01	Techniques policières	1970	1985-86						
310.02	Techniques d'intervention en délinquance	1973	1985-86						
310.03	Techniques juridiques	1973	1980-81					A	

PLANIFICATION TRIENNALE

LÉGENDE : ----- (révision en cours)
----- (révision à entreprendre)

SECTEUR 100		DATE DE CRÉATION	DERNIÈRE RÉVISION	RÉVISION 1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990
322.03	Techniques d'éducation en services de garde	1976	1985-86						
351.00	Éducation spécialisée	1968	1986-87						
384.01	Techniques de recherches psycho-sociales	1975	1986-87						
388.00	Assistance sociale	1967	1986-87						
391.00	Techniques du loisirs	1968	1986-87						
393.00	Techniques de la documentation	1967	1982-83					A ----------	
410.00	Techniques administratives (8 programmes)	1967	1977-78		RPa----------			b ----------	
411.00	Archives médicales	1968	1981				RPb --------		
412.01	Techniques de bureau (secrétariat)	1972	1984-85						
413.01	Administration et coopération		1986-87				RPa ----------	b ----------	
414.00	Tourisme	1975	1980			RPa----------		b ----------	
420.00	Informatique	1967	1982-83			RPa----------	b----------		
430.00	Techniques hôtelières		1983-84						

PLANIFICATION TRIENNALE

LÉGENDE: ----- (révision en cours)
••••• (révision à entreprendre)

SECTEUR SOU		DATE DE CRÉATION	DERNIÈRE RÉVISION	RÉVISION 1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990
511.00	Arts plastiques		1976-77	RP----------		a----------	b----------		
551.00	Musique professionnelle	1971	1982-83				RPa••••••••••		
561.00	Théâtre	1969		RP----------			a----------		
561.06	Danse-ballet	1979		Ea----------	RPa----------	b----------			
570.00	Arts appliqués (6 programmes)	1979	1977-78	RP----------		a----------	b----------		
571.00	Industrie de la mode		1983-84					A ••••••••••	
581.00	Communications graphiques	1972	1985-86		RPab----------				
589.01	Arts et technologie des médias	1967			RPa----------	b----------			
SECTEUR 600									
620.01	Science de la parole		1984-85	Sera revu dans le dossier de la concentration en Arts et Lettres					

PLANIFICATION TRIENNALE

LÉGENDE : ----- (révision en cours)
ooooo (révision à entreprendre)

	CONCENTRATIONS	DATE DE CRÉATION	DERNIÈRE RÉVISION
015	Sciences de la nature (5 disciplines)	1967	
030	Sciences humaines (10 disciplines principales)	1967	
060	Lettres (8 ou 10 disciplines)	1967	
050	Arts (5 disciplines)	1967	
	DISCIPLINES	1967	
101	Biologie		
109	Éducation physique		
201	Mathématiques		
202	Chimie		
203	Physique		
205	Géologie		
242	Sciences graphiques		
320	Géographie		
330	Histoire		
332	Civilisations anciennes		
340	Philosophie		
345	Humanities		
350	Psychologie		
370	Sciences de la religion		
381	Anthropologie		
383	Économique		

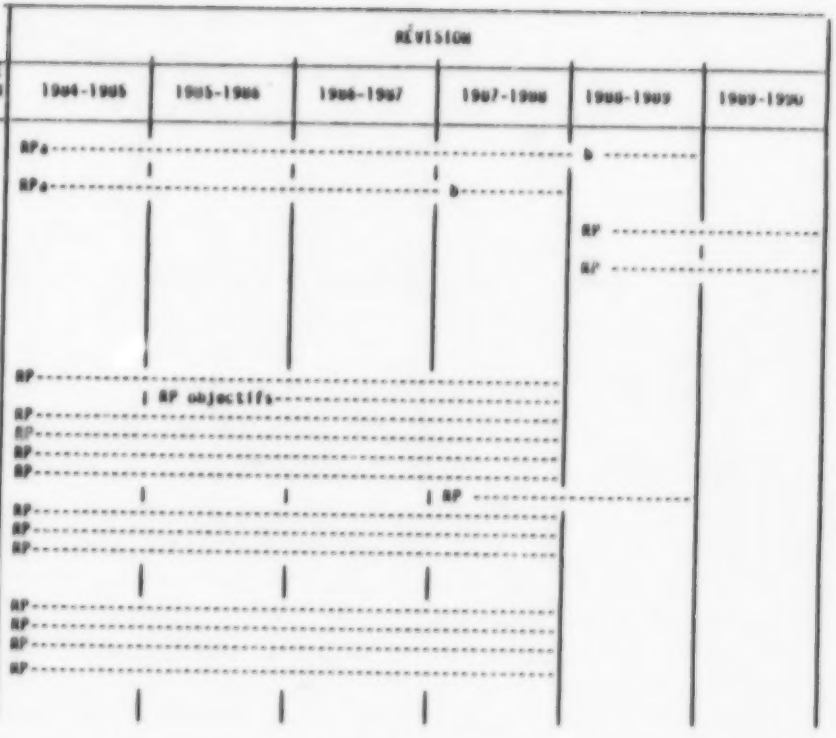

PLANIFICATION TRIENNALE

LÉGENDE : ----- (révision en cours)
ooooo (révision à entreprendre)

	DISCIPLINES	DATE DE CRÉATION	DERNIÈRE RÉVISION	RÉVISION 1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990
385	Science politique			RP-----					
387	Sociologie			RP-----					
401	Administration			RP-----					
510	Arts plastiques					RP-----			
520	Esthétique et Histoire de l'art							RP-----	
530	Cinéma							RP-----	
550	Musique							RP-----	
560	Théâtre							RP-----	
601	Français (langue et littérature)							RP-----	
602	Français (langue seconde)							RP-----	
603	Anglais (langue et littérature)							RP-----	
604	Anglais (langue seconde)							RP-----	
607	Espagnol							RP-----	
608	Italien							RP-----	
609	Allemand							RP-----	

ANNEXE 4

Harmonisation secondaire-collégial

Propositions d'orientations quant à la collaboration
inter-ordres sur la gestion des programmes professionnels

HARMONISATION SECONDAIRE-COLLÉGIAL

. Propositions d'orientations quant à la collaboration inter-ordres sur la gestion des programmes professionnels

Direction générale de l'enseignement collégial
Ministère de l'enseignement supérieur et de la Science

Direction de la formation professionnelle
Direction générale de l'Éducation des adultes
Ministère de l'Éducation du Québec

1988 05 16

1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

1.1 Le contexte de la formation professionnelle

En matière de formation professionnelle, l'objectif ultime est d'assurer aux milieux de travail, par lesquels la société québécoise réalise le développement de son potentiel, une main d'oeuvre qualifiée et capable de répondre aux besoins divers engendrés par le contexte socio-économique.

L'industrie québécoise et la société dans son ensemble doivent améliorer leur compétitivité dans le contexte difficile des changements technologiques profonds qui caractérisent les années présentes et de l'internationalisation des marchés.

Comme pour l'autre révolution, qualifiée celle-là de "tranquille", la route du succès commence d'abord par l'école. De plus en plus exigeante d'ailleurs cette école qui propose formation fondamentale et polyvalence à l'ouvrier spécialisé comme au professionnel. A preuve, la réforme de la formation professionnelle au secondaire qui est venu confirmer le besoin de rehausser la formation de base préalable à la formation professionnelle particulière à cet ordre d'enseignement.

1.2 Le système de la formation professionnelle au Québec

Pour répondre aux besoins des milieux de travail, le système d'éducation s'est donné trois ordres d'enseignement qui correspondent à trois types principaux de qualifications. Comme partout ailleurs en Occident, trois catégories de qualifications sont reconnues: les professionnels, les techniciens et les ouvriers qualifiés. Au Québec, la formation requise en vue de l'atteinte de ces qualifications est dispensée par trois ordres d'enseignement: l'université, le collégial, le secondaire. Sans nier les difficultés que peuvent susciter ces distinctions, lorsqu'on les applique à

des situations particulières, il n'en demeure pas moins qu'elles correspondent à des choix collectifs toujours en vigueur.

Il importe donc de bien définir les métiers et professions visés par chacun des programmes professionnels des différents ordres d'enseignement et de distinguer entre le rôle de formation qui revient au secondaire et celui du collégial pour assurer la satisfaction des besoins de main-d'oeuvre et pour éviter des courses aux clientèles qui ne feront qu'alimenter la confusion des étudiants et des employeurs.

Cet objectif devrait être atteint par la démarche d'harmonisation secondaire collégial.

1.3 Problématique de l'harmonisation des programmes

Le rappel de ces balises, dans leur évidence même, permet de mettre en relief les difficultés majeures qui guettent l'harmonisation des programmes. Parmi ces difficultés, notons celles qui résultent de:

1. la présence de compétences spécifiques communes aux divers travailleurs d'un milieu donné et ce, quel que soit leur niveau de qualifications: professionnel, technicien, ouvrier qualifié, et qui justifient un certain niveau de recoupements que l'on pourrait qualifier de normal;

2. les exigences d'un processus d'apprentissage qui sont bien différentes en fonction des finalités visées. Celui-ci ne peut être ramené simplement à un schème où des connaissances acquises successivement et dans des contextes différents s'accumulent pour former de nouvelles compétences;

3. l'éclatement du système éducatif qui ne peut plus compter sur le partage traditionnel des temps d'apprentissage qui facilitait d'autant la délimitation des zones d'intervention de chaque ordre d'enseignement;

4. la tendance à la hausse de la formation de base minimale reconnue comme standard dans les socié-

tés occidentales pour permettre l'accès à l'emploi rendant sans doute plus attrayants les diplômes de niveau supérieur pour les étudiants et pour les employeurs;

5. l'apparente sous-utilisation des qualifications des sortants des ordres d'enseignement supérieurs lorsqu'ils sont affectés, à leur entrée sur le marché du travail, à des tâches habituellement destinées aux sortants du niveau inférieur. Ce stage, tout à fait normal et acceptable dans les circonstances, à moins qu'il ne devienne permanent, ne doit pas être interprété comme un désavoeu de la qualité de la formation. Il vient plutôt confirmer la polyvalence de la formation, polyvalence en terme de connaissances et d'habiletés pratiques de base acquises et polyvalence en terme de capacité de progression en emploi à moyen et long termes.

L'harmonisation des programmes passe par la compréhension de la complexité de cette problématique pour chacun des secteurs spécifiques de formation. Pour y parvenir, il importe de se doter d'outils de recherche, communs à tous les ordres d'enseignement, à la mesure de ces difficultés nouvelles que la situation actuelle présente.

Cette analyse préalable étant assurée, il deviendra possible d'apporter une réponse aux deux questions qui résument l'harmonisation des programmes du secondaire et du collégial:

1. Les programmes proposés respectent-ils la vocation propre à chaque ordre d'enseignement en réduisant au minimum les dédoublements?

2. Les individus qui s'inscrivent à ces programmes pourront-ils, s'ils le désirent, poursuivre leur cheminement sans se heurter à des barrières indues?

2. DÉMARCHE D'ANALYSE

Pour qu'il y ait une véritable harmonisation de nos efforts et de nos actions dans le développement de programmes de formation professionnelle au secondaire et au collégial, il nous semble indispensable

de disposer d'un certain nombre d'outils communs sur lesquels sont fondées nos analyses de même que certaines conventions permettant de guider nos décisions lors des analyses de programme proposées par l'un ou l'autre de deux ordres. Ces outils et ces conventions, il faut d'abord se les donner, avant de passer à l'évaluation à la pièce de programmes professionnels. L'identification et l'utilisation commune de ces outils, de même que l'établissement de ces conventions, nous permettront de développer et de partager une vision globale des besoins de la société en matière de formation professionnelle et de mieux coordonner les actions des réseaux.

La démarche-type

. Etablissement d'un profil sectoriel
. Mise en relief de la structure de l'emploi
. Définition des fonctions de travail
. Délimitation des niveaux de formation
. Elaboration des programmes et validation

Les trois premières étapes qui correspondent à la connaissance du marché du travail, nous apparaissent devoir être conduites de façon à assurer la neutralité des informations qui y sont contenues. Elles devraient faire appel à divers intervenants du monde du travail et des ministères impliqués.

2.1 Connaissance du marché

Une connaissance approfondie du secteur industriel en question, lorsque applicable, nous permettrait de mieux évaluer et de mieux situer nos interventions en fonction des besoins de développement de l'industrie. Le ministère de l'Industrie et du Commerce peut certainement nous fournir une aide indispensable dans ce domaine par le biais de ses publications. (exemple: Profil sectoriel sur l'industrie de fabrication d'articles en plastique, MIC, 1984)

De cette meilleure connaissance générale d'un secteur donné devrait découler une vision intégrée de l'organisation du travail ou de la structure de

l'emploi que l'on y pratique. Cette projection globale et "aniveau" de la structure des emplois nous conduira inévitablement à l'identification des différentes fonctions de travail existantes dans l'industrie ainsi que leurs interdépendances. Celles qui le mériteront pourraient être mieux explorées au moyen d'une analyse approfondie.

Le ministère de la Main d'oeuvre et de la Sécurité du revenu peut lui aussi nous être d'un précieux secours à cette étape-ci de nos travaux d'harmonisation. (exemple: Les besoins de formation professionnelle dans le secteur du transport aérien de troisième niveau, MMSR, 1987)

Cette collaboration constante entre ministères devrait nous permettre d'harmoniser nos actions préalables à la mise au point de programmes. Les inévitables consultations du marché du travail par exemple, initiées par chacun de nos ministères et qui prennent souvent la forme de comités consultatifs industriels, pourraient être rationalisées et leurs résultats mieux canalisés. De même, notre crédibilité auprès de ces industriels, souvent consultés par deux ou trois ministères différents sur des questions semblables, s'en trouverait grandement améliorée.

2.2 Partage des responsabilités entre les deux ordres

Sur la base de cette connaissance approfondie d'un secteur industriel et d'une compréhension commune de ses besoins en main d'oeuvre spécialisée, les responsables des deux ordres d'enseignement devraient être en mesure d'établir un partage réaliste et cohérent des responsabilités entre les deux ordres en matière de développement de programmes. Les critères qui devraient nous guider dans le partage de ces responsabilités pourraient être les suivants:

- la nature des connaissances à acquérir

  Ces connaissances découlent directement de la complexité des tâches affectées à la fonction de travail en question ou alors de la nature même ou de la diversité des technologies impliquées dans le processus industriel visé ou des disciplines à maîtriser dans l'exercice d'une profession donnée;

- le niveau de complexité de la fonction de travail

  De l'exécution d'une tâche simple et répétitive jusqu'à la réalisation de tâches variées faisant appel à des capacités d'analyse et de synthèse et exigeant des prises de décisions importantes, il existe toute une gamme de fonctions de travail; sur cette échelle de complexité croissante, on devrait pouvoir situer le rôle de formation qui revient à chacun des ordres;

- le niveau de responsabilité

  L'analyse d'une fonction de travail nous informe généralement bien sur le niveau de responsabilité confié à son titulaire. Le niveau d'encadrement habituel pendant l'accomplissement des différentes tâches, le type de relation professionnelle ainsi que la variété des intervenants probables et l'impact prévisible sur la satisfaction de la clientèle, sur la production ou sur tout autre facteur selon le cas, des gestes posés ou des décisions prises, constituent d'excellents critères d'analyse permettant d'identifier le niveau de formation, non seulement scientifique et technique, mais aussi de la formation générale souhaitable pour le candidat.

Un autre critère, plus informel, devra être pris en compte. Il s'agit des choix sociaux, réglementés ou non, qui ont permis de privilégier un ordre d'enseignement plutôt qu'un autre lors de la création d'un programme de formation donné.

Il va sans dire que ces critères d'analyse ne sont pas universels et qu'ils devront être adaptés et

priorisés en fonction du secteur à l'étude. Ces précisions permettront aux spécialistes de l'éducation de fonder leur jugement sur des indicateurs plus sûrs et plus pertinents.

3. CONCLUSION

Une collaboration inter-ordres, fondée sur cette perspective, redéfinit complètement le concept d'harmonisation sur lequel nous travaillons depuis déjà fort longtemps. Au lieu de réagir après coup, en portant un jugement sur un programme élaboré en vase clos par l'un des deux ordres et souvent déjà implanté ou en expérimentation, nous proposons une collaboration continue et permanente entre les deux ordres, non seulement au cours de l'élaboration d'un programme donné, mais aussi à tous les travaux préalables d'analyse et de validation.

Comme résultat d'une collaboration de cet ordre, nous pouvons entrevoir, non seulement de ne plus jamais craindre la duplication de programmes des deux ordres mais, de plus, la mise en place en douceur, d'une véritable politique de reconnaissance des acquis et de formation continue.

ANNEXE 5

Exemples de «l'image» de la réforme
du professionnel au secondaire

Mars 88

Le secteur professionnel à la polyvalente Jean-Baptiste-Meilleur:

"Nous voulons offrir du personnel de qualité..."

—M. Jean-Pierre Farland

"Il est, de toute évidence, révolu le temps où le secteur profes-

PAR MYCHEL LAPOINTE

sionnel devenait l'endroit tout désigné pour les élèves qui ne pouvaient réussir à l'enseignement régulier.

sphères de la polyvalente Jean-Baptiste-Meilleur et de la Commission scolaire de Le Gardeur.

"Notre but premier est d'offrir aux PME de la région du personnel

élus municipaux invités à une soirée "portes ouvertes" mardi soir dernier. "Il nous faut offrir les compétences nécessaires pour relever le défi des PME. Nous le ferons... Pendant un certain temps, le secteur professionnel

direction générale de la CSLG.

"Je pense que les gens n'auront pas honte des produits qui en sortira du secteur professionnel dans quelques années...", a dit M. Serge Rochon, directeur général de la CSLG, au moment d'adresser la parole aux invités.

CAMPAGNE

Cette soirée portes ouvertes arrivait, par ailleurs, au terme d'une campagne de promotion étalée sur quelques semaines au secteur professionnel de JBM.

Mais aussi au moment même où le Gouvernement du Québec investit quelque $100,000 sur trois ans dans le secteur professionnel pour appuyer une réforme désirée depuis longtemps dans le domaine.

Ainsi, huit nouvelles options seront offertes à la polyvalente JBM à compter de septembre prochain: machiniste général, réparateur d'appareils électroménagers, comptabilité, dépanneur d'appareils électroniques domestiques, coiffure, soudure, secrétariat et mécanique auto.

Produire des travailleurs qualifiés.

L'époque où certains regardaient d'une façon hautaine cette composante de la polyvalente Jean-Baptiste-Meilleur.

Car, dorénavant, c'est de qualité dont on parle dans les hautes

de qualité," souligne l'actuel directeur de la polyvalente Jean-Baptiste-Meilleur de Repentigny, M. Jean-Pierre Farland, devant certains dirigeants d'entreprises de la région et

accueillait des étudiants qui n'étaient pas toujours motivés.

Dorénavant, il faudra des compétences pour y être admis."

Une volonté ferme qui a des échos à la

Portes Ouvertes à Jean-Baptiste-Meilleur

REVALORISER LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE

par Josée Boudriau

La formation professionnelle au niveau secondaire devient de plus en plus spécialisée et la polyvalente Jean-Baptiste-Meilleur (JBM), vit actuellement, dans ce sens, des changements importants.

En effet, une restructuration complète du Centre de formation professionnelle fut opérée, afin de former des futurs employés compétents et aptes à répondre aux critères du marché du travail.

Afin de valoriser ce secteur et de le publiciser, la Polyvalente JBM tenait le 22 mars dernier, une soirée Portes Ouvertes, lors de laquelle le public pouvait prendre connaissance des différents secteurs d'activités du centre professionnel.

Il y a à la JBM, six secteurs de formation professionnel dispensés à l'intérieur de deux filières soit, le diplôme d'études professionnelles (D.E.P.) et le certificat d'études professionnelles (C.E.P.).

On y retrouve des programmes tels, la comptabilité, le secrétariat, la réparation d'appareils électroménagers, dépanneurs d'appareils électroniques domestiques II, la soudure, la coiffure, la mécanique automobile et machiniste (technique d'usinage).

Par la suite, l'étudiant titulaire d'un D.E.P. peut poursuivre en s'inscrivant à une attestation de spécialisation professionnelle (A.S.P.), et s'inscrire dans un des programmes suivants: bureaucratique, soudeur-monteur, mécanique auto et dépanneurs d'appareils électroniques domestiques I.

"Auparavant la mentalité était que l'étudiant inscrit au secteur professionnel, y était parce qu'il n'est pas bon en classe et incapable de poursuivre ses études plus loin, explique Gisèle Payette Prud'homme. Aujourd'hui n'est pas accepté n'importe qui au professionnel. L'étudiant doit avoir réussi ses quatrième et cinquième secondaire, sinon il est refusé".

Ce qui veut dire que l'étudiant au professionnel poursuit encore ses études deux ans après son secondaire 4, ayant acquis une meilleure formation de base. Des stages en industrie sont également disponibles pour parfaire la formation.

Selon Mme Payette Prud'homme, de plus en plus d'adultes reviennent au professionnel, de même que nombreux sont les retours de cégep. Cette situation est telle que d'ici deux ans le secteur professionnel devra regrouper dans les même classes la clientèle des jeunes et celle des adultes.

Les jeunes fuient le métier de machiniste et la

Pénurie criante dans la mécanique de fabrication et d'entretien, la tôlerie,

[illegible]

M. André Roy, chef de groupe, horlogerie-bijouterie

M. André Kelly, directeur [illegible] l'École des métiers de [illegible] (CECM)

[illegible]

André Aksam, [illegible]

…hiniste et la pénurie guette le Québec :

…tretien, la tôlerie, la fonderie et le moulage des plastiques

M. André Kelly, directeur de l'École des métiers de l'est (CECM)

[illegible]

Bourses

Vie pédagogique 61, juin 1989

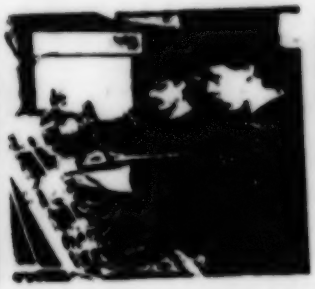
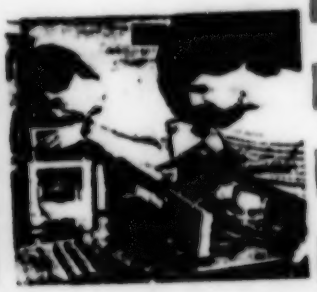

La formation professionnelle au secondaire

Celle qui prépare la main-d'oeuvre qualifiée de demain

Ce numéro a été réalisé
par les élèves
du département d'imprimerie:
- photocomposition
- dessin publicitaire
- photolithographie
- presses

de l'école Pavillon Technique
de la Commission des écoles
catholiques de Québec
1925, rue Plessis
Québec
G1M 1A4

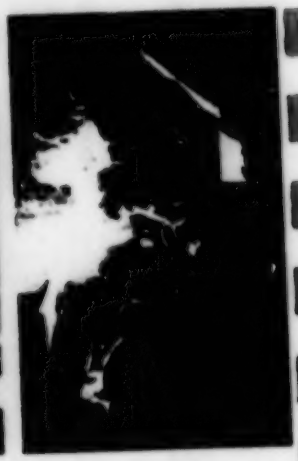

Vie pédagogique

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

Code 12-2064-9
ISSN 0707-3211

La formation professionnelle au secondaire

La réforme de la formation professionnelle est en marche depuis deux ans. Il revient, avons-nous pensé, à **Vie pédagogique** de faire le point sur la situation et de présenter quelques réalisations du milieu scolaire. Pour chacun des thèmes retenus, nous tenterons de situer l'état des travaux au Ministère et nous décrirons quelques expériences menées dans nos commissions scolaires, ou encore nous apporterons des témoignages d'éducateurs et d'éducatrices.

Il est bien clair que pour chacun des thèmes, nous n'avons pas choisi des projets qui ont avorté ou des expériences qui ont échoué. Nous exposons des actions qui ont connu du succès, ce qui ne signifie pas qu'elles se sont faites sans heurts. D'ailleurs, chaque fois que les personnes interrogées nous ont fait part de leurs difficultés, nous les mentionnons. Même si nous préférons décrire des expériences réussies, il ne faut pas croire que nous ignorons les problèmes de parcours de la réforme de l'enseignement professionnel: les retards de production, l'absence de matériel d'évaluation pour les nouveaux programmes, les difficultés à organiser le perfectionnement des enseignants et des enseignantes, les équipements qui ne sont pas toujours là, les contraintes administratives, etc.

Mais, malgré tout cela, il y a des personnes dynamiques qui se sont engagées dans l'action et qui ont cherché des solutions aux multiples problèmes qui accompagnent inévitablement tout changement d'importance.

Nous avons voulu leur faire une place dans le présent dossier, sachant bien que nous traçons un portrait très incomplet de la réalité. En effet, en vingt pages, il est impossible de montrer toutes les réalisations du milieu scolaire.

Il faut aussi dire que ce portrait n'a pas été tracé hier. Les textes du présent dossier ont été rédigés en décembre dernier pour nous permettre de mener à terme un projet qui nous tenait à coeur: faire produire un numéro de **Vie pédagogique** contenant un dossier sur la formation professionnelle par des élèves du secondaire inscrits aux cours ayant trait à l'imprimerie. Nous avions là une belle occasion de montrer à quel point nous croyons à la qualité de la formation professionnelle donnée dans nos écoles secondaires. Il n'était pas question de la rater. Aussi avons-nous fait produire ce numéro par les élèves de l'école secondaire Pavillon technique de la Commission des écoles catholiques de Québec. Nos lecteurs et lectrices comprendront que, malgré leur talent et leur habileté, les élèves ne peuvent pas produire au même rythme que dans l'entreprise. Ils sont là pour apprendre et nous leur avons laissé le temps de le faire. De plus, l'école ne dispose pas de l'équipement qu'utilise l'entreprise: les rotatives y sont plutôt rares. Et comme notre revue tire à 45 000 exemplaires... Bref, il est aisé de comprendre pourquoi il a fallu commencer la production en janvier. S'il nous apparaît nécessaire de mettre à jour l'information sur l'état des travaux, nous trouverons bien le moyen de le faire au cours de l'année prochaine.

Vous trouverez donc dans le présent dossier, un premier article plus général qui fait le point sur la situation de la réforme. Suivront des textes sur les programmes d'études, l'évaluation des apprentissages, le perfectionnement des enseignants, l'harmonisation du secteur des jeunes et du secteur des adultes, les relations entre l'école et le monde du travail et, pour terminer, un article sur le matériel didactique. Avons-nous oublié quelque chose? Nous espérons bien que non, mais si cela était le cas, nous croyons tout de même que le contenu est assez abondant et assez varié pour donner une bonne idée de ce qui se passe au Québec dans le domaine de la formation professionnelle au secondaire.

Luce Brossard

La réforme: le point de la situation

par Mariette Trottier

En 1986, le Gouvernement du Québec adoptait un plan d'action en formation professionnelle au secondaire, dont les visées sont les suivantes:

«faire en sorte que la formation professionnelle se démarque de la formation générale, par une organisation qui lui soit particulière, répondant davantage à ses besoins structurels et fonctionnels; l'asseoir, par ailleurs, sur une formation de base solide, qui permette aux élèves choisissant l'une ou l'autre des filières de formation de s'y mouvoir avec aisance et d'y progresser avec célérité; faire davantage correspondre la formation aux besoins du marché du travail, dans la perspective de préparer une main-d'oeuvre plus compétente, plus polyvalente et plus apte à

remplir ses fonctions efficacement; clarifier les modalités selon lesquelles s'effectuent la reconnaissance des acquis de formation et la sanction des études».

La réalisation de ces objectifs nécessitait, en premier lieu, la mise en place d'un nouveau cadre d'organisation, dont les éléments majeurs étaient: l'établissement de nouvelles filières de formation, le rehaussement des seuils d'accueil, une formation à temps plein et la connaissance des débouchés sur le marché du travail.

Avec cette structure, la première année (1987-1988) s'est surtout passée à s'occuper des dossiers concernant l'infrastructure pédagogique de la formation professionnelle: la mise en place du cadre d'élaboration des programmes d'études et la production de 27 nouveaux programmes; la mise en place du procédé d'évaluation des apprentissages et la sensibilisation du milieu à celui-ci; l'élaboration de la première carte des enseignements selon les nouvelles attentes (96 commissions scolaires ont ainsi été autorisées à donner l'un ou l'autre des 166 programmes de formation figurant sur la carte); la répartition du budget alloué aux équipements (5 millions de dollars) pour les programmes **Agent, agente de bureau, Vente et représentation professionnelle, Coiffure et Épilation à l'électricité**; l'élaboration d'un plan de perfectionnement des enseignantes et des enseignants incluant le volet: Stages en entreprises, dont le budget en 1987-1988 était de l'ordre de 1,65 millions de dollars.

Dans ce contexte, l'harmonisation jeunes-adultes s'est davantage réalisée au chapitre des programmes de formation et elle s'est traduite en conséquence par des modifications apportées aux **Instructions** concernant l'enseignement dispensé aux jeunes et aux adultes.

Quant au dossier Éducation-travail, des initiatives ont été prises aux trois niveaux d'intervention: des rencontres ont eu lieu en décembre 1987 entre le ministre de l'Éducation et les principaux intervenants et intervenantes concernés du monde du travail et de celui de l'éducation; plus de 500 personnes du monde du travail ont participé en 1987-1988 à des comités d'élaboration et de validation de programmes de formation; les relations écoles-industries se sont traduites, au niveau local, par la réalisation de 167 projets au coût de 200 000 $, subventionnés par le ministère de l'Éducation.

En fait, en 1987-1988, le défi de taille était de poser les jalons de cette réforme d'envergure: implanter le Diplôme d'études professionnelles (DEP) en septembre 1987 signifiait qu'il fallait produire des programmes d'études répondant aux besoins de cette filière; le contrôle des seuils d'accueil et la délivrance anticipée des nouveaux diplômes exigeaient la mise au point des systèmes informatiques; l'enseignement de ces nouveaux programmes nécessitait le perfectionnement des enseignants et des enseignantes, l'organisation fonctionnelle des salles de classe et des ateliers de même que l'établissement de mesures administratives transitoires tenant compte de la durée des programmes de formation, tant pour le financement des commissions scolaires que pour l'affectation du personnel.

En somme, le fait de ne pouvoir interrompre la formation pendant cette période de restructuration signifiait qu'il fallait, d'une part, composer, dans le quotidien, avec deux systèmes: l'un, en voie de disparition, l'autre, en voie d'implantation et vivre avec tous les imprévisibles que cette situation impliquait sur les plans administratif, structurel et fonctionnel; il fallait, d'autre part, mener les dossiers de fond et réviser certaines positions, en cours de route.

L'an II de la réforme de la formation professionnelle

En 1988-1989 (pour la deuxième année d'implantation), ce sont les dossiers concernant l'organisation dans le milieu scolaire qui deviennent prioritaires: le financement des commissions scolaires en tenant compte

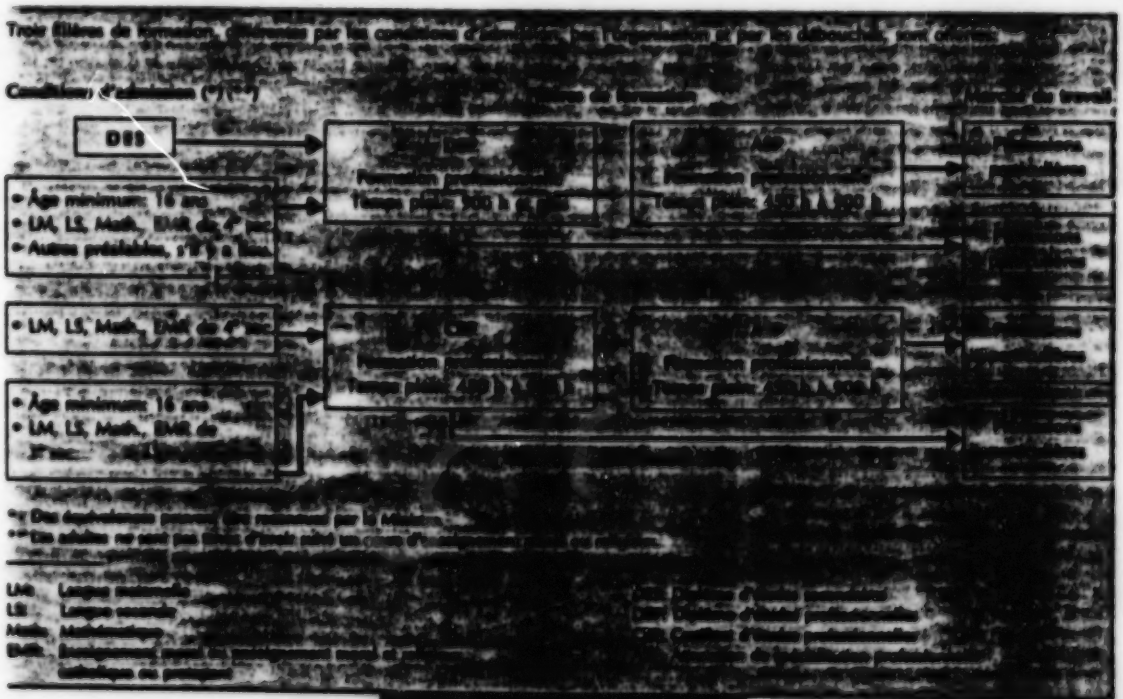

de la problématique particulière à la formation professionnelle (le personnel enseignant, l'aide à la pension, les équipements, etc.), la planification d'une grille-horaire adaptée à ce type de formation: la semestrialisation[2] ou la trimestrialisation[3] l'harmonisation des formations professionnelles proposées aux jeunes et aux adultes, dans la perspective d'étudier l'évolution des structures et des modes d'organisation susceptibles d'influencer l'évolution vers un modèle satisfaisant pour l'ensemble.

D'autres dossiers se poursuivent en 1988-1989:

- le suivi de l'implantation des 27 programmes élaborés en 1987-1988 en ce qui concerne la rédaction finale des documents d'accompagnement, l'élaboration des épreuves d'évaluation et la prise en compte de la rétroinformation concernant les difficultés d'implantation;
- la production de nouveaux programmes (25 sont en chantier);
- la mise au point de la carte des enseignements, pour les cas laissés en suspens;
- la répartition des 25,9 millions prévus pour les équipements;
- la réalisation du plan de perfectionnement 1988-1989 auquel on consacre 1,2 millions de dollars;
- la relance de l'opération Relation école-monde du travail, au niveau local; 200 000$ y sont à nouveau consacrés;
- la réalisation du plan de communication 1988-1989, ce qui se traduira en particulier par la publication de la version définitive du **Guide des études professionnelles au secondaire**, la diffusion d'un dépliant national sur les options professionnelles, la production de 13 nouvelles vidéos sur autant de fonctions de travail et la rédaction d'articles d'information.

Le thème retenu en 1988-1989 pour chapeauter l'ensemble des opérations de ce plan est:

«La formation professionnelle au secondaire: un lieu de formation privilégié pour les jeunes et les adultes».

Et... pour les trois prochaines années du calendrier d'implantation de la réforme...

1989-1990, 1990-1991 et 1991-1992 seront consacrées à ajuster et consolider l'infrastructure pédagogique et l'infrastructure organisationnelle particulières à la formation professionnelle, dans les commissions scolaires.

Cela implique que la plupart des programmes devront être révisés et harmonisés pour 1992-1993, qu'un matériel d'accompagnement minimal devra être produit: guide d'organisation, guide d'évaluation, matériel didactique, épreuves d'évaluation; que les locaux d'enseignement devront être modernisés et équipés en tenant compte des exigences des nouveaux programmes et des autorisations inscrites sur la carte; que le perfectionnement des enseignantes et des enseignants sera réalisé, selon l'échéancier prévu.

Cela signifie aussi que l'organisation scolaire en ce qui concerne l'établissement de l'horaire, l'affectation et le perfectionnement des enseignants et des enseignantes, le financement et l'aide à la pension, devra être conforme aux visées du Plan d'action. Dans plusieurs endroits déjà, le transfert de la formation professionnelle dans des écoles spécialement reconnues à cette fin devrait consacrer la spécificité de ce type d'apprentissage; la qualité de l'infrastructure pédagogique et de l'infrastructure organisationnelle mises en place devrait, de plus, favoriser l'émergence de l'excellence et, de ce fait, contribuer à la revalorisation sociale de nombreux métiers.

L'envie de fréquenter de tels centres devrait ainsi se traduire par: *«la formation professionnelle à l'école... aussi tentant que la pomme du paradis»*, comme le dit la publicité faite par le ministère de l'Éducation.

Mariette Trottier est agente d'information à la Direction de la formation professionnelle au ministère de l'Éducation.

1. Ministère de l'Éducation, **Éducation express**, vol.4, No 2, Septembre.

2. Semestrialisation: découpage de l'année scolaire en deux périodes de 450 heures, chaque période portant le nom de semestre. L'année scolaire va alors de septembre à juin inclusivement.

3. Trimestrialisation: organisation de l'année scolaire en trois sessions de 450 heures, réparties sur 10 mois ou 11 mois.

Les programmes d'études: une production qui se poursuit et une implantation propre à chaque milieu

par Mariette Trottier

Le Plan d'action en formation professionnelle au secondaire accorde une grande importance à une formation de qualité, à la fois plus polyvalente et plus fonctionnelle, qui permette une plus grande souplesse d'intégration au monde du travail et favorise davantage la mobilité et la capacité d'adaptation de l'individu sur le marché de l'emploi.

Afin d'assurer la mise en œuvre du Plan d'action, il est nécessaire d'élaborer des programmes ayant les caractéristiques et les qualités permettant de tenir compte des orientations énoncées. C'est le but principal du **Cadre général d'élaboration des programmes de formation professionnelle.**

Ce Cadre général définit les fondements des programmes de formation professionnelle. Ensuite, il en précise les caractéristiques et les qualités principales et balise un processus d'élaboration adapté au contexte actuel de la formation professionnelle. Finalement, il détermine les principaux intervenants et intervenantes dans l'élaboration des programmes. Voici les caractéristiques principales et les grandes phases du processus d'élaboration des programmes.

Élaboration des programmes de formation professionnelle

Caractéristiques principales des programmes

Les nouveaux programmes sont conçus et préparés selon une approche globale. Il s'agit d'une approche «curriculaire»[1] qui conduit à définir les objectifs d'une formation et à tenir compte des stratégies et des moyens permettant d'atteindre ces objectifs et d'en évaluer la réalisation.

Les nouveaux programmes sont définis par compétences. Ils permettent d'acquérir des

compétences en vue d'exercer les tâches et les activités particulières à une profession et de fonctionner adéquatement sur le marché du travail. Certaines compétences visent particulièrement le transfert d'apprentissages et l'adaptation à des situations nouvelles.

Les programmes sont formulés par objectifs. Ils comportent des objectifs opérationnels qui décrivent les compétences à acquérir et précisent les principaux savoirs nécessaires au développement de ces compétences. Ce type d'objectif permet une évaluation à interprétation critériée des apprentissages.

Dans cette approche d'évaluation, il ne s'agit plus de situer un élève par rapport à un groupe, mais plutôt de vérifier à l'aide d'une épreuve pratique ou théorique dans quelle mesure un élève a acquis la compétence exprimée par un objectif de formation. Cette évaluation se réalise donc en fonction de critères pré-établis et clairement identifiés dans les composantes de l'objectif.

Les programmes sont découpés par modules. Le contenu d'un programme est découpé en portions de 15 heures ou multiples de 15 heures, jusqu'à concurrence de 120 heures, appelées «modules». Un module comprend les objectifs opérationnels associés à une compétence. De façon générale, les objectifs sont accompagnés de propositions de stratégies et de moyens pour atteindre ces objectifs et pour en évaluer la réalisation. Ce découpage permet l'organisation d'un cours pour chaque module d'un programme.

Processus d'élaboration d'un programme

Le processus d'élaboration d'un programme comprend trois grandes phases: une phase d'études et de planification, une phase de conception et de production, une phase d'application et d'évaluation (voir tableau).

La phase d'études et de planification consiste essentiellement à établir la pertinence de l'élaboration ou de la révision d'un programme et à planifier, dans leurs grandes lignes, les travaux à réaliser.

La phase de conception et de production, identifiée comme étant le coeur du processus d'élaboration des programmes, débouche sur la rédaction des documents de programmation.

La phase d'application et d'évaluation est celle où le programme est soumis au test de la réalité de l'enseignement et de l'apprentissage.

En 1986-1987, 27 programmes ont été élaborés selon ce cadre et implantés en septembre 1988. Par ailleurs, tous les programmes de l'ancienne structure ont dû être redécoupés en modules de façon à répondre aux exigences du plan d'action, tant pour donner la formation que pour évaluer les apprentissages. Toutefois, des difficultés ont été rencontrées dans les commissions scolaires, en ce qui a trait principalement à l'inadéquation entre la structure organisationnelle des commissions scolaires et cette nouvelle réalité. Voilà un exemple de la difficulté de procéder à la restructuration de la formation professionnelle alors que le quotidien suit son cours.

Malgré cela, certaines commissions scolaires ont su innover et adapter leur enseignement à la réalité de la réforme et à celle du marché du travail.

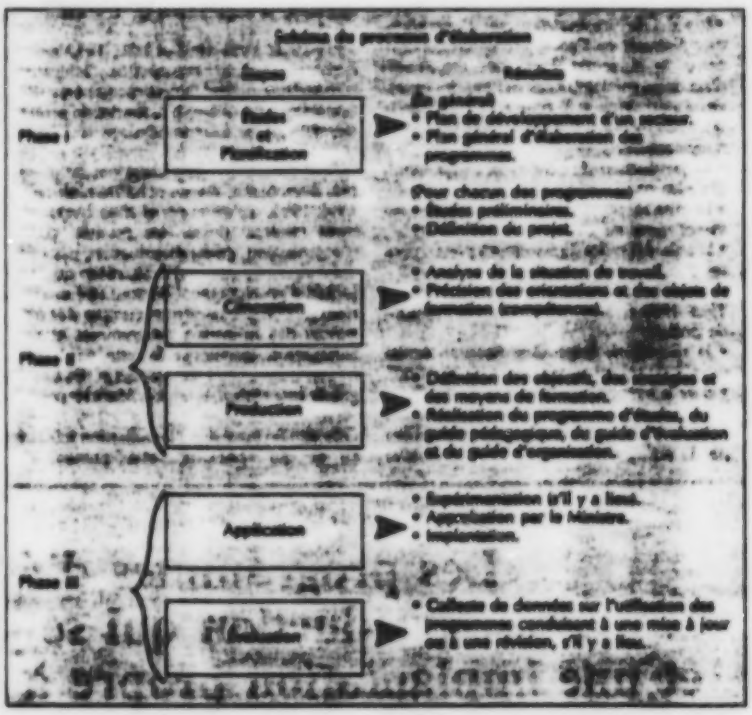

Implantation des programmes

Des stages mieux structurés à l'école Pierre-Dupuy

Par exemple, à l'école Pierre-Dupuy, de la Commission des écoles catholiques de Montréal, la réorganisation des temps de stages en assistance dentaire donne, après quelques mois d'essai, des résultats intéressants.

À l'origine, cette réorganisation fut envisagée dans le but de favoriser, le plus tôt possible, une prise de contact avec la réalité du métier, pour les élèves en assistance dentaire. On évalue qu'ainsi, les futures employées sauront, avec plus de certitude, qu'elles ont choisi le métier «de leur goût». Dans les faits selon l'expérience vécue en novembre 1988, avec la première cohorte d'élèves-témoins, le fait que trois élèves sur quarante se soient désistées de la formation après deux jours d'observation, parce que s'apercevant «qu'elles n'étaient pas faites pour ça», est considéré comme positif.

Une deuxième raison qui militait en faveur de ce réaménagement des stages était celle de tenir compte de la préoccupation fondamentale qu'est l'évaluation formative à chaque étape du processus d'apprentissage; en effet, la nouvelle structure d'élaboration des programmes et d'évaluation des connaissances acquises en formation professionnelle, stipule qu'il doit en être ainsi.

Dans ce contexte, la programmation expérimentale des stages, en assistance dentaire, à l'école Pierre-Dupuy, de la CECM, se présente de la façon suivante:

1°- 2 jours en stage d'observation, après deux mois de formation en établissement. En 1988-1989, celui-ci a eu lieu au début de novembre 1988. Ce premier contact avec le marché du travail vise, en priorité, la prise de connaissance de la fonction de travail comme telle, ou la sensibilisation au milieu dentaire (le fonctionnement de l'équipe et le travail que le dentiste attend de l'assistante dentaire). Ce premier stage doit, en principe,

confirmer ou infirmer le choix de carrière des futures assistantes dentaires.

Les élèves qui participent au stage ont un questionnaire d'auto-évaluation à remplir, en cours de stage. De plus, au retour en classe, il y a mise en commun des expériences de chacune: l'ambiance du travail, le matériel utilisé, les problèmes rencontrés et les attentes des employeurs. Le bilan de l'opération est également établi: avantages et désavantages. Cela permet, entre autres, de mieux se connaître dans l'exercice de cette profession et de prendre conscience que «ce qui est dit en classe est corroboré par le milieu».

2°- À la mi-mars 1989, trois jours seront passés dans des cabinets de dentiste, dans le but d'observer, mais également de mettre en application les premières notions acquises. L'attention sera portée aussi aux différents matériaux utilisés et à la façon de faire dans telle ou telle situation. Idéalement, cette deuxième partie du stage se déroule dans les mêmes cabinets de dentiste, pour les mêmes stagiaires, de façon à assurer la progression dans l'apprentissage et l'évaluation.

L'élève a alors à tenir un journal de bord, toujours dans le but d'en discuter en groupe, au retour.

3°- Au début de juin 1989, trois jours seront consacrés à un stage d'application. Les stagiaires devraient alors fixer les rendez-vous, accueillir le client ou la cliente, l'installer sur la chaise du dentiste, assister le ou la dentiste, manipuler les matériaux connus, nettoyer et stériliser les instruments, développer les radiographies, effectuer les tâches de laboratoire demandées.

4°- Pendant sept semaines, à partir de septembre 1989, il est également prévu que les élèves passent une journée par semaine sur le marché du travail. Si cela est impossible, une solution serait qu'un ou qu'une dentiste vienne travailler une journée par semaine à l'école pendant cette période, auquel cas, les élèves pourraient l'assister.

Voilà pour ce qui est de la répartition des trois semaines prélevées sur les stages à temps plein. Quant aux 9 semaines restantes, les 2 stages à temps plein, c'est-à-dire sur une base de 35 heures par semaine, devraient avoir lieu en novembre 1989 (5 semaines) et en décembre 1989 et janvier 1990 (4 semaines).

Pour ceux-ci, il est important que l'élève n'aille pas chez le même employeur qu'au cours des stages précédents: cela favorise un changement de techniques et permet à l'élève d'aborder d'autres concepts de la dentisterie et de voir comment fonctionnent d'autres cabinets dentaires.

À la fin des stages, les élèves reviennent à l'école pour une mise en commun des expériences vécues. Elles doivent également rédiger un rapport de stage, qui compte pour 35 pour 100 dans leur évaluation.

Bref, cette nouvelle approche des stages vise à favoriser l'insertion sur le marché du travail des élèves en leur permettant de le connaître dès le début de la formation et en développant un nouveau type de relations entre l'employeur et l'employée.

Pour les enseignantes, cela leur permet de prendre note des récentes innovations: matériaux, techniques et équipements introduits en dentisterie, de façon à modifier le programme de formation en conséquence.

Cette façon de faire favorise également un dialogue plus fréquent avec les employeurs et permet ainsi de mieux connaître leurs besoins. Les employeurs sont, de ce fait, également gagnants. Dans ce contexte, le cahier d'évaluation des stagiaires a été refait, validé par 12 dentistes qui avaient déjà utilisé l'ancien. Ce nouveau guide d'évaluation a été soumis à l'expérimentation dès cette année.

Il est éloquent de constater par exemple que, des 36 élèves qui composent maintenant la cohorte en assistance dentaire, à Pierre-Dupuy, en 1988-1989, 15 sont, dès novembre 1988 (c'est-à-dire après leur premier stage d'observation), assurées d'un emploi à la fin de leur formation.

Bref, une approche basée sur du «donnant-donnant» qui permet le contact plus régulier avec la «vraie vie» et qui suscite une compréhension accrue de la fonction de travail exécutée dans le quotidien. L'insertion au marché du travail devrait s'en trouver favorisée.

À la commission scolaire Saint-Jérôme, une approche systémique[1] de l'implantation des programmes de formation professionnelle

La tâche est lourde, les ouvriers et ouvrières peu nombreux ... comment réussir alors l'implantation des nouveaux programmes de formation professionnelle, nouveaux par leur contenu, nouveaux par l'évolution technologique dont ils tiennent compte, nouveaux par l'approche pédagogique préconisée.[1]

L'implantation des nouveaux programmes devant se réaliser dans un contexte de relance de la formation professionnelle au secondaire, (celle-ci ayant été négligée pendant de nombreuses années), il y a beaucoup à faire dans peu de temps; la difficulté est alors grande de prendre le recul nécessaire pour voir la situation dans son ensemble, à chaque fois qu'une décision s'impose. Pourtant, pour être le plus efficace possible, évaluer les actions à faire ainsi que leur organisation, il faut voir l'ensemble des pièces du puzzle.

Dans ce contexte, il faut se représenter la formation comme un tout: le but de la formation étant le développement de compétences en vue d'exercer une fonction de travail, les programmes de formation sont élaborés de telle façon que les objectifs à atteindre ainsi que les conditions et les critères établis pour l'évaluation soient déterminés au même moment; ainsi, l'évaluation des apprentissages est-elle incorporée au processus d'ensemble de la formation.

La structure pédagogique qui en découle est la suivante:

- **La planification des cours**
  Elle consiste à établir, pour chaque cours du programme, quel enseignant ou enseignante l'offrira, à quel moment de l'année et selon quelle durée.

  À la commission scolaire de St-Jérôme, on souhaite que tous les enseignants ou enseignantes d'un même programme aient, dans un délai de trois ans, dispensé tous les cours du programme. On vise ainsi l'intégration de la formation.

- **La scénarisation**
  Il s'agit alors de déterminer, pour chaque cours et selon l'objectif visé, le contenu théorique à livrer, les démonstrations et exercices à prévoir, les activités d'apprentissage, d'intégration et de perfectionnement à réaliser. Les équipements, les matières premières et le matériel didactique nécessaires à la réalisation sont aussi énumérés. En somme, la fiche de scénarisation établit comment se réalisera l'apprentissage.

- **La fiche d'activité**
  Dans celle-ci, après avoir mentionné le comportement attendu après la réalisation de l'activité, les critères d'évaluation sont présentés et les tolérances acceptables sont mentionnées. La façon de procéder à l'évaluation est ensuite soulignée: l'élève s'évalue d'abord selon un barème de cinq points; son professeur fait de même, en second lieu; la moyenne est ensuite établie.

- **Le cheminement critique**
  Il permet de suivre la progression de l'acquisition des connaissances de chaque élève. Il nécessite toutefois un enseignement individualisé.

- **Le bulletin descriptif**
  Il résulte de la compilation des fiches d'activité et a pour but de décrire des compétences acquises.

Rappelons que les principes pédagogiques qui sous-tendent cette structure consistent en:

- une approche reposant sur la pédagogie de la responsabilité;
- une approche tenant compte du rythme et du mode d'apprentissage de chaque élève;
- une approche prenant en compte et réinvestissant les acquis scolaires ou expérientiels de l'élève;
- une approche graduée de l'apprentis-

La structure de communication

NIVEAUX	STRUCTURE D'INTERVENTION		
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

sage;
- une approche favorisant une relation enseignant-élève basée sur le respect et le partage des responsabilités.

Ainsi, l'enseignement individualisé est-il préconisé puisqu'il est dans les intentions pédagogiques de développer chez l'apprenant une discipline personnelle et une méthode de travail, le sens des responsabilités, l'initiative et le souci du travail bien fait.

Toutefois, l'opérationalisation d'un tel système devient réalisable dans la mesure où l'outil informatique est disponible pour assurer le suivi de la formation.

Ceci étant dit, si belle soit la structure, la dynamique inhérente à son fonctionnement repose sur la participation de l'ensemble des intervenantes et des intervenants dans le dossier, à un moment ou à un autre, d'où l'importance de la communication entre les partenaires.

À la commission scolaire Saint-Jérôme, on a mis en place une structure de communication particulière (voir tableau).

En somme, l'approche systémique favorise les échanges dans un contexte de «circularité»[1]

de l'information. De plus, la vision globale du dispositif de la formation permet l'interaction formation-évaluation dans un contexte d'apprentissage. Cette approche explique en grande partie pourquoi la formation professionnelle a le vent dans les voiles, à la commission scolaire Saint-Jérôme.

Notes

[1] Celle-ci consiste à tenir compte de tous les éléments importants d'un projet de formation: les buts de la formation, les effectifs scolaires, les besoins de la formation, la situation du marché du travail dans le domaine, l'évolution technologique dans le domaine, etc. et à les considérer comme indissociables et essentiels pour mener une action éducative pertinente, cohérente et efficace.

[2] L'approche systémique consiste à prendre en compte l'ensemble des composantes du dispositif de formation: programmes, évaluation, matériel didactique, perfectionnement, équipements, cartes des enseignements, à chaque fois qu'une décision s'impose dans l'un ou l'autre des dossiers; de même,elle permet de considérer l'interaction des divers intervenants et intervenantes: les commissaires, la direction de la commission scolaire, les parents, les enseignants, le syndicat, les élèves, dans le fonctionnement de ce dispositif.

[3] Comme les programmes sont conçus et préparés selon une approche globale (curriculaire), l'apprentissage devrait également se réaliser dans un contexte dans lequel, pour chaque objectif de formation à atteindre, les moyens pour y arriver sont pris en compte (incluant la façon de vérifier l'acquisition de connaissances) en même temps que les stratégies d'enseignement utilisées pour y arriver.

[4] Tous les intervenants et intervenantes sont informés de l'évolution de tous les dossiers, au même moment.

L'harmonisation jeunes et adultes: une question de survie pour la formation professionnelle

par Luce Brossard
et Guy Lessard

L'harmonisation de la formation professionnelle des jeunes et des adultes ne se comprend bien que si on la considère comme un moyen utilisé en vue d'atteindre une fin. Et cette fin, c'est de relancer la formation professionnelle et de la revaloriser aux yeux du public. Pour cela, il faut qu'il n'y ait qu'une formation professionnelle qui impose les mêmes exigences à tous, qui dispose de toutes les ressources nécessaires et qui soit adaptée aux besoins du marché du travail.

La plupart des éducateurs et des éducatrices dans le domaine de la formation professionnelle ont retenu cet objectif. Mais quand il s'agit de mettre en oeuvre les moyens de l'atteindre, on constate qu'il n'est pas si facile de se départir d'une longue tradition de fonctionnement en parallèle pour s'engager dans une voie d'harmonisation à la fois pédagogique, organisationnelle et administrative. Et la difficulté s'en trouve accrue quand on n'a pas tous les leviers du pouvoir, quand des champs d'action importants échappent totalement à sa juridiction.

Devant cette situation, certains milieux scolaires ont préféré attendre que les choses se règlent aux paliers supérieurs, d'autres ont bravement amorcé un changement à leur rythme, en tenant compte de leur histoire, de leurs ressources humaines et matérielles et des besoins de leur milieu. Il en ressort que l'harmonisation jeunes et adultes ne se réalise pas de la même façon d'une commission scolaire à l'autre, même si la fin qu'on s'est fixée est la même.

Pour les besoins du présent article, nous avons visité quatre commissions scolaires qui se sont engagées dans l'harmonisation jeunes et adultes: la commission scolaire des Découvreurs*, la Commission des écoles catholiques de Sherbrooke, la commission scolaire Vallée-de-la-Matapédia et la commission scolaire de Outaouais-Hull. Nous ne les avons pas choisies parce qu'elles étaient les plus avancées dans ce mouvement d'harmonisation ou parce qu'elles avaient accompli des actions d'éclat. Nous avons cherché des commissions scolaires qui avaient entrepris une action d'harmonisation et nous en avons retenu quatre qui avaient fait les choses de façon différente.

*Cette commission scolaire dessert les territoires de Ste-Foy, Cap Rouge, Sillery et Saint-Augustin.

Tout d'abord, nous allons décrire brièvement en quoi consiste l'action entreprise dans chaque commission scolaire. Ensuite, nous ferons ressortir quelques éléments qui semblent caractériser l'harmonisation jeunes et adultes.

À la commission scolaire des Découvreurs: un centre de formation professionnelle

À cette commission scolaire, la formation professionnelle est presque entièrement regroupée au Centre de formation professionnelle De Rochebelle, dirigé par M. Rhéo Trudel, autrefois directeur du Centre de formation professionnelle et, donc, rattaché à l'éducation des adultes. M. Michel Leclerc, que nous avons rencontré, est directeur adjoint à cette même école. Il était déjà directeur adjoint à la formation professionnelle des jeunes lorsque cette dernière faisait partie de l'école secondaire De Rochebelle.

Comme nous l'a expliqué M. Leclerc, il existe donc maintenant une école où se donne toute la formation professionnelle des jeunes et des adultes. On n'a pas décidé encore si cette école s'appellera centre ou école secondaire. Cette école est dirigée par un directeur qui vient de l'éducation des adultes et qui relève directement du directeur général, ainsi que par un adjoint qui vient du secteur des jeunes. Ces deux personnes prennent en charge tous les dossiers de formation professionnelle, aussi bien ceux des jeunes que ceux des adultes. Le Service de l'éducation des adultes est utilisé comme ressource pédagogique. Il y a deux conseillers pédagogiques dans l'école et ils relèvent du directeur. Les jeunes et les adultes sont regroupés dans les classes. Cela se faisait déjà depuis plusieurs années. Les programmes harmonisés sont enseignés. L'évaluation pédagogique se fait par cours, comme cela est préconisé. Puisqu'il s'agit d'une année de transition, la sanction des études des jeunes est encore gérée à l'école secondaire De Rochebelle et celle des adultes au Service d'éducation des adultes, parce que les ressources sont là.

Le statut des personnes au 30 juin dernier a été respecté et chacun se voit appliquer le chapitre de la convention collective qui est le sien. Cependant, si un formateur donne des cours le jour, on lui reconnaît pour cette partie de sa tâche, les conditions de travail du secteur des jeunes.

En ce qui concerne le calendrier scolaire, on a fait coïncider les cinq journées pédagogiques communes. Pour les 15 autres journées, selon les besoins, on paye les formateurs pour qu'ils soient présents.

Les chefs de groupe assument cette fonction pour les cours du jour et du soir. On leur a

Personnes rencontrées
Commission scolaire des Découvreurs
M. Michel Leclerc Directeur adjoint du centre de formation professionnelle De Rochebelle
Trois enseignants
Quelques élèves, jeunes et adultes
Commission scolaire catholique de Sherbrooke
M. Richard Bélanger Coordonnateur de la formation professionnelle aux Services éducatifs
M. Marcel Ellyson Coordonnateur de la formation professionnelle au Service de l'éducation des adultes
Commission scolaire Vallée-de-la-Matapédia
M. Léopold Marquis Directeur de l'éducation des adultes et coordonnateur de la formation professionnelle
Mme Jean-Marie Dionne Directeur adjoint à la polyvalente d'Amqui
M. Clément Morneau Directeur de la polyvalente
Deux enseignants
Quelques élèves, jeunes et adultes
Commission scolaire de Outaouais-Hull
M. Gilles Bourbo Directeur de la [illegible]
M. Georges [illegible] Directeur de la [illegible]
Deux enseignants
Quelques élèves, [illegible]

donné du temps pour faire de l'animation et résoudre les problèmes relatifs au matériel utilisé.

Le fait d'avoir réparti la tâche des enseignants par cours a permis de tenir compte de leurs forces et de leur confier l'enseignement des matières dans lesquelles ils se sentent le plus à l'aise. Cependant, avec cet ordonnancement des cours, le prof n'a plus un horaire fixe comme avant.

Tous les élèves sont considérés comme des adultes quand il s'agit d'appliquer le règlement de l'école. Ils doivent informer leur professeur du motif d'une absence et on accepte jusqu'à 10 p. 100 d'absence pour l'ensemble des cours d'un programme.

Voici, en résumé, la situation à la commission scolaire des Découvreurs. M. Leclerc nous disait que certaines conditions avaient facilité l'harmonisation: l'implantation des nouveaux programmes, la scission du Service de l'éducation des adultes qui était autrefois régionalisé et les visées de la Commission scolaire pour le secondaire. Ces visées prévoyaient un regroupement différent de la population scolaire. On voulait que la formation professionnelle soit indépendante, ce qui équivaut à reconnaître son caractère et ses besoins particuliers.

À la commission scolaire catholique de Sherbrooke: une relance de la formation professionnelle

MM. Richard Bélanger et Marcel Ellyson, respectivement coordonnateurs de la formation professionnelle aux Services éducatifs et au Service de l'éducation des adultes, ont inscrit les actions d'harmonisation jeunes et adultes dans le cadre de la relance de la formation professionnelle.

Ce mouvement a été amorcé en novembre 1986 par la Table de la formation professionnelle composée des gestionnaires de la formation professionnelle: coordonnateurs du secteur des jeunes et du secteur des adultes, directeurs de centre, directeurs et directeurs adjoints d'école secondaire. Ce groupe recommandait que le développement de la formation professionnelle s'engage dans la voie de l'harmonisation jeunes et adultes, dans celle de la rationalisation des ressources et de la concertation régionale. Comme suite à cette recommandation, le regroupement des directeurs généraux des commissions scolaires de l'Estrie a mandaté un comité régional afin d'assurer la planification et la coordination des actions visant l'harmonisation du développement de la formation professionnelle en Estrie. Il faut dire que le Service de l'éducation des adultes est régionalisé. Mais restons-en à ce qui s'est fait à Sherbrooke même. Un comité de relance de la formation professionnelle a été mis sur pied sous la responsabilité des deux coordonnateurs de l'enseignement professionnel. Ce comité a entrepris une vaste consultation auprès des principaux acteurs de la formation professionnelle. Ces derniers se sont sentis associés tout au long de la démarche et ont donné du poids aux avis que la Table de la formation professionnelle donne au directeur général.

Dès le début, on s'est entendu pour amorcer la relance sur le plan pédagogique. Il n'était donc pas question de bouleverser les structures. On voulait surtout mettre en commun les compétences des deux secteurs de formation pour utiliser au mieux les ressources disponibles. On respecte donc intégralement le statut des personnes. Seulement, le fait d'avoir créé un comité «d'experts» qui se prononce sur toutes les questions ayant trait à la formation professionnelle a changé beaucoup de choses. Ce comité est consulté et écouté. Le point de vue de la formation professionnelle est présent. On parvient à changer les règles de fonctionnement. De plus, on a créé un climat favorable au changement, un enthousiasme qu'on n'avait pas vu depuis longtemps.

Si l'on demande à Richard Bélanger et à Marcel Ellyson: *«Qu'y a-t-il d'harmonisé actuellement dans votre milieu»*, ils répondent: *«la pédagogie»*. Et ils ajoutent. *«Dans le fond, c'est comme si on avait préparé tout le terrain, puis que le monde commence à travailler à la relance.»* Les conseillers pédagogiques des jeunes et ceux des adultes commencent à travailler ensemble. Ils ont comme consigne de ne pas faire les choses en double. Même s'ils considèrent que l'idéal serait de donner la formation professionnelle à un seul endroit, il y a trois centres actuellement parce qu'il a fallu tenir compte des ressources matérielles dont on disposait. Les jeunes et les adultes utilisent les mêmes équipements. Dans les écoles secondaires, ce sont les directeurs adjoints qui gèrent la formation professionnelle à laquelle on tente de donner des règles de fonctionnement qui conviennent à ses besoins. Le véritable problème selon nos deux interlocuteurs, c'est qu'on enferme la formation professionnelle dans les règles de la formation générale et que ces règles ne lui conviennent pas du tout. On souhaite aussi que le directeur d'école respecte les exigences et les particularités de la formation professionnelle.

Pour Richard Bélanger, *«le virage qu'on fait à l'heure actuelle, c'est le plus important virage depuis le rapport Parent.»* Cela va prendre beaucoup de temps encore et il est stérile d'envisager des solutions qui ne mettraient pas à profit la compétence des Services éducatifs des jeunes et celle du Service de l'éducation des adultes. La seule modification aux structures qu'ils proposent, c'est de donner un statut officiel à la Table de la formation professionnelle. Donc, à Sherbrooke, une relance pédagogique de la formation professionnelle, fondée sur l'accessibilité à la formation, la qualité de la formation, l'arrimage de la formation initiale et de la formation continue, le rapprochement des écoles et des entreprises, l'utilisation maximale des ressources et le droit à l'information.

À la commission scolaire de Outaouais-Hull: un directeur temporaire de la formation professionnelle

En octobre 1987, Gilles Boudria, directeur d'école, est devenu directeur de la formation professionnelle pour deux ans, il s'est vu confier le mandat *«d'asseoir la formation professionnelle sur des assises solides»*. Il a eu à négocier la carte des enseignements, à examiner la répartition des options professionnelles dans les écoles secondaires et à mettre en place tout le perfectionnement des enseignants.

À titre de directeur de la formation professionnelle, il relève du directeur général, mais ce dernier lui a recommandé *«d'obtenir un consensus dans la mesure du possible parmi les principaux groupes intéressés: service d'éducation des adultes, services éducatifs et directeurs d'école.»*

La formation professionnelle se donne dans trois écoles différentes et le directeur de l'école est responsable de tout ce qui se passe dans son école. Chaque école a à sa disposition un conseiller pédagogique qui relève du directeur de la formation professionnelle. Ce conseiller s'occupe de tous les plans de formation qui se donnent dans l'école. Chaque école a une structure différente. On a tenté d'utiliser au mieux les ressources et les espaces. Qu'il suffise de dire que le centre de commerce et de secrétariat est logé dans une école primaire.

On a aussi voulu répondre le mieux possible aux besoins de la population scolaire, aussi a-t-on dans une école trois horaires différents: 25 heures par semaine, 30 heures par semaine, 35 heures par semaine, qui permettent de donner les 1350 heures de cours en plus ou moins de mois selon la complexité des métiers.

On tente le plus possible de former des groupes homogènes et lorsque ce n'est pas possible, on regroupe les jeunes et les adultes. Les adultes qui sont dans l'école avec les jeunes doivent respecter les règlements de l'école. Selon Gilles Boudria, *«avec l'harmonisation, il a fallu que chacun mette de l'eau dans son vin. Pour les adultes, les contrôles sont maintenant plus serrés qu'ils étaient. Le professeur qui décidait de devancer le moment de prendre un café dans un centre d'adultes pouvait le faire, mais lorsque les jeunes sont dans l'école, ce n'est plus possible. Il faut trouver un système qui convient aux deux. Il faut que les directeurs d'école soient ingénieux et ouverts, mais il ne faut pas qu'ils se laissent charrier.»*

Photos: Denis Garon

En ce qui concerne le personnel enseignant de la commission scolaire de Outaouais-Hull, on utilise en priorité les enseignants. Ensuite, on emploie les formateurs, selon la liste de rappel, c'est-à-dire selon le nombre d'heures accumulées. Lorsqu'un enseignant enseigne à un groupe d'adultes seulement, il y a, bien sûr, un problème de journées pédagogiques. Et après 900 heures de travail, il faut rémunérer cet enseignant au taux horaire et s'il n'accepte pas, il faut trouver quelqu'un d'autre. «*On essaie*, dit Gilles Boudria, *de maintenir un climat de travail harmonieux, de donner aux employés les conditions de travail les plus normales possible, mais il y a énormément de contraintes.*»

Qu'arrive-t-il à Gilles Boudria à la fin de son mandat de deux ans? Il y a actuellement une entreprise qui étudie la structure de la commission scolaire et qui doit faire des recommandations.

La nouvelle structure sera imposée. Lorsqu'on lui demande quelle serait la structure idéale, M. Boudria opte pour une Direction de la formation professionnelle qui aurait du temps à consacrer aux relations avec les entreprises. Les employeurs ne veulent pas se déplacer et ils veulent rencontrer quelqu'un qui a un pouvoir de décision. Seulement, un directeur de plus, cela dépasse les normes prévues.

À la commission scolaire Vallée-de-la-Matapédia: un directeur de l'éducation des adultes coordonnateur de la formation professionnelle

Léopold Marquis est à la fois directeur de l'éducation des adultes et coordonnateur de la formation professionnelle, mais comme il le dit lui-même, il n'est pas directeur de la formation professionnelle. «*Moi, je m'occupe de la pédagogie, de l'évaluation, des programmes. Le directeur des services éducatifs s'occupe du budget.*» Il est bien conscient que tout n'est pas intégré. «*Dans les esprits, les mentalités, il y a beaucoup de travail à faire, mais pour ce qui concerne les programmes, on traite ça ensemble.*»

M. Marquis affirme que l'harmonisation, ça s'est fait presque naturellement, doucement, parce que depuis toujours, il y a des adultes qui s'inscrivent au programme de foresterie. Dans le programme de secrétariat, il y a des adultes depuis 7, 8 ou 9 ans. Il convient qu'il y a toujours quelques individus qui résistent au changement, mais...

La formation professionnelle est passée naturellement au Service d'éducation des adultes parce que les ressources pédagogiques étaient là. À la formation professionnelle du secteur des jeunes, il n'y avait pas de conseiller pédagogique, tandis qu'à la formation professionnelle du secteur des adultes, il y en avait trois. De plus, le directeur général était autrefois directeur de l'éducation des adultes.

Quant aux conseillers pédagogiques, on aurait voulu qu'ils soient à la fois responsables des jeunes et des adultes à l'école, cela n'est pas fait. On avait associé ce changement à la disparition des chefs de groupe, ce qui n'a pas été accepté par les enseignants. Un des conseillers pédagogiques est déjà dans une école, mais il ne s'occupe que des groupes d'adultes. C'est le directeur adjoint de la polyvalente qui gère la formation professionnelle des jeunes et des adultes sous la responsabilité de son directeur d'école, mais tout en relevant du coordonnateur de la formation professionnelle pour les questions pédagogiques. Ce directeur adjoint, Jean-Marie Dionne, est aussi responsable des locaux et de l'équipement pour les cours du soir. Le conseiller pédagogique est responsable des adultes au secondaire, le soir. Ce conseiller pédagogique relève de Léopold Marquis, mais quand il est dans l'école, il est sous l'autorité du directeur de l'école.

Il y a une seule école secondaire où il se donne de la formation professionnelle. Cette dernière se trouve dans une aile de la polyvalente. Il y a aussi deux mini-centres situés dans deux autres villes.

Actuellement, l'harmonisation du secteur des jeunes et du secteur des adultes se fait en ce qui concerne les programmes, les équipements, et une école qu'on veut voir devenir un centre de formation professionnelle regroupant jeunes et adultes. «*En formation professionnelle*, dit Léopold Marquis, *il me semble qu'il ne reste pas beaucoup de pas à faire avant qu'on puisse dire que c'est harmonisé sur le terrain.*» Et il ajoute: «*Sur le plan administratif, le fait de relever du directeur des services éducatifs peut durer encore longtemps. Moi, je ne forcerai pas les portes pour avoir cette dernière parcelle d'autonomie. Je pense que ce n'est pas nécessaire pour le bénéfice de la population scolaire qui est sur le terrain, mais dans l'école, on va y mettre beaucoup d'énergie pour que l'harmonisation se fasse sur le plan pédagogique.*» La structure idéale à son avis comporterait un directeur des sevices éducatifs et deux coordonnateurs: le premier pour la formation générale des jeunes et des adultes, le second pour la formation professionnelle.

Le jour, ce sont des enseignants qui donnent les cours aux jeunes et aux adultes; le soir, ce sont des formateurs et quelques enseignants de jour, quand il s'agit de spécialités pour lesquelles on ne trouve pas de personnel.

On applique les nouveaux programmes à mesure qu'ils sont disponibles et on est aux prises avec des problèmes pour l'évaluation, comme partout ailleurs.

Dans l'école, les adultes suivent le même règlement que les jeunes. Comme le dit Jean-Marie Dionne, on commencerait à avoir des problèmes si on n'imposait pas les mêmes règlements pour les endroits où fumer, pour l'habillement et pour le langage. Une exception: le contrôle des absences. À dix-huit ans,

l'élève absent motive lui-même ses absences, mais il est clair que l'assiduité est aussi importante pour lui que pour un jeune.

Lorsqu'on demande à Jean-Marie Dionne qui est son patron, il répond sans hésiter que c'est Ghislain Moreau, le directeur de l'école, qu'il informe de tout ce qui se passe dans son secteur. Il a l'impression de faire partie de l'école comme les autres adjoints, même s'il travaille beaucoup avec Léopold Marquis.

Jean-Marie Dionne fait partie de la Table de la formation professionnelle de sa commission scolaire. C'est un lieu de discussion qui n'a pas de pouvoir de décision. Font partie de cette Table les conseillers pédagogiques, les chefs de groupe, le responsable de la foresterie, le directeur adjoint de la polyvalente et le coordonnateur de la formation professionnelle. On y parle de perfectionnement, de promotion, d'évaluation, etc.

Malgré les efforts de la commission scolaire, Jean-Marie Dionne aimerait bien avoir plus de soutien pédagogique pour ses enseignants.

Des avantages certains, mais pédagogiques avant tout

Le premier des avantages de l'harmonisation du secteur des jeunes et du secteur des adultes, pour les personnes interrogées, c'est la possibilité de sauver des options qu'on devrait fermer, faute d'élèves. Et c'est en ce sens que nos interlocuteurs sont convaincus que l'harmonisation, c'est une question de survie pour la formation professionnelle, la baisse de la population scolaire ayant créé une situation alarmante. De plus, dans certaines régions, la demande de formation vient surtout de la population adulte.

Autre avantage: la mise à profit de la compétence acquise à l'éducation des adultes en ce qui concerne l'approche pédagogique, ainsi que l'utilisation des ressources pédagogiques qui s'y trouvent. En effet, dans tous les endroits visités, la formation professionnelle des jeunes avait été pour ainsi dire abandonnée. Il n'y avait plus ou presque de conseiller pédagogique, alors qu'à l'éducation des adultes, il y en a toujours eu. On n'a pas encore réussi partout à les mettre au service de tous, mais on y arrivera. Là où cela s'est fait, à la commission scolaire des Découvreurs, on peut assurer une meilleure supervision pédagogique. On a beaucoup aidé les professeurs à pratiquer l'évaluation formative.

Un troisième avantage concerne l'influence des adultes sur les jeunes en classe. Il n'y a plus de discipline à faire, les premiers se chargent de ramener les jeunes à l'ordre lorsque cela est nécessaire. Il arrive aussi qu'un adulte encourage un jeune qui a de la difficulté. Certains professeurs jumellent un jeune et un adulte pour cette raison. De plus, ils apportent aux jeunes leur connaissance du monde du travail. C'est important, parce que comme le mentionnait Gilles Boudria, *«la difficulté que nos diplômés avaient en arrivant sur le marché du travail, c'est que les stages de deux semaines ne leur donnaient pas une connaissance suffisante des contraintes qui existaient. Ils essayaient de traiter leur patron comme ils traitent leurs professeurs. Ils se trouvaient devant un mur. Très souvent, les jeunes étaient déçus; ils ne s'attendaient pas à ça.»* Donc, pense Gilles Boudria, le fait que les jeunes puissent côtoyer des adultes qui ont déjà des expériences de travail, joint à des stages un peu plus articulés, devrait améliorer les choses.

Le quatrième avantage concerne l'effet stimulant que la présence des adultes a sur les professeurs. Comme le mentionne Raymond Deschesne, professeur à la polyvalente d'Amqui: *«nous avons été obligés d'ouvrir notre pédagogie et d'aller plus en profondeur, parce que les adultes arrivent avec un bagage. Ils posent des questions différentes. Ça nous stimule.»*

Des difficultés d'ordre administratif

Si à plusieurs endroits, on préfère amorcer l'harmonisation au moyen de la pédagogie, ce n'est pas sans raison. Le fait que les systèmes collectifs (conventions collectives, politique administrative et salariale des cadres d'école et de service, déclaration de fréquentation scolaire, règles de financement, gestion de la sanction des études) ne fassent pas l'objet d'une harmonisation oblige les administrateurs scolaires à effectuer des prodiges dignes des plus grands acrobates. *«Il y a une certaine lourdeur administrative»* dit de façon très modérée Michel Leclerc. Et il ajoute: *«C'est le prix de l'harmonisation actuellement, mais on aime autant payer ce prix-là pour donner le service à notre population scolaire.»*

Gilles Boudria y va de façon un peu plus rude: *«L'harmonisation est en très bonne voie, sauf que si on n'arrive pas à résoudre les problèmes relatifs à la gestion des systèmes collectifs, c'est une question de temps avant que ça n'éclate, parce qu'on ne pourra pas indéfiniment gérer avec des mesures tampons.»*

Une tendance: permettre à la formation professionnelle d'affirmer son caractère particulier

Quand on le peut, on regroupe la formation professionnelle dans une école, ou dans une aile de l'école: On tente d'adapter les horaires aux besoins de la population scolaire. On voudrait bien aussi adapter le calendrier scolaire. Léopold Marquis affirme: *«Je ne vois pas d'avenir avec le calendrier actuel. On devrait avoir un horaire particulier qui tiendrait compte des besoins particuliers. En foresterie, par exemple, un programme conduisant*

à un D.E.P. d'une durée de deux ans avec alternance école-travail correspondrait mieux à la réalité.»

La présence d'adultes dans une école secondaire où il y a des élèves de 1re année a quelque chose de frustrant pour les adultes qui sont obligés de se plier aux règlements de l'école, de supporter le bruit de la radio scolaire, de partager des services avec les très jeunes (cafétéria, toilettes). Ceux qu'on a rencontrés à Hull nous ont bien dit ce qu'ils pensaient de cette situation qui ne fait pas tout à fait leur bonheur.

L'harmonisation du secteur des jeunes et du secteur des adultes va amener la formation professionnelle à se démarquer davantage de la formation générale, puisqu'elle va ajouter un élément de plus à ses particularités.

Des groupes harmonieux

Les jeunes et les adultes que nous avons rencontrés semblent apprécier la situation. Comme ils le disent: *«On est là pour apprendre un métier, peu importe qu'il y ait des jeunes et des adultes.»* Ils travaillent volontiers ensemble, il faut dire que, bien souvent, on avait de la difficulté à distinguer qui était le jeune et qui était l'adulte.*

«Les jeunes ne manquent pas de maturité, ou bien c'est nous qui les traitons comme s'ils en avaient», dira une élève adulte.

Évidemment, un adulte qui se retrouve seul dans un groupe de jeunes se sent un peu perdu, un peu craintif au début, mais les choses s'arrangent vite.

*On considère comme adulte l'élève qui n'était pas inscrit dans une école secondaire ou dans un cégep au mois de septembre précédant son retour à l'école. L'âge n'a rien à y voir; c'est une distinction faite pour les besoins des règles de financement.

Une légère adaptation de la pédagogie

Les enseignants et les enseignantes que nous avons rencontrés ont laissé entendre qu'une légère adaptation de la pédagogie suffit. Les nouveaux programmes ayant été conçus selon une approche pédagogique bien connue à l'éducation des adultes, les enseignants n'ont pas tellement à adapter leur pédagogie. Par exemple, la classe bureau convient parfaitement aux jeunes et aux adultes.

C'est plus sur le plan du langage qu'il faut tenir compte des deux groupes. Les jeunes n'utilisent pas les mêmes expressions que les adultes. Lorsqu'il s'agit de cours qui font appel à des notions plus abstraites, l'informatique, par exemple, il arrive que les adultes aient plus de difficultés. Parfois on tient compte des responsabilités familiales des adultes pour déterminer la charge de travail à faire à la maison. Les adultes sont un peu plus critiques, un peu plus exigeants en termes de contenu, ce qui stimule l'enseignant. L'enseignant essaie d'assouplir, autant que possible, l'organisation de la classe pour ne pas ajouter à la rigidité de certains règlements. Pour plusieurs enseignants, la présence en classe d'adultes et de jeunes n'est pas un fait nouveau. Aussi cela ne leur pose-t-il aucun problème particulier.

Partout des personnes convaincues et enthousiastes

Il n'y a pas de longs discours à faire pour convaincre les personnes rencontrées du bien-fondé de l'harmonisation du secteur des jeunes et du secteur des adultes. Tous sont convaincus de la nécessité de donner aux jeunes et aux adultes la même formation, d'utiliser de la meilleure façon possible toutes les ressources disponibles, mais surtout, tous veulent la relance de la formation professionnelle. On sent leur attachement à ce secteur de formation et leur volonté de l'améliorer. L'harmonisation dont il a été question ici est un moyen d'y arriver; aussi ne ménageront-ils pas leurs efforts pour la réussir.

Guy Lessard est directeur du Pavillon technique à la Commission des écoles catholiques de Québec.

Les relations éducation - travail: de nombreux projets en marche

par Mariette Trottier

La réussite de l'implantation du Plan d'action en formation professionnelle repose en grande partie sur les liens qu'il sera possible d'établir entre la formation dispensée en vue, entre autres, de préparer une main-d'oeuvre qualifiée pour le marché du travail et les besoins de ce dernier à cet égard.

Dans ce sens, nous retrouvons dans le Plan d'action:

«Les avantages liés à l'établissement de liens plus étroits avec l'industrie sont multiples. En particulier, ils permettent à l'école de mieux connaître les besoins qualitatifs et quantitatifs du marché du travail et de s'y adapter d'une manière continue et rapide, de profiter des ressources de l'entreprise pour la formation des élèves ou le perfectionnement des enseignants et d'articuler plus adéquatement les formations avec les exigences technologiques actuelles. De plus, ces liens permettent aux entreprises d'établir des contacts fructueux avec l'école et de mieux faire connaître leurs attentes.» (page 27)

La volonté du ministère de l'Éducation de faire participer les partenaires du monde du travail à l'implantation de la réforme de la formation professionnelle s'est traduite en 1987-1988 par des opérations menées à trois niveaux:

- la rencontre de personnes du marché du travail et du monde de l'éducation par le ministre de l'Éducation, pour discuter des orientations des principaux axes de la réforme, en décembre 1987;
- la participation d'experts et d'expertes du marché du travail à l'élaboration et à la validation des programmes d'études;
- la formation de comités école - industrie, au niveau local, sinon régional.

Mais les relations éducation - marché du travail se situent d'abord au niveau local, l'accent, dans le présent texte, sera mis sur certaines réalisations d'établissements scolaires et d'industries locales, dans le domaine.

En novembre 1987, une pochette contenant une grille de présentation de projets favorisant les relations école - monde du travail a été envoyée à toutes les commissions scolaires.

Celles-ci étaient invitées à présenter un ou plusieurs projets auxquels participeraient une de leurs écoles et une industrie ou un commerce local. Ce projet devait favoriser l'établissement ou le renforcement de mécanismes d'échange de ressources ou de moyens en vue de l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

Cette opération visait donc la mise en place, dans les milieux scolaires, de structures formelles de collaboration et de concertation entre les écoles et les milieux de l'emploi, là où les relations entre le monde de l'éducation et celui du travail prennent leur sens le plus pratique et le plus concret.

C'est ainsi que 186 projets ont été soumis au ministère de l'Éducation en 1987-1988; de ceux-ci, 167 ont été subventionnés par le Ministère au coût de 200 000 $; 66 commissions scolaires ont participé à cette opération. Les activités réalisées ont été classées dans les catégories suivantes:

- la mise en place d'une structure de collaboration;
- les visites d'entreprises;
- les stages en entreprises;
- le placement d'élèves;
- les sondages auprès des employeurs;
- les activités d'information-promotion;
- les colloques, galas, remises de prix, journées «portes ouvertes»;
- les contacts axés sur les échanges de procédés, d'équipements, de technologie.

Parmi ces activités, nous en présentons quatre qui sont réalisées ou en voie de l'être: celle en Équipement motorisé à la commission scolaire régionale des Vieilles-Forges; celle en Horticulture à la commission scolaire de Charlesbourg; celle en Ouvrier-papetier à la commission scolaire Tardivel et celle en Placement étudiant à la commission scolaire de Rivière-du-loup.

Équipement motorisé à la commission scolaire régionale des Vieilles - Forges

Le projet mis sur pied à la commission scolaire régionale des Vieilles - Forges consistait à former un comité permanent d'échanges ayant comme mandat de favoriser un dia-

logue constant entre le monde du travail et l'école, en tenant compte des attentes exprimées antérieurement par les deux parties.

Ce comité est donc composé de représentants de concessionnaires d'automobiles de la région; d'un délégué patronal et d'un délégué syndical du Comité paritaire de l'automobile; du directeur général de cet organisme; d'un représentant de l'Association professionnelle des enseignants en équipement motorisé du Québec; des coordonnateurs de l'enseignement professionnel, celui des jeunes et celui des adultes; d'un conseiller pédagogique chez les jeunes et du directeur-adjoint, chez les adultes; du directeur de l'école et des enseignants en Équipement motorisé.

Ce comité s'est réuni à trois reprises depuis septembre 1988. Pour les représentants du monde du travail, ces rencontres ont plutôt été une occasion de bien connaître le nouveau cadre d'organisation de la formation professionnelle ainsi que la nouvelle méthode d'élaboration des programmes; pour les agents d'éducation, elles ont plutôt favorisé une prise de conscience des besoins des entreprises quant à la qualité de la main-d'œuvre que ces dernières désirent recruter.

Concrètement,ces rencontres se sont également traduites par un échange de documents d'information, d'une part (par exemple, nouveau programme de formation, grille d'élaboration des programmes) et d'équipement de formation, d'autre part (l'École régionale d'Équipement motorisé de la commission scolaire régionale des Vieilles-Forges bénéficie, en 1988-1989, de vingt voitures fournies par GM, Volkswagen, Honda ou par Transport Canada).

Outre la mise à jour continue de l'enseignement et l'échange de matériel, on envisage également l'éventualité d'établir un plan de recyclage des enseignants en tenant compte des nouvelles technologies du secteur de l'Équipement motorisé.

On pense ainsi, de part et d'autre, valoriser la formation professionnelle, susciter davantage de dynamisme et de motivation chez les candidates et candidats potentiels des métiers de l'automobile et préparer une main-d'oeuvre encore plus compétente, consciencieuse, productive et responsable.

Un conseil exécutif formé de quatre personnes (deux enseignants, le directeur de l'école et le représentant patronal du Comité paritaire de l'automobile) voit à la réalisation du mandat du comité. Celui-ci se réunit toutes les deux semaines.

Ultimement, on aspire à rencontrer tous les concessionnaires et garages indépendants de la région, de façon à établir des relations avec toutes les entreprises travaillant dans le domaine.

Dès à présent, les employeurs qui ont accepté de recevoir en stage les élèves du nouveau Diplôme d'études professionnelles en Carrosserie, font savoir à l'École régionale d'équipement motorisé qu'ils n'ont jamais eu «de candidats comme ça». Voilà un projet éducation - travail prometteur pour l'avenir.

Horticulture à la polyvalente de Charlesbourg

À la polyvalente de Charlesbourg, c'est l'effet de surprise face aux ateliers-serres utilisés pour dispenser la formation en horticulture.

Dans le cadre des projets Éducation - travail subventionnés en 1987-1988, la polyvalente de Charlesbourg a tenu une journée-rencontre en horticulture.

L'objectif était d'informer les divers intervenants et intervenantes du marché du travail invités, des nouveaux développements en formation professionnelle au secondaire concernant la formation en horticulture.

Plus particulièrement, l'accent a été mis sur les conditions d'admission au programme d'Horticulture: filière du Diplôme d'études professionnelles (DEP) et filière de l'Attestation de spécialisation professionnelle (l'ASP); les consensus respectifs ont également été présentés ainsi que la façon d'évaluer les apprentissages.

Toutefois, le clou de la journée fut la visite des serres-école: les employeurs éventuels ont été émerveillés de constater que la formation s'offrait dans des serres telles qu'on en retrouve «sur le marché du travail».

Un dîner-rencontre, regroupant les élèves, les enseignants et les invités, invitées du marché du travail a clôturé la journée. Celui-ci a permis des échanges au sujet des attentes des uns, des compétences à offrir des autres et des liens qu'il est possible d'établir entre les deux.

Des retombées dignes de mention: plusieurs employeurs ont offert leur entreprise comme lieux possibles de stages et... plusieurs offres d'emploi ont été faites, sur le champ, à certains élèves présents lors de cette journée.

Les 45 intervenants qui ont répondu à l'invitation venaient de diverses régions du Québec. Ils appartiennent soit à l'Association Paysage Québec, au Syndicat des producteurs en serre du Québec, à l'Union des producteurs agricoles (UPA) ou à divers ministères: le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation était représenté ainsi que le ministère de l'Éducation.

Bref, une journée réussie: les élèves en sont ressortis plus motivés, les employeurs éventuels ainsi que les autres intervenants du marché du travail davantage «connaissants» de la formation professionnelle au secondaire en horticulture, et les enseignants, plus aptes à adapter la formation donnée aux attentes du marché du travail.

Ouvrier-papetier à la commission scolaire régionale Tardivel

À la Commission scolaire régionale Tardivel, un coup de pouce à l'établissement des liens école-entreprises, dans le domaine des pâtes et papiers.

C'est au début des années 80 que les premiers contacts école-entreprises ont été établis à Donnacona, dans le domaine des pâtes et papiers.

La présence dans cette ville de la Compagnie Domtar, une des quatre papetières du comté, y est pour quelque chose: à l'époque, le directeur du personnel de la compagnie exprimait ses attentes à la CSR Tardivel, concernant la formation de main-d'oeuvre qualifiée pour l'usine: des ouvriers compétents dans la production, non pas des techniciens.

L'idée a suivi son cours ... les papetières de la région ont participé à la mise à jour des

programmes de formation, l'école de papeterie de Trois-Rivières a été utilisée à l'occasion, pour la formation pratique; de plus, la formation des enseignants a été réalisée à l'usine même de la Domtar; en 1988, la CSR Tardivel bénéficiait, dans le cadre du programme national d'aide à l'innovation, d'une subvention lui permettant d'expérimenter une nouvelle approche, dans la formation des futurs ouvriers-papetiers.

Le but du projet est de former des travailleurs autonomes, capables de s'adapter rapidement à de nouvelles situations technologiques ou autres; pour ce faire, la méthode utilisée, basée sur la combinaison de l'approche méthodique et de l'approche intuitive, permet aux personnes qui suivent ce mode de formation de maîtriser les habiletés intellectuelles mises à contribution lors des apprentissages, ce qui développe chez elles, des aptitudes à s'adapter à diverses situations.

L'élève ou le travailleur peuvent ainsi progresser vers une plus grande autonomie dans leur apprentissage.

Concrètement, la commission scolaire doit voir prioritairement à élaborer du matériel didactique pour ce nouveau mode de formation; elle a également projeté de créer un simulateur de moulin à papier. Des employés des industries de la région seront également formés pour exercer le rôle de moniteurs dans un tel projet.

C'est dans ce contexte que le projet Relations éducation-travail *Étude du procédé et essais de fabrication de la pâte et du papier* s'insère.

Il a consisté dans un premier temps à réaliser des essais de fabrication du papier en laboratoire; dans un deuxième temps, à faire l'étude du procédé de fabrication mécanique de la pâte.

Les activités prévues au projet ont d'abord consisté à décomposer le système d'une usine de fabrication et à le schématiser; à repérer les points stratégiques du système; à prélever des échantillons de papier et à les analyser; à caractériser le système et à l'évaluer; ensuite, les élèves ont dû planifier la production avec les techniciens d'une usine, élaborer la marche à suivre et déterminer les critères de fonctionnement; effectuer la production sur une machine de laboratoire; analyser le papier, le caractériser, évaluer les opérations en discutant avec les personnes de l'usine.

Selon les dires des coordonnateurs de ce projet, ces réalisations faciliteront l'insertion des élèves dans une entreprise puisque l'accent est maintenant mis davantage sur le «pourquoi» des opérations que sur le «comment». Elles permettront également le recyclage continu des enseignants, tant en ce qui concerne les équipements de pointe que les nouveaux produits. Finalement, les autres centres de formation d'ouvriers-papetiers devraient profiter des retombées de ce projet grâce à l'expertise acquise, hypothétiquement transférable.

Dans les faits, des gens venant de plusieurs régions du Québec fréquentent actuellement le centre de formation de la CSR Tardivel à Donnacona: La Mauricie, le Bas-du-Fleuve et Québec sont particulièrement représentés. Selon un représentant de la commission scolaire, cela s'explique par le fait que «les gens qui suivent notre formation se placent, parce que ça répond à des besoins, que les salaires sont bons, que le programme de formation colle à la réalité et qu'il est dispensé en un an».

Une initiative locale, digne de mention!

Recherche d'emploi à la commission scolaire de Rivière-du-Loup

À la commission scolaire de Rivière-du-Loup, la recherche d'emploi en milieu scolaire favorise l'insertion professionnelle.

La difficulté d'intégration au marché du travail de certains sortants et sortantes du secondaire a suscité un tel projet.

Plus particulièrement, la méconnaissance du marché du travail, la difficulté de vendre ses compétences, celle de structurer une recherche d'emploi, celle de trouver des organismes spécialisés en placement ont conduit à la mise sur pied d'un service de recherche d'emploi en milieu scolaire, à l'école secondaire louperivienne, Pavillon de l'avenir, de la commission scolaire de Rivière-du-Loup.

Les démarches préliminaires à cette activité ont consisté à inventorier l'ensemble des entreprises de la région, à établir des contacts avec les Centres de main-d'oeuvre du Québec et du Canada, à faire participer divers organismes de la région dont le Comité industrie-école, à trouver des personnes-ressources pouvant assurer le suivi de l'opération.

En ce qui concerne l'école, deux mandats ont principalement été retenus:

1°- Fournir à l'enseignante ou l'enseignant mandaté pour dispenser les modules traitant du marché du travail, dans les nouveaux programmes, tout le matériel répertorié concernant la recherche d'emploi, le stage industriel et la communication avec le monde du travail.

2°- Mettre à la disposition des élèves, le matériel écrit et informatisé se rapportant à ce dossier.

Pour ce faire, les opérations suivantes ont été menées ou sont à venir:

- Coordonner la «relance» faite de façon systématique chez tous les sortants et sortantes, 10 mois après leur sortie de l'école;

- Faire la compilation des données de cette relance et en dégager les principales conclusions;

- Retrouver et inviter les anciens élèves en difficulté d'intégration pour leur venir en aide;

- Organiser pour les anciens élèves ayant des difficultés d'intégration une session intensive de Méthode Dynamique de Recherche d'Emploi (M.D.R.E.);

- Coordonner l'inscription des sortants et sortantes aux centres d'emploi provincial et fédéral;

- Assurer une communication bilatérale entre les partenaires, soit l'éducation et le monde du travail;

- Faire connaître aux gens de l'industrie les programmes d'enseignement professionnel dispensés à la commission scolaire: leurs contenus, leurs exigences, etc.;

- Faire connaître à l'école les besoins réels qualitatifs et quantitatifs de l'industrie en main-d'oeuvre;

- Tenir à jour la liste des emplois disponibles par spécialité;

- Aider les enseignants et les enseignantes dans la recherche de lieux de stages industriels pour sortants et sortantes.

L'objectif étant d'obtenir le taux de placement le plus élevé possible, le bilan de l'opération devrait rendre compte, en 1989-1990, des résultats obtenus en regard des résultats escomptés.

Marlette Trottier est agente d'information à la Direction de la formation professionnelle au ministère de l'Éducation.

Le matériel didactique: allier qualité, rapidité et coûts raisonnables

par Robert Michaud

La refonte des programmes de formation professionnelle rend désuets la plupart des manuels scolaires et autres types de matériel didactique utilisés en classe par les élèves. Comme on l'a fait dans la dernière décennie en formation générale, il faut donc renouveler l'ensemble du matériel didactique de la formation professionnelle.

L'objectif est clair: mettre à la disposition personnelle de l'élève le matériel lui permettant d'atteindre les objectifs du programme auquel il est inscrit. Ce matériel doit satisfaire aux normes de qualité auxquelles le matériel didactique est parvenu en formation générale et il doit être disponible rapidement. Comme cette double exigence de qualité et de rapidité doit être atteinte dans un contexte budgétaire limité, il a fallu faire des choix!

Un plan d'action a été établi en conséquence, qui comprend les trois options suivantes: priorité au matériel existant, recours à l'édition électronique, mise à contribution des commissions scolaires.

Priorité au matériel existant

Dès que les orientations et contenus principaux d'un nouveau programme sont établis, démarre une opération systématique de repérage du matériel didactique existant, en français et en anglais, qui pourrait convenir à ce programme. Un comité consultatif d'enseignants et de conseillers pédagogiques effectue ensuite une première sélection parmi le matériel repéré de façon à éliminer le matériel inadéquat. À la fin de cette opération, on connaît avec précision les cours pour lesquels du matériel existe, les cours pour lesquels il faudra traduire ou adapter du matériel et les cours pour lesquels il faudra rédiger et produire du matériel original.

Recours à l'édition électronique

Dans bien des cas, le modèle traditionnel du manuel scolaire ne convient pas à la formation professionnelle, parce que les élèves sont trop peu nombreux et que le matériel doit être conçu d'une façon plus modulaire et plus facile à mettre à jour. Ce constat a conduit à l'élaboration d'un concept d'édition électronique applicable à la formation professionnelle et capable de s'insérer dans les règles du jeu existantes: édition commerciale, approbation ministérielle, gratuité du matériel pour l'élève, etc.

Au lieu de faire produire des documents photocomposés, imprimés et reliés, le Ministère demandera dorénavant aux éditeurs commerciaux de produire des documents tenant (texte et illustrations) sur des disquettes utilisables sur un micro-ordinateur et de distribuer ces documents soit sur disquettes, soit sous forme de prêt-à-reprographier, soit à l'exemplaire. Dans les cas où la commission scolaire achète le matériel sur disquettes ou sous forme de prêt-à-reprographier, elle acquiert en même temps une licence qui lui permet de le reproduire pour ses élèves.

Cette formule de production-distribution respecte les règles du jeu de l'édition scolaire au Québec, elle tient compte du fait que les élèves sont peu nombreux, elle permet d'atteindre de hauts standards de qualité et de diminuer de moitié environ les délais ainsi que les coûts de production. Enfin, elle facilite beaucoup les mises à jour et les rééditions fréquentes.

Au cours de l'année scolaire 1988-1989, quelques projets-pilotes utilisant ce concept ont été conduits et tout semble indiquer que la formule fonctionnera d'une façon satisfaisante.

Mise à contribution des commissions scolaires

La préparation de matériel didactique original met systématiquement les commissions scolaires à contribution dans les deux cas suivants:

- rédaction du matériel;
- rédaction, production et distribution d'un matériel destiné à un programme offert uniquement dans quelques établissements.

Dans le cas où la commission scolaire n'a que la responsabilité de rédiger le matériel, le Ministère se charge ensuite de trouver un éditeur commercial qui s'engage par contrat à produire le matériel, à le faire approuver par le ministre de l'Éducation et à le distribuer. Dans l'autre cas, la commission scolaire assume elle-même ces trois opérations.

Documentation

Le lecteur peut approfondir davantage l'étude de cette question, en consultant les quatre documents suivants. Ils sont disponibles chez Mme Suzanne Savard, au (514) 873-5530.

- **Les ressources didactiques en formation professionnelle. Proposition d'un plan d'action.** Ministère de l'Éducation (Direction des ressources didactiques), mars 1988,14 pages. Code DRD-88-0025.

- **Guide des allocations aux commissions scolaires pour la rédaction de matériel didactique en formation professionnelle.** Ministère de l'Éducation (Direction des ressources didactiques), mai 1988, 17 pages. Code 16-4346.

- **Guide pour la conception et l'évaluation du matériel didactique en formation professionnelle.** Ministère de l'Éducation (Direction des ressources didactiques). Une version préliminaire de ce guide a été publiée en juin1988, et la version finale est en préparation au moment d'écrire cet article.

- **Liste du matériel didactique autorisé par le ministre de l'Éducation pour la formation professionnelle.** Ministère de l'Éducation (Direction des ressources didactiques). En préparation au moment d'écrire cet article. Cette liste devrait paraître au printemps 1989 et comporter la liste du matériel autorisé pour les huit nouveaux programmes suivants:
  - Sylviculture
  - Vente et représentation professionnelle
  - Électromécanique de systèmes automatisés
  - Mécanique d'entretien des machines industrielles
  - Techniques d'usinage
  - Secrétariat bureautisé
  - Mécanique automobile
  - Électricité de construction

Invitation

Le plan d'action présenté succinctement ci-dessus en était en 1988-1989 à sa première année d'application. Aussi, vos commentaires et suggestions seront-ils bienvenus.

Robert Michaud est coordonnateur du soutien à l'édition scolaire à la Direction des ressources didactiques, ministère de l'Éducation.